

# ENJEUX

## Bulletin trimestriel

Récépissé n° 00015 / RDDJ / J06 / BASC  
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA  
de géopolitique en Afrique Centrale  
Association régie par la Loi n° 90 / 053 du 19/12/1990  
B.P. : 164 Yaoundé – CAMEROUN  
Tél./ Fax : (237) 223.39.01, Tél.: (237) 222.31.49  
E-mail : fpae@globalnet.cm  
site:www.fpae.org

**Directrice de la publication**  
Kalliopi ANGO ELA

### Conseil scientifique

David ABOUEM à TCHOYI  
Consultant Sénior (Cameroun)  
Dominique BANGOURA  
Présidente de l'Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (France)  
Pierre DABEZIES  
Professeur émérite, Université Paris I (France)  
William ETEKI MBOUMOUA  
Président de la Croix Rouge Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)  
Maurice KAMTO  
Université de Yaoundé II (Cameroun)  
Etienne NTSAMA  
Consultant Sénior (Cameroun)  
Marc Louis ROPIVIA  
CERSEP, Université Omar BONGO (Gabon)

### Rédacteurs-en-chef

Mathias-Eric OWONA NGUINI, socio-politiste (Cameroun)

### Comité scientifique

Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)  
Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)  
Jean-Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun)  
Séraphin-Magloire FOUA, Economiste (Cameroun)  
Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)  
Narcisse MBARGA, Ingénieur des Eaux Forêts (Cameroun)  
François-Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun)  
Robert NANTCHOUANG, Economiste (Cameroun)  
François Colin NKOA, économiste (Cameroun)  
Joseph-Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)  
Alain-Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)  
Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)  
Jean-Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)  
Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)  
Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

### Abonnements

Adèle NGO MBOUA

**Conception et réalisation maquette**  
DIGIWORKS

### Photographies

Stéphane AKOA et Françoise BAHOKEN

### Cartographie

Jean-Claude EDJO'O

### Edité par

AMA  
Yaoundé-Cameroun

## Avertissement

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable de la FPAE.

# SOMMAIRE

**3** TRANSVERSALE

**5** OUVERTURE

**6** AGENDA

## LE DOSSIER

**7** Afrique Centrale et Golfe de Guinée : Géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous-continentaux  
*Par Albert Didier OGOULAT*

**12** Le pétrole comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au coeur des tensions frontalières et des appétits  
*Par Estanislav NGODI & Mathias-Eric OWONA NGUINI*

**16** L'Observatoire de la Zone côtière de l'Afrique Centrale : un projet intégrateur pour le Bassin du Congo ?  
*Par Jean Bernard MOMBO*

**20** La surveillance des côtes d'Afrique Centrale par des gardes-côtes : un impératif pour la sécurisation maritime de la sous-région  
*Par Fweley DIANGITUKWA*

**25** Prévention et résolution des conflits de l'eau dans le Bassin du Lac Tchad : Analyse et perspectives  
*Par Elie MVIE MEKA*

**29** L'accès à la mer, un défi à variables multiples pour la Centrafrique  
*Par Dieudonné MOZOULOUA*

## TENDANCES

**36** Les problèmes juridiques des étrangers de la CEMAC au Cameroun  
*Par Martine AHANDA TANA*

**37** BIBLIOGRAPHIE  
*Par Joseph OWONA NTSAMA*

## HUMEUR

**38** Jeux Olympiques et égalité des chances  
*Par Jean TOURNON*

## PRISME

**39** Entre mercantilisme et développement : les mirages de Hong-Kong et l'immobilisme du système commercial multilatéral  
*Par Achille BASSILEKIN*

# MDGS AND THE ILLICIT PROLIFERATION OF ARMS IN AFRICA : THE CHALLENGE

By Eugene Nyuydine NGALIM, Historian, Arms Expert, CAMYOSFOP (Cameroun)

During the past five years, the illicit proliferation of Small Arms and Light Weapons (SALW) and the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs) has become a cornerstone agenda for most African States government policies. Light weapons has been used as a generic term to describe all conventional munitions that can be carried by an individual combatant or by a light vehicle (Christopher Louis, 'The social impacts of light weapons availability and proliferation,' UNDP, Bulgaria, p.1.) This includes small arms (defined below) bazookas, rocket propelled grenades, light anti-tank missiles, light mortars, shoulder-fired anti-aircraft missile and hand placed landmines. Small arms is a sub-category, consisting of automatic weapons up to 20 mm, including sub-machine guns, rifles (kalashnikov), carbines and handguns. These SALW are present in every country of the world. They are used in every single conflict and used exclusively in most. They play a key role in perpetrating abuses of international human rights and humanitarian law-through their direct use or through the threat of use. More injuries, deaths, displacements, rapes, kidnappings and acts of torture are inflicted or perpetrated with SALW than with any other type of weapon. Of course this is typical of most African countries that are plagued with armed conflicts thus retarding the achievement of the MDGs by 2015.

### Challenge of SALW to the MDGs in Africa

Armed conflicts and the illicit proliferation of small arms and light weapons (SALW) are steadily becoming a grave threat to the peace and security of most African Countries. This culture of SALW proliferation and violent armed conflicts that has eaten up the entire landscape of Africa has seriously impeded Africa's development as the bulk of African states' budgets are concentrated on the purchase of arms, as testified by the increase of military expenditures from 1995 to 2001 by 47% (Amnesty International et al, Guns or Growth, UK, June 2004, p. 7.). Of course the five permanent members of the UN Security Council accounted for 90% of these deliveries (Guns or Growth, p. 7). Of recent Victor Bout of Russia and associate arms brokers have accounted for the greatest amount of arms supplies in the DRC, Liberia, Uganda, Namibia, Rwanda, and Sierra Leone (Brian Wood, "DRC: Arming the East," pp. 1-20). In Africa for example, the table below illustrates some recent arms transfers from some of these permanent members of the UN Security Council.

In Africa, the opportunity costs of some recent arms deals and transfers have been the consequence of under-development. The end result of access to most of these arms which are mostly SALW are the frequent violent armed conflicts over mineral and natural resources, that witness the involvement of the cream of the society that includes both sexes and all age groups. This phenomenon that could be found in all African countries involved in conflicts was testified by Kofi Annan in his speech during an open debate at the UN Security Council on the subject of SALW on 2

August, 2001 when he said;

*...small arms are easy to buy, easy to use, easy to transport and easy to conceal. Their proliferation exacerbates conflicts, sparks refugee flows, undermines the rule of law and spawns a culture of violence and impunity. This is not just a question of disarmament; it is also an issue of development, democracy, human rights and human security ... The targets remain unscrupulous arms brokers, corrupt Government officials, drug trafficking syndicates, terrorists, armed groups and others who bring death and may hen into our streets, schools and towns and who ruin lives and destroy in minutes the labour of years. No country is immune from this threat ... (UUNPoA to Prevent, combat and Eradicated the illicit Trade in Small Arms and Light Weapons, March, 2002, p. 29.)*

In the same light the President of the 4362nd meeting of the Security Council, held on 31 August, 2001, noted with grave concern that;

*... the destabilizing accumulation and uncontrolled spread of small arms and light weapons in many regions of the world increases the intensity and duration of armed conflicts, undermines the sustainability of peace agreements, impedes the success of peace building, frustrates efforts aimed at the prevention of armed conflict, hinders considerably the provision of humanitarian assistance and compromises the effectiveness of the security council discharging its primary responsibility for the maintenance of international peace and security ... (UNPoA, p.31.)*

Arms Transfer to some African Countries from 1999 – 2002					
Importer	Exporter	Transfer	Year	Trans-Value US\$M	GBP US bn
Ethiopia	Russia	2MI-24V/MI-35 Hind-Ecombat helicopters, SU-27 fighter aircraft and MI-8 helicopters	1999	155	6.5
Tanzania	UK	Watchman, radar system	2001	40	9.3
Ghana	USA	Upkeep of 2 navel dept vessels at \$ 1m per year each over ten years	1999-2000	20	7.7
Ghana	USA	4 MH7 Helicopters, 2 for peace keeping	2002	19.5	6.0
South-Africa	Germany, UK, France, Sweden	Frigates sub marines, aircraft and helicopters	1999	6.000	131.0

*Courtesy of Guns or Growth, p.58.*

In justifying the above statements, only in Africa today, SALW and the devastating effects of violent conflicts in the above named countries including; Cote D'Ivoire, Sudan, Angola, Mozambique and Central African Republic, have taken these countries way back in terms of development (UNDP Development Report 2003, pp. 45, 77, 93). As such, it is only when African budgets for arms are drastically slashed and the available arms well managed that Africans could embark on the track of sustainable development.

These concerns have been expressed in the Millennium Declaration promulgated by the 189 Heads of State and Government that attended

the September 2000 Millennium Summit. The resulting Millennium Declaration that led to the establishment of the Millennium Development Goals (MDGs), focused on concerns arising from peace, security and development issues (UNDP Human Development Report, 2003, pp. 27-29). The eight goals that make up the MDGs are expected to be achieved by 2015. Unfortunately it is vital to stress that most African countries are far from reaching the completion point of the MDGs by 2015, because of the violent conflicts ravaging several of these countries, while exacerbating the effect of famine and severely impeding the delivery of relief. As such, Africa today constitute the worst region in the world in terms of famine as more than 184 Million people, an equivalent of 33% suffers from malnutrition, while one in two people in Sub Saharan Africa survive on less than US \$1. Also, at the end of the 20th century out of over 300 child soldiers, more than half of this number was found in Africa. Across Africa, easy availability of small arms and armed conflicts directly hinders children from attending school, hence limiting progress in education, which is one of the key MDG (UNICEF Annual Report, 2000). In the Eastern DRC, wide spread availability and misuse of arms is catalysing and perpetuating armed conflicts, criminality and arbitrary violence, which leads to fragmentation of governance structures. These cumulative impacts since 1998 have contributed to the displacement of approximately 1.790.000 people, (DIFD, Tackling poverty by reducing armed violence, 2003, pp. 9-10). The above impacts of SALW have serious implications to the achievement of the MDGs in Africa by 2015.

**Attempts at overcoming the illicit proliferation of SALW in Africa**

As a result of the severe impact of the illicit proliferation and misuse of SALW on African economies, and in view of the UN conference on the subject in 2001, in May 2000, the OAU convened the first continental meeting of African Experts on the subject in Addis Ababa, Ethiopia. The meeting agreed on the adoption of an African position and went ahead to make some recommendations for the adoption of policies, institutional arrangements and operational measures for addressing the problems caused by the illicit proliferation and misuse of SALW (Kizito Sabala, African, commitment to controlling SALW, 2004, pp. 6-7).

This African position was achieved a year later under the Bamako declaration that was aimed at measures of restoring peace, security and confidence among and between member states with the view of reducing the supply, circulation, trafficking and the illicit proliferation and misuse of SALW. Prior to the Bamako declaration, some other regional initiatives were put in place across the continent. These included; the Nairobi declaration on the problem of the proliferation of SALW in the Great Lakes Region and the Horn of Africa, signed on 15 March 2000; the Economic Community of West African States (ECOWAS) Moratorium on exportation, importation and manufacture of light weapon, signed on 31 October 1998; the Southern African Development Community (SADC) declaration on small arms and later on the adoption of the SADC protocol on the control of firearms, ammunitions and other related materials, signed in March 2001 and August 2001 respectively; and the Brazzaville declaration for peace and security in Central Africa signed on 1st September 1995 and later, the Brazzaville declaration on the putting in place of the UN Plan of Action (UNPoA) on the illicit

trade in arms and all its aspect, on May 2003. At the country levels, most African states are forging ahead with the implementation of the UNPoA. Never the less only a few countries have improved on their legislations on the subject. South Africa for example in July 2004, adopted the new firearms control act. Prior to this, the domestic violence act that came into force in 1999 gives the police the power to withdraw weapons from an alleged abused at the victim's request.

**Proposals for the Effective Eradication of the Illicit Proliferation of SALW and the Achievement of the MDGs in Africa by 2015.**

Inspite of the above declarations, protocols and improvement of some countries legislations, the proliferation of SALW and its misuse and the effects of armed conflict are still a reality in Africa hence making the achievement of the MDGs for Africa by 2015 an enormous challenge. This therefore means that a lot of commitment is still needed for African, her partners and the UN that propounded this idea of the MDGs. As such, these achievements by 2015 depends on the following:

- The development and adoption of an International Arms Trade Treaty (ATT), that focuses on the supply side of arms. Once adopted by the UN, the treaty will stand as a regulatory instrument for arms transfer.
  - The curbing of the illicit proliferation of SALW, also depends on the need for cooperation and information sharing among the member states of African Union and the UN in general and among the different sanction committees on arms traffickers that have violated arms embargoes propounded by the UN Security Council. This information could be provided to Interpol's International Weapons and Explosive Tracking System (IWETS), control Arms data bases, and any other data bases that may be developed for such purpose.
  - In order to deal effectively with the aspect of arms proliferation, there is need for appropriate training in investigative procedures, boarder control and specialised actions and upgrading of equipment and resources by the various African countries. Capacity building should become a regular programme for law enforcement agencies and security officers could undergo a form of specialised training and constant refresher courses.
  - Further, the curbing of the illicit proliferation of small arms and the achievement of the MDGs in Africa depends on the amendment of some of the national legislations binding access and uses of these arms. For example, in Cameroon the firearms law dates back to 1973 and could be considered outdated, as it is now plague with a lot of lapses.
  - Apart from the above, the effective implementation of the UN Plan of Action that is aimed at preventing, combating and eradicating the illicit trade in SALW in all its aspects, in the national, regional and global levels should be a top priority for the member states of the UN. Its effective implementation could go a long way in the achievement of the MDGs in Africa by 2015.
- Considering the impacts of SALW, the curbing of armed conflicts and the illicit proliferation of SALW could significantly contribute to the achievement of the MDGS by 2015. But this depends not only on the political will and determination of government authorities but equally on the need for critical organs of civil society that we are in complementing actions of our governments at the national, sub-regional, regional and international level.

## MERS ET RIVAGES EN AFRIQUE CENTRALE : DYNAMIQUES GÉOPOLITIQUES, GÉOÉCONOMIQUES ET GÉOSTRATÉGIQUES

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, sociopolitiste, UY II/ FPAE (cameroun)

L'Afrique centrale en tant que configuration régionale est travaillée par la dialectique de la continentalité et de la maritimité. Il en résulte que cet espace sous-régional est soumis à des dynamiques maritimes et littorales qui participent à sa configuration géopolitique et géostratégique. En tant qu'espace continental, l'Afrique centrale est striée par des lignes ou des interlignes lacustres et fluviales qui participent à la structuration de ce cadre sous-régional.

L'Afrique centrale comporte un domaine maritime et littoral autant que lacustre et fluvial, dont la gestion et l'administration ou l'exploitation et la mobilisation pose un certain nombre de problèmes politiques, économiques et sociaux. En effet, les processus de communication et de circulation au sein des espaces maritimes, littoraux, lacustres, voire fluviaux, donnent lieu à de vives compétitions et confrontations entre Etats et sociétés ou au sein même de ces Etats et sociétés. L'exigence d'une collaboration et d'une coordination institutionnelles et organisationnelles apparaît au cœur d'une problématique de pouvoir et d'échange s'intéressant aux « mers et rivages » en Afrique centrale.

La réflexion sur la géopolitique des mers, littoraux, lacs et fleuves en Afrique centrale contenue dans le dossier, s'ouvre par un texte d'Albert Didier Ogoulat, intitulé « **Afrique centrale et golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes continentaux** ». Dans son propos, l'auteur s'efforce de cerner le jeu stratégique et dialectique de la continentalité (« Afrique centrale ») et de la maritimité (« Golfe de Guinée »), ceci pour parvenir à une optique susceptible de transcender les différences d'enjeux entre ces configurations sous-régionales et en travailler à l'intégration dans un cadre favorable à une forte synergie géopolitique, géoéconomique et géostratégique de ces dynamismes entre terre et mer.

Le texte suivant de Etanislav Ngodi et de Mathias Eric Owona Nguini aborde la problématique des mers et rivages en Afrique centrale, en s'intéressant aux gisements de pétrole situés en mer (champ pétroliers off shore), montrant comment cette ressource en or noir donne lieu à de vives compétitions pour son exploration et son exploitation.

Dans ce texte, intitulé « **le pétrole off shore comme ressource stratégique en Afrique centrale** », les auteurs envisagent la mer profonde ou le bord de mer comme domaine de localisation et d'exploitation de précieuses ressources en hydrocarbures, aussi porteuses de rivalités géopolitiques et géoéconomiques que les pays riverains sont stratégiquement tenus de réguler et de juguler.

La perspective intégratrice est très présente dans le propos de Jean Bernard Mombo dans une réflexion intitulée « **L'Observatoire de la zone côtière de l'Afrique centrale : un projet intégrateur pour le Bassin du Congo ?** ». Dans ce texte, cet auteur partant de l'expérience et de l'expertise gabonaise en matière d'observation des côtes, envisage que ce savoir-faire en termes de gestion des ressources côtières, soit incorporé dans un cadre sous-régional de mise en convergence autour du « Bassin du Congo » comme espace de référence articulant la maritimité et la littoralité avec la fluvialité (et incidemment la continentalité).

Fweley Diangitukwa souligne également son inté-

rêt pour un questionnement orienté vers la régionalisation des problèmes maritimes et littoraux en Afrique centrale, quoique son propos concerne plus précisément et de façon distincte les questions stratégiques de sécurisation maritime.

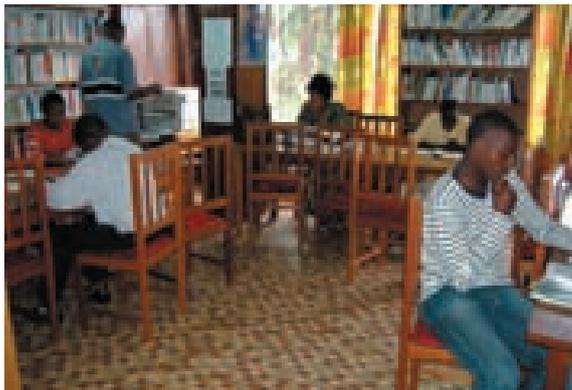
Dans son article intitulé « **la surveillance des côtes d'Afrique centrale par des équipes de gardes-côtes, un impératif pour la sécurisation maritime de la sous-région** », l'auteur esquisse un tableau géopolitique et géostratégique de la surveillance des côtes dans cette sous-région, et montre les contraintes persistantes et consistantes qui relativisent une démarche optimisatrice de projection marchande et sécuritaire des pays de la sous-région vers la mer. L'auteur souligne en effet l'intérêt de la mise en place d'une véritable inter-opérabilité régionale porteuse de convergences stratégiques dans la sécurisation régionalisée des côtes d'Afrique centrale.

Elie Mvie Meka, envisage la problématique générale des « mers et rivages » en Afrique centrale à partir d'un positionnement lacustre. En effet, le texte de l'auteur dénommé « **prévention et résolution des conflits de l'eau dans le bassin du Lac Tchad : analyses et perspectives** », oriente son questionnement autour des conflits de gestion de l'eau (comme ressource naturelle) dans le bassin du Lac Tchad, et trace les contours des approches pertinentes de prévention et de résolution de ces tensions et confrontations. Ici aussi, le cheminement de l'auteur le conduit à mettre en valeur des perspectives d'une intégration régionale consolidée de la gestion des problèmes examinés.

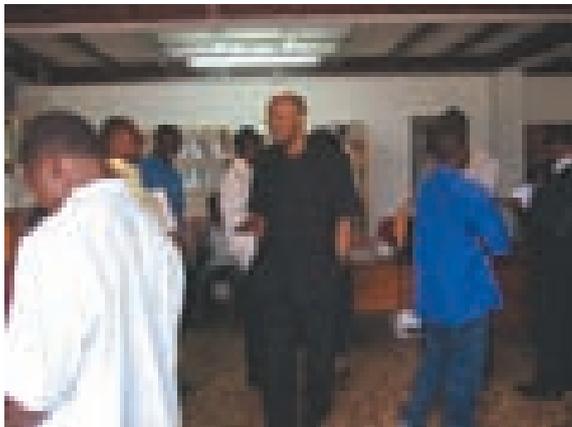
Le texte de Dieudonné Mozouloua, intitulé « **l'accès à la mer, un défi à variables multiples pour la Centrafrique** », s'inscrit de façon décalée dans la problématique « mers et rivages en Afrique centrale », parce qu'il évoque les problèmes d'accès à la mer d'un pays complètement enclavé. On ne peut pour autant sous-estimer l'intérêt de ce texte qui souligne les bases simultanément spatio-territoriales et mentales de l'enclavement comme syndrome géopolitique et géoéconomique, et pose les perspectives stratégiques de l'autonomisation politique et économique d'un pays complètement continental à travers la diversification de postures d'accès à la mer.

Ce dossier sur « mers et rivages » en Afrique centrale, à travers ses différentes contributions, souligne tant les dynamiques de spécification que les dynamiques d'interaction de la géopolitique des mers, lacs, fleuves en Afrique centrale. Différents éléments et instruments d'observation et de conceptualisation des problèmes juridiques, socio-politiques, géopolitiques, économiques, écologiques et sociaux liés à la gestion stratégique et systémique des espaces maritimes, littoraux, lacustres et mêmes fluviaux ont été abordés, dans une perspective soucieuse de consolider une gouvernance intégrée et coordonnée de ces questions.

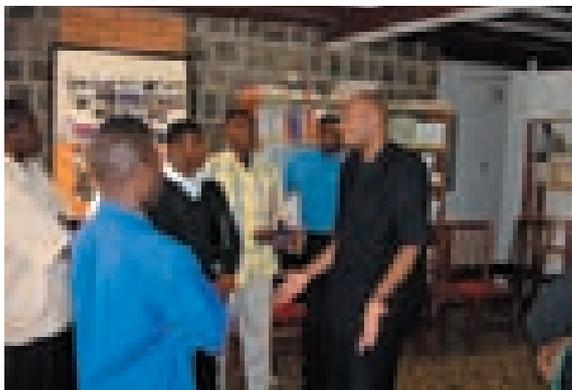
Ce faisant, il s'est agi d'expérimenter et d'éprouver une perspective conceptuelle et factuelle d'analyse à même de conforter et de renforcer les chances d'une régionalisation endogène de la gestion des mers et rivages, à même de canaliser l'intervention multiple d'acteurs extérieurs intéressés par la valorisation des ressources situés dans ces milieux naturels.



Centre de documentation



Journée portes ouvertes 14 Janvier 2006



- **Novembre 2005 :**  
Publication de Conjoncturis n° 10 sur « **L'image du Cameroun** ».  
Publication du N° 25 d'ENJEUX sur « **Espaces, patrimoines et politiques touristiques** » en Afrique centrale.

- **Mardi 13 décembre 2005 :** Café géopolitique au CCF de Yaoundé de 17h30 à 19h30, avec François Hervé MOUDOUROU sur le thème « **Jeux et enjeux autour des réfugiés au Cameroun** ».

- **14 janvier 2006 :** Journée portes ouvertes au siège de la FPAE avec un débat sur le thème '**Etats, territoires et populations en Afrique centrale**', animé par Jean Lucien EWANGUE et Mathias Eric OWONA NGUINI.

- **Janvier 2006 :** Publication du n° 26 d'ENJEUX consacré aux « **Mers et rivages** » en Afrique centrale .

- **14 février 2006 :** Café géopolitique au CCF de Yaoundé de 17h30 à 19h30, avec Jean Lucien EWANGUE sur le thème « **La Guinée équatoriale : un nouvel eldorado ?** ».

- **Mars 2006 :** Publication de Conjoncturis n° 11

- **Avril 2006 :** Publication du N° 27 d'ENJEUX consacré à « **Education, enseignement, recherche** » en Afrique centrale.

- **11 avril 2006 :** Café géopolitique au CCF de Yaoundé de 17h30 à 19h30, avec François Colin NKOA sur « **Les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les ACP : enjeux et défis pour les pays d'Afrique centrale** ».



# AFRIQUE CENTRALE ET GOLFE DE GUINEE : GEOPOLITIQUE DES TERMES DE L'ECHANGE ENTRE DEUX REGIONYMES SOUS-CONTINENTAUX.<sup>1</sup>

Par Albert Didier OGOULAT, géographe, Lanaspét, Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)

La conception des rapports interétatiques intra-africains au sein de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine) organisait les Etats africains en cinq grands ensembles : l'Afrique du Nord, l'Afrique Orientale, l'Afrique australe, l'Afrique Occidentale et l'Afrique Centrale<sup>2</sup>. Ce découpage fortement continentalisant tendait à ignorer l'importance historique des espaces maritimes et océaniques dans le fonctionnement et la structuration, sur la longue période, des sociétés africaines littorales. Il tenait pour marginal, le rôle joué par ces immensités mouvantes, sans frontières et vecteurs des continents, dans la naissance de nombre d'Etats africains actuels. Plus généralement, il en oubliait, presque naturellement, jusqu'à la prégnance, toute géographique, du « royaume de Neptune » sur les rivages africains, pour privilégier l'autarcie continentaliste avérée des Pays en Développement<sup>3</sup>. Cela, alors même que depuis toujours, « l'île-Afrique »<sup>4</sup>, espace insulaire premier, est soumis, de part en part, à l'eustatisme positif de masses marines périphériques qui ont pour noms : Méditerranée, sur les rivages septentrionaux ; mer Rouge et océan Indien, sur les façades orientale et australe ; et Atlantique, dont l'influence s'étend à l'intérieur des terres occidentales, centrales et australes.

Aujourd'hui, la prise en compte progressive de la dimension océane de l'évolution politico-économique et sociale de l'Afrique ouvre sur une redéfinition en grandes lignes de l'espace politique africain inclinant à l'émergence, à terme, d'une Afrique méditerranéenne, d'une Afrique érythréenne<sup>5</sup>, d'une Afrique indianocéanique<sup>6</sup> et d'une Afrique atlantique. Au cœur de cette dernière, se localise le secteur maritime du golfe de Guinée qui, souvent, est mis pour Afrique Centrale. Cette situation suscite les interrogations subséquentes suivantes : les régionymes Afrique Centrale et Golfe de Guinée recouvrent-ils les mêmes aires géographiques et socio-politiques ? Expriment-ils des réalités géopolitiques et géostratégiques identiques ?

Les réponses à ces interrogations conduisent à une réflexion en deux parties : la première tente de cerner les contenus politico-géographiques de l'Afrique Centrale et du Golfe de Guinée ; la seconde partie s'intéresse aux enjeux continentaux, liés aux rivages, et aux enjeux maritimes, le tout instillant, d'une certaine façon, plus largement la logique « mers et rivages d'Afrique Centrale ».

## L'AFRIQUE CENTRALE ET LE GOLFE DE GUINEE : entre continentalité et maritimité



### La position et la localisation de l'Afrique Centrale

En se fiant à son seul qualificatif, on dirait de l'Afrique Centrale, qu'elle est située au centre du continent africain. Une telle présentation resterait par trop théorique pour exprimer l'idée que, en fait de centre, cette partie du continent africain occupe une aire qui, d'Ouest en Est, part de 9 à 31° de longitude Est, et de quelque 14° de latitude Sud, à près de 24° de latitude Nord. Ainsi défini, ce domaine correspond à celui qui, d'Ouest

en Est, s'étend des rivages atlantiques jusqu'aux confins des grands lacs africains et, du Sud au Nord, des sources de la rivière Cuanza, dans les hauts plateaux angolais, aux confins septentrionaux du Tibesti, au Tchad. Il s'agit donc d'un espace chevauchant l'équateur et occupant l'espace centre-occidental du continent africain (carte). L'une des grandes caractéristiques de cette région est qu'elle abrite le grand bassin forestier du Congo. Ce vaste couvert végétal de 2,5 millions de km<sup>2</sup> est la seconde réserve mondiale de forêts denses et humides. Elle représente 70 % de ce type sylvestre en Afrique et correspond à 26 % des forêts tropicales dans le monde. Elle est reconnue pour son importante et exceptionnelle diversité biologique, et joue un rôle crucial dans la lutte contre l'effet de serre. A ce titre, elle constitue la seconde réserve de biosphère de la planète, après la forêt amazonienne.

1 Un point de vue maritimiste.

2 Abdul BA et al. L'Organisation de l'Unité Africaine, Silex Editions, Paris, 1984, p. 182.

3 E. Denécé, Géostratégie de la mer de Chine méridionale, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 10.

4 A.D. Ogoulat, Géographie politique de la façade atlantique de l'Afrique intertropicale (du Sénégal à l'Angola), Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 1999, p. 71.

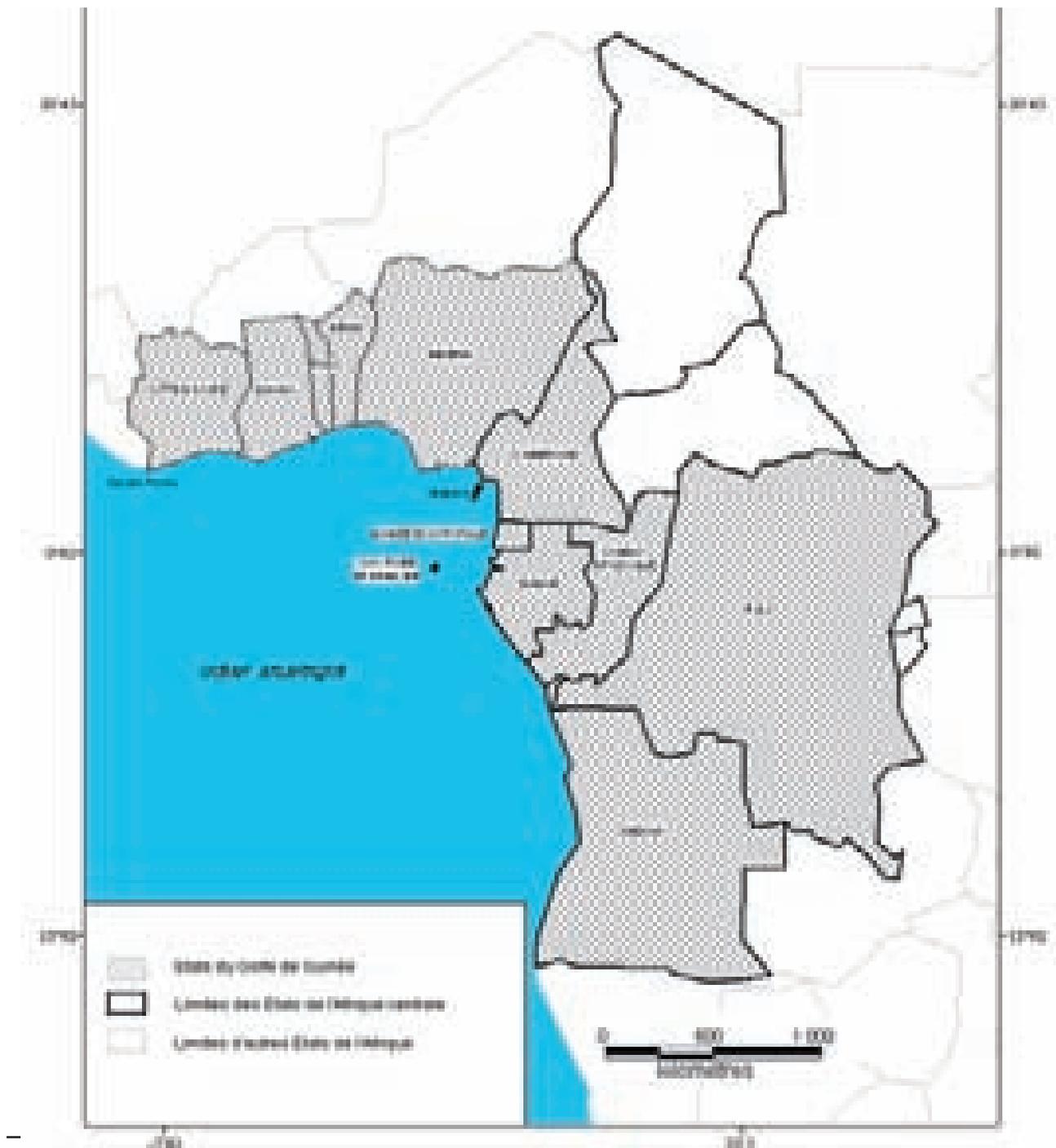
5 De mare Erythraeum, mer Rouge.

6 Selon le mot de l'historien mauricien Auguste Toussaint.

Ainsi, depuis le 04 septembre 2002, date du lancement, à Johannesburg, en Afrique du Sud, de l'Initiative pour la protection des forêts tropicales du bassin du Congo, l'Afrique Centrale fait l'objet de toutes les attentions, de la part des nations industrialisées, dans le cadre du Partenariat pour la Préservation des Forêts du Bassin du Congo (P.F.B.C.). Celui-ci a pour objectif de « protéger et gérer durablement les ressources forestières du poumon de la planète en s'appuyant sur, à terme, sur un réseau d'environ 10 millions d'hectares de parcs nationaux et d'aires protégées, efficacement gérés, et de près de 20 millions de concessions forestières aménagées ». Le Plan de Convergence des politiques forestières en Afrique Centrale adopté en janvier 2003 à Paris, en France, est doté d'un budget prévisionnel de 16 milliards de dollars sur dix ans (2004-2013). Il engage

29 parties, au nombre desquelles se comptent, au départ, six Etats d'Afrique Centrale, à savoir : Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Congo Démocratique, Gabon et Guinée Equatoriale. Mais le bassin forestier du Congo concerne également le Burundi, le Rwanda, Sao Tome et Principe et l'Angola, entre autres Etats.

Consubstantiellement, l'eau apparaît comme un autre trait saillant de ce secteur géographique. En effet, comme le souligne R. Pourtier, l'Afrique Centrale « se moule (...) sur le réseau hydrographique le plus étendu, le plus dense, le plus ramifié du continent. Le fleuve Congo, le second du monde par son volume (...), avec des hautes et des basses eaux moyennes de 60.000 et 29.000 m<sup>3</sup>/s »<sup>7</sup> tient les premiers rôles avec comme artères secondaires les bassins fluviaux de l'Oubangui, de la Sanaga, du Logone,



7 R. Pourtier, « Voyage autour du Congo », Les Afrique au Sud du

de l'Ogooué... et, plus à l'Est, les grands lacs africains. Au-delà de ces éléments transversaux, l'Afrique Centrale regroupe un peu plus d'une dizaine de territoires politiques réunis dans une aire de 6,6 millions de km<sup>2</sup> environ. Ce sont : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la R.C.A., la R.D.C., le Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad. Ces Etats totalisent une population d'à peu près 120 millions de personnes, avec près de la moitié pour la seule RDC. Ils sont tous membres de l'Union Africaine et de la Communauté des Economiques des Etats de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.), qu'entourent les grandes organisations sous-régionales que sont la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la SADC (Southern African Development Community), le COMESA (Common Market for East and Southern Africa) et l'UMA (Union du Maghreb Arabe). La dimension de chacune des assiettes territoriales nationales conduit à une typologie qui fait apparaître la présence en Afrique Centrale de toutes les catégories étatiques, allant du micro-Etat (Sao Tome et Principe) à l'Etat très grand (RDC), telles que définies par la doctrine politico-géographique. Il appert donc, de tout ce qui précède, que l'Afrique Centrale est une réalité avant tout continentaliste, voire continentalisante. Sa prééminence lui est, cependant, contestée par le domaine maritime adjacent. Existe-t-il une identité quelconque entre ces deux environnements fondamentalement différents, mais voisins ?

#### **Le golfe de Guinée et le Golfe de Guinée : caractéristiques et localisations**

Etymologiquement, un golfe est une pénétration étendue de la mer dans le continent. Le golfe de Guinée géographique obéit parfaitement à cette substantivation. En effet, la pénétration de l'Atlantique dans « l'île-Afrique » se fait sur près de 6.000 km le long de sa façade occidentale. Celle-ci concerne le linéaire côtier compris entre le cap des Palmes, entre le Liberia et la Côte d'Ivoire, et le cap Santa Maria, sur le littoral sud de l'Angola (carte). Se trouvent ainsi successivement intégrés, les trois grands bassins côtiers que sont : le bassin de Côte d'Ivoire, le bassin du Niger, et l'ensemble quasi-continu des bassins du Gabon, du Congo et d'Angola. En termes de morphologie littorale, le secteur ainsi défini réunit globalement quatre grands types de côtes : des côtes à rias, repérables dans les secteurs estuariens du Cross River, du Rio del Rey et du Gabon septentrional ; des côtes à lidos, localisées sur les rivages ivoiriens et ghanéens et sur le littoral sud du Gabon ; des côtes deltaïques, coïncidant avec les débouchés des grands fleuves de la région ; et des côtes rocheuses et à falaises, marginalement représentées dans la région.

Au niveau local, le golfe de Guinée est limité, au Nord, par le bassin de Sierra Leone et, au Sud, par la dorsale de Valvis, le cône de l'Orange et la plaine abyssale de Namibie. Sa dimension atteint donc stricto sensu 1,5 millions de km<sup>2</sup>. Plus au large, on peut indiquer comme limite physiographique, la dorsale médio-atlantique, avec notamment, les zones de fractures de Sainte Hélène et d'Ascension. Ainsi présenté, le golfe de Guinée géographique appartient au secteur maritime de l'Atlantique Centre-Est, une des six provinces maritimes du bassin atlantique. A ce titre, il fait face au cœur du secteur atlantique centre-occidental, au large du Brésil. Mais, il est surtout le pendant du golfe du Mexique, dans l'Atlantique nord-occidental, avec lequel il constitue les deux échancrures atlantiques majeures.

D'un autre point de vue, le Golfe de Guinée, politique cette

fois, est cette aire maritime ouverte, directement contiguë au littoral atlantique africain, entre la frontière ivoiro-libérienne, au Nord, et la frontière entre la Namibie et l'Angola, au Sud, et qui est la voie d'accès à l'Océan mondial pour tous les Etats, riverains ou sans accès maritime, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique Occidentale. Ainsi, les eaux du Golfe de Guinée s'organisent en espaces de souveraineté et en domaine de compétence restreinte. Les domaines de souveraineté s'étendent, du rivage vers le large, de la laisse de basse mer, à la limite extérieure de la mer territoriale. Il s'agit donc d'une bande marine large de 12 milles marins. Les zones de juridiction restreinte ont une dimension théorique de 188 milles nautiques, dont 12 milles de Zone Contiguë et 176 milles de Zone Economique Exclusive (ZEE) proprement dite. Seuls les Etats bénéficiant d'une ouverture directe sur le golfe peuvent prétendre à l'exercice de l'une ou l'autre des prérogatives susmentionnées, dans l'une des zones marines définies par le droit international de la mer. Ces Etats sont, du Nord au Sud : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, le Gabon, le Congo, le Congo Démocratique et l'Angola. Ils revendiquent au total une population de près de 300 millions d'habitants. A quelques exceptions près, tous ces Etats ont œuvré, dès 1972 à Yaoundé au Cameroun, à la mise au point de la vision africaine du droit de la mer<sup>8</sup>. Signataires de l'acte final de la Convention de Montego Bay, ils ont, depuis 1983, presque tous ratifié ladite Convention entrée en vigueur en novembre 1994. Au plan sous-régional, ces Etats sont tous membres, au moins depuis 1975, de l'O.M.A.O.C. (Organisation Maritime pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre) qui se préoccupe de l'harmonisation des politiques maritimes pour les pays de la range maritime atlantique centre-orientale. Huit d'entre eux, à savoir le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, le Gabon, le Congo et le Congo Démocratique, sont membres, depuis 1999, de la CGG (Commission du Golfe de Guinée), actuellement en léthargie, mais qui se présentait dès l'abord comme un cadre « de concertation pour la coopération et le développement, ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits » régionaux liés à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et dans les Zones Economiques Exclusives des Etats membres<sup>9</sup>.

Face au domaine maritime adjacent, la situation maritime de l'ensemble des riverains fait apparaître une importante majorité d'Etats côtiers. Toutefois, on y relève l'existence de deux cas singuliers : tout d'abord, un Etat fragmenté semi-insulaire, la Guinée Equatoriale, du fait de ses possessions insulaires de Bioko, Corisco, Elobey Grande, Elobey Chico et Annobon. Ensuite, un second Etat, en l'occurrence Sao Tome et Principe, fait figure de cas unique d'Etat fragmenté insulaire dans ce secteur maritime. Il bénéficie du statut d'Etat archipélagique. De la sorte, dans nombre de cas de figure, les côtes des Etats sont adjacentes. Tout à l'intérieur du golfe, c'est-à-dire, de la baie de Bonny à la baie du Gabon, la configuration du golfe est telle que les côtes des Etats se font face : Nigeria/Guinée Equatoriale, Cameroun/Guinée Equatoriale, Guinée Equatoriale/Sao Tome, et Sao Tome et Principe/Gabon.

Un tel panorama donne une idée de l'étendue du potentiel « crisogène », belligène et polémogène du Golfe de Guinée. Ici, les enjeux sont aux antipodes, mais peut-être pas si loin que cela finalement, des problèmes qui se posent sur le continent, c'est-à-dire en Afrique Centrale.

#### **LES ENJEUX CONVERGENTS DE L'AFRIQUE CENTRALE FACE AUX ENJEUX DU GOLFE DE GUINÉE : la diplomatie et la stratégie entre terre et mer**

##### **Les enjeux convergents en Afrique Centrale**

8 A.D. Ogoulat, op. cit., p. 278.

9 A.D. Ogoulat, « La Commission du Golfe de Guinée, instrument du renouveau maritime sous-régional ? » Stratégique, n° 80, 4<sup>e</sup> trimestre 2000, pp. 111-112.

Au plan géopolitique, la dernière décennie, en Afrique Centrale, a été marquée, entre autres, par le génocide au Rwanda, la disparition du Zaïre, suivie de la naissance de la RDC, et par la déshérence politique du Congo. Les conséquences ont été telles, pour l'Afrique Centrale, qu'aucun Etat de la sous-région n'a échappé à cette triple onde de choc. Les actions les plus visibles ont notamment consisté en l'accueil et l'assistance humanitaire aux « frères meurtris ». Aujourd'hui, l'ingestion homéopathique de ces catastrophes a fait place à une volonté affichée de renouer avec la paix. Les politiques en sont au « renforcement de l'Etat de droit », à la recherche d'une bonne gouvernance de façade et à l'accélération d'une intégration régionale, plus que jamais balbutiante.

Au plan stratégique, en prenant la tête d'une coalition comprenant le Burundi et l'Ouganda, le Rwanda a échoué dans sa volonté de satelliser la grande et immense RDC, dans une stratégie du perturbateur qui ne disait pas son nom. Cet échec participait de la claire identification par Luanda de la volonté de puissance des Etats des Grands lacs, au premier rang desquels le Rwanda et l'Ouganda. Le Congo Démocratique a de la sorte été acculé au rôle de

champ de réduction d'impact de deux hégémonismes qui se seraient révélés très vite concurrents. L'intervention des Forces Armées Angolaises (F.A.A.) dans le théâtre congolais a ainsi permis de sécuriser la capitale Kinshasa et de cantonner de facto la coalition des armées des pays des Grands Lacs dans leur réduit stratégique du grand Est congolais, avant l'enlèvement. Après leurs campagnes victorieuses à Brazzaville, les F.A.A. sont apparues, du coup, comme les troupes les plus aguerries de la sous-région, et l'Angola, comme le gendarme de l'Afrique Centrale.

C'est dans ce contexte que se développe depuis le début de la dernière décennie l'une des mutations majeures des armées africaines qui tentent, sous l'égide de l'Union Africaine (U.A.) et de son Conseil de Paix et de Sécurité, de

passer d'une doctrine de défense des réduits territoriaux, à une logique plus large de coopération militaire interafricaine relevant de la Politique Commune de Défense et de Sécurité. Celle-ci bénéficie du soutien de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Européenne, de la France et des Etats-Unis d'Amérique. La France a proposé le concept RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) en vue d'aider à l'accroissement

des capacités militaires des armées africaines en les organisant en forces non permanentes pour les opérations de maintien de la paix<sup>10</sup>. Après l'Afrique de l'Ouest en 2005, le cycle 2006<sup>11</sup> se déroulera dans les pays de la CEEAC, avec notamment, un séminaire politico-militaire à Brazzaville (Congo), une conférence stratégique au Gabon et des manœuvres au Cameroun. Les Etats-Unis d'Amérique ont, quant à eux, proposé le programme ACRI (African Crisis Initiative Response<sup>12</sup>) qui vise au renforcement des capacités des armées africaines à faire face aux crises humanitaires et assurer le maintien de la paix, par la mise sur pied de bataillons interopérables et prompts à tout déploiement. Toutes ces initiatives s'appuieront in fine sur les mécanismes régionaux existant que sont : le Conseil

de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), dont les instruments, au plan opérationnel, sont le MARAC (Mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique Centrale) et la FOMAC (Force Multinationale d'Afrique Centrale), en sus du Pacte d'Assistance Mutuel en CEEAC, du 25 février 2000.

Au-delà de tout cela, l'une des grandes faiblesses des nouveaux mécanismes en cours de déploiement, reste leur trop grand ancrage continental, qui ignore encore les enjeux maritimes périphériques.

#### Les enjeux de nature du Golfe de Guinée

Les enjeux du Golfe de Guinée participent de la nature même de ce secteur : nature de son constituant premier qu'est la mer<sup>13</sup>, nature de l'importance actuelle des espaces



10 « La Mission de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) a été l'élément précurseur de RECAMP en Afrique », selon le Capitaine de Vaisseau Nambo, Histoire de la marine nationale gabonaise, Mémoire de DEA, E.P.H.E., Paris, 2000, p. 100.

11 Dit RECAMP V, après RECAMP IV qui, en 2005, a eu pour cadre les Etats de la CEDEAO.

12 Initiative de réponse aux crises africaines.

13 La mer, au sens générique du substantif.

14 H. Coutau-Bégarie, Traité de stratégie, ISC/Economica, Paris, 2002, p. 831.

15 E. Denécé, Géostratégie de l'Asie du Sud-Est, L'Harmattan, Paris, 1999, pp. 9-10.

maritimes dans la vie des Etats, et, enfin, nature des enjeux locaux structurant les rapports entre les riverains.

Concernant le premier point, notons que celui-ci ressortit à la particularité même de l'élément marin. En effet, au-delà des différentes typologies existantes, de son double caractère liquide et mouvant, en plus de sa fluidité, la mer est d'abord un environnement impropre à l'habitat humain. En ce sens, elle se distingue par un certain nombre de fonctions positives et négatives. Les fonctions positives font de la mer un espace nourricier, une aire de circulation et un réservoir de richesses<sup>14</sup>. Vues des pays riverains du Golfe de Guinée, les fonctions négatives de la mer sont inhérentes à la pénétration européenne en Afrique, à son corollaire, la traite pluriséculaire des Africains, et à l'assujettissement des Etats africains au rôle de périphérie économique mondiale.

Le second point fait apparaître la mer comme la clé de voûte des échanges commerciaux dans le monde, particulièrement, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. « En conséquence, les rivalités maritimes entre les nations s'articulent désormais autour de deux enjeux majeurs, les flux et les ressources » comme le souligne E. Denécé<sup>15</sup>. Si du point de vue des flux, les Etats du Golfe de Guinée demeurent de faibles contributeurs aux échanges mondiaux, à l'image de l'ensemble de l'Afrique, dont la part dans les exportations mondiales se situe autour de 2 %, contre 6 % en 1980, et dans les importations, 2 % contre 4,6 %, les raisons peuvent être également recherchées dans l'absence d'un instrument de transports maritimes communautaire performant. En effet, compte tenu de ce que, une part écrasante du commerce mondial, soit 90 %, se fait par voie maritime, ne pas disposer d'une flotte de commerce d'émanation sous-régionale, comme c'est actuellement le cas sur les rivages du Golfe de Guinée depuis le milieu de la dernière décennie, ne relève-t-il pas, tout simplement, de l'absence de vision politique ?

Enfin, le troisième point concerne les ressources. Ces dernières se présentent comme le plus petit diviseur commun dans le Golfe de Guinée. Et pour cause ! A la surface, les eaux du Golfe de Guinée constituent une fenêtre ouverte sur le monde. Au large, passe l'une des plus importantes routes maritimes au monde : la voie Le Cap/Europe/Amérique du Nord<sup>16</sup>. Au niveau de la colonne, ces eaux sont le lieu d'une activité courantologique telle, qu'en de nombreux points du golfe ont lieu des remontées d'eaux froides. C'est le phénomène dit d'upwelling. Celui-ci traduit, de par sa permanence, l'abondance des pêcheries de plus ou moins grande importance dans la sous-région. La ressource halieutique reste, du fait des accords de pêche avec l'Union européenne notamment, une importante source de devises pour les Etats du Golfe de Guinée. Localement, elle est une source d'emplois et une réserve

protéinique pour des millions de personnes. Toutefois, la pression sur les stocks, notamment sur les espèces demersales côtières, les requins et les raies, actuellement exercée par les armements industriels originaires des pays du Nord pose des problèmes de durabilité de l'exploitation de la ressource. Ces problèmes appellent à une politique sous-régionale concertée des pêches qui, du point de vue de la préservation de l'environnement, devrait induire la multiplication des aires protégées marines.

Toutefois, les différends qui se posent et nourrissent la conflictualité dans la région ont peu à voir directement avec la pêche. Ils sont tous liés à l'appropriation du sol marin, mieux, au contrôle des richesses du sous-sol du Golfe de Guinée, véritable réservoir d'hydrocarbures. En effet après le plateau continental, aux premières décennies de l'ère du pétrole dans le Golfe de Guinée, c'est au-delà du talus continental, donc à plus de 1.000 m en dessous de la surface, dans la colonne d'eau, que s'effectuent aujourd'hui, les opérations de pompage<sup>17</sup>. Dans la logique de l'effet conjugué de l'augmentation continue des cours du brut, de l'accroissement de la consommation internationale et de la diminution des réserves mondiales prouvées, se préparent manifestement les conflits de demain dans le Golfe de Guinée<sup>18</sup>. Que l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) étende de plus en plus vers l'Atlantique Sud et vers le Golfe de Guinée, son domaine de compétence ne saurait être dénué de toute signification.

#### POUR UNE GESTION COMMUNE DES MERS ET RIVAGES : ANCRER L'AFRIQUE CENTRALE DANS LE GOLFE DE GUINEE

Porter son attention sur le binôme Afrique Centrale/Golfe de Guinée, c'est tenter d'appréhender deux réalités géographiquement voisines, mais distinctes théoriquement. Si la notion d'Afrique Centrale, dans sa conception ancienne, semble faire abstraction des mers et rivages, le Golfe de Guinée les repositionne comme dimension essentielle de toute politique de développement dans la région. Cette perspective pose l'Etat riverain comme l'interface, le régulateur et le lien entre un univers marin inclusif et porteur d'avenir et un domaine continental manifestement sclérosé. Dans sa phase opératoire, une telle perception passe nécessairement par un processus qui, lui-même, suppose : une intégration continentale et maritime pleine et entière ; une coopération interétatique agissante et pouvant aboutir à l'adoption d'une politique commune, en matière de gestion des environnements et ressources littoraux et marins, dans le civil et le militaire ; et la maritimisation des économies sous-régionales.

16 A. Vigarié, *La mer et la géostratégie des nations*, Economica, Paris, 1995, p. 306.

17 A.D. Ogoulat, « Géostratégie et polémologie dans l'espace atlantique centre-oriental : le cas du Golfe de Guinée », *Stratégie*, n° 80, 4<sup>e</sup> trimestre 2000, p. 81.

18 *Idem*, p. 84.

#### ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE .....

BA Abdul et al., 1984. - *L'Organisation d l'Unité Africaine*, Silex Editions, Paris.

COUTAU-BEGARIE H., 2002. - *Traité de stratégie*, ISC/Economica, Paris, 1030 p.

DENECE E., 1999. - *Géostratégie de la mer de Chine méridionale*, L'Harmattan, Paris, 406 p.

NAMBO NDOUANY H., 2000. - *Histoire de la marine nationale gabonaise*, E.P.H.E., Paris, 117 p.

OGOULAT A. D., 1999. - *Géographie politique de la façade atlantique de l'Afrique intertropicale*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 632 p.

OGOULAT A.D., 2000. - *Géostratégie et polémologie dans l'espace atlantique centre-oriental : le cas du Golfe de Guinée ?* *Stratégie*, n° 80, 4<sup>e</sup> trimestre, pp. 73-87.

OGOULAT A.D., 2000. - *La Commission du Golfe de Guinée, instrument du renouveau maritime sous-régional ?* *Stratégie*, n° 80, 4<sup>e</sup> trimestre, pp. 111-124.

POURTIER R., 1994. - « *Voyage autour du Congo* », *Les Afriques au Sud du Sahara*, Belin-Reclus, Paris, 227-239 p.

VIGARIE A., 1995. - *La mer et la géostratégie des nations*, Economica, Paris, 432 p.

## LE PETROLE OFF-SHORE COMME RESSOURCE STRATEGIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : une richesse au coeur des tensions frontalières et des appétits

Par Etanislav NGODI <sup>1</sup>, historien, IGRAC, Brazzaville (Congo)  
et Mathias-Eric OWONA NGUINI <sup>2</sup>, socio-politiste, FPAE/UY II (Cameroun)

Les espaces maritimes d'Afrique centrale sont fortement concernés par d'intenses luttes et convoitées pétrolières relatives aux ressources « off shore » en or noir. La compétition autour des ressources pétrolières situées dans le domaine maritime des différents Etats d'Afrique centrale montre l'existence de dynamiques d'action et de transaction liées à une géopolitique sous-régionale des espaces maritimes.

### L'AFRIQUE CENTRALE, UN BASSIN PRIVILEGIE D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION PETROLIERES EN MER : UNE REGION RICHE EN PETROLE OFF-SHORE

Les pays d'Afrique centrale situés en bordure du golfe de Guinée, se trouvent compris dans un espace maritime et marin qui se révèle très riche dans le domaine de l'off-shore profond et ultra profond. Le pétrole off-shore demeure une des matières premières les plus convoitées de la sous-région d'Afrique centrale ainsi constituée en domaine géopolitique d'importance disposant à travers les eaux territoriales de ses Etats, d'un accès à la mer.

Les réserves pétrolières d'Afrique centrale ont été considérablement réévaluées par les découvertes récentes effectuées dans la région du golfe de Guinée où prospèrent des champs off-shore. La zone du golfe de Guinée qui inclut les pays d'Afrique centrale voit sa valeur géopolitique et géostratégique accrue par la proximité avec les marchés américains. Ce faisant les gisements off-shore d'Afrique centrale correspondent à des champs dont la production peut facilement être écoulee à travers les voies maritimes de transport pétrolier.

#### L'attractivité des gisements d'off-shore profond ou ultra profond en Afrique centrale

La majeure partie des champs off-shore d'Afrique centrale se situe entre 200 et 1500m de profondeur d'eau.

La baisse spectaculaire des coûts d'exploration et de mise en production de l'off-shore profond en Afrique centrale a favorisé la propagation des plates-formes de forage dans cette sous-région. L'off-shore occupe une place importante sur la scène pétrolière d'Afrique centrale fortement structurée autour de bassins sédimentaires formés au cours des âges par des alluvions multiples.

Les pays d'Afrique centrale disposent de capacités importantes d'off-shore dont l'exploration et l'exploitation nécessitent la maîtrise et la mise en œuvre de techniques de pointe permettant de mettre en production les gisements se trouvant dans les domaines maritimes et marins des Etats d'Afrique centrale compris dans le golfe de Guinée. En effet, la taille des découvertes en Afrique centrale commence à faire plus que concurrence aux champs marins géants du Golfe au Mexique ou à ceux du Bassin de Campos au Brésil. « golfe de Guinée : la dynamique économique du pétrole »

<sup>1</sup> BP 13.244, Brazzaville, Congo, Email : ngodi\_etanislav@yahoo.fr

<sup>2</sup> S/C FPAE BP 164 Yaoundé, Cameroun, Email : owonanguini@yahoo.fr

Crédit Lyonnais, CU janvier 1999 n°189.

Pourtant à l'instar de l'Ouest africain, l'Afrique centrale comprise dans le golfe de Guinée dispose aussi comme la région voisine, de « conditions climatiques très favorables, qui autorisent des technologies de production flottante et sous-marine, moins coûteuses ».

La montée en puissance du pétrole off-shore dans la géopolitique du pétrole en Afrique centrale Bien entendu, ceci contribue à renforcer l'intérêt géopolitique pour l'implantation dans les champs pétroliers en mer dans les pays d'Afrique centrale largement ancrés pour la plupart sur le continent, même lorsqu'ils ont d'importants débouchés sur la mer.

L'intérêt pour le pétrole off-shore d'Afrique centrale manifesté essentiellement par les grandes multinationales pétrolières souvent associées à leurs Etats d'origine que sont les grandes puissances occidentales, favorise aussi au-delà de considérations et de motivations géopolitiques et géoéconomiques, la mise en place de véritables structurations géostratégiques. Le pétrole off-shore d'Afrique centrale, parce qu'il est particulièrement prisé, va contribuer à redéployer des dynamiques internes, sous-régionales et internationales révélatrices d'appétits pétroliers eux-mêmes générateurs de diverses formes de rivalité et de conflictualité.

### LA PLACE DES GISEMENTS OFF-SHORE DANS LA GEOPOLITIQUE MARITIME DES CONFLITS FRONTALIERS EN AFRIQUE CENTRALE ET DANS LE GOLFE DE GUINEE

Les gisements off-shore d'Afrique centrale suscitent des luttes d'exploration et d'exploitation qui montrent comment géopolitique des mers, stratégies sécuritaires et économie du pétrole entrent en interaction. L'un des phénomènes les plus significatifs de ces tensions et interactions stratégiques se trouve dans les conflits entre Etats d'Afrique centrale ou entre ceux-ci et des Etats voisins Afrique de l'Ouest également situés dans le golfe de Guinée.

En effet, la chasse active au pétrole en off-shore profond ou ultra profond en Afrique centrale va favoriser des luttes politiques et économiques concernant la délimitation et la démarcation des domaines maritimes. Dans le cadre de ces conflits frontaliers, les Etats d'Afrique centrale sont engagés dans des luttes pour assurer leur souveraineté sur les champs pétroliers off-shore.

La délimitation des zones pétrolières en Afrique, suscite une vive rivalité entre les Etats, particulièrement en ce qui concerne les gisements marins, qui donnent lieu à de vives luttes d'appropriation montrant l'interaction stratégique entre géopolitique des mers et géopolitique du pétrole dans les conflits entre les pays de la sous-région incorporés dans l'espace du golfe de Guinée.



### **La péninsule de Bakassi, une source de différends pétroliers et maritimes entre le Cameroun et le Nigeria**

La péninsule de Bakassi (1000 km<sup>2</sup>) fait l'objet d'un conflit entre le Cameroun et le Nigeria, conflit qui a connu une montée en tension décisive avec l'invasion de la zone litigieuse par le Nigeria en revendiquant la souveraineté. La presqu'île de Bakassi regorge de ressources en hydrocarbures ainsi qu'en modules polymétalliques. De graves incidents militaires ont sanctionné la montée en spirale de l'animosité entre les deux pays. La tension persiste entre le Cameroun et le Nigeria, en dépit du fait que le Cameroun a remporté le litige soulevé devant la Cour Internationale de Justice de la Haye. En effet, le verdict de la CIJ a reconnu l'appartenance de la péninsule de Bakassi, au territoire du Cameroun. Si le Nigeria a formellement assuré les Nations-Unies qu'il avait accepté le verdict, ce pays multiplie les manœuvres dilatoires pour continuer à occuper cette péninsule. Les manœuvres développées par le Nigeria ne sont pas seulement motivées par des considérations juridiques sur la souveraineté et l'intégrité territoriales, particulièrement à propos de son domaine maritime jouxtant celui du Cameroun. Il y a bien entendu aussi des motivations géostratégiques concernant le contrôle de ressources pétrolières en off-shore.

### **Mbagne : îlot de la discorde maritime et pétrolière entre les émirats du Gabon et de la Guinée équatoriale**

On ne peut évoquer le différend entre le Gabon et la Guinée Equatoriale au sujet de l'îlot de Mbagne, sans prendre en compte simultanément les dimensions pétrolière et

maritime de ce conflit. La dispute sur l'îlot de Mbagne (pour le Gabon) ou de Mbañe (pour la Guinée équatoriale) est un litige qui dure depuis une trentaine d'années, et qui a donné lieu à plusieurs micro-crisis frontalières, comme celle de 1972 réglée grâce à la médiation du président Mobutu. L'îlot querellé recèlerait d'opportunités pétrolières.

L'îlot de Mbagne/Mbañe se trouve à une trentaine de kilomètres des côtes gabonaises, près de l'île Corrisco. Cet îlot est situé dans un espace marqué par une contestation de la souveraineté des eaux au large de l'île d'Annobon (sur laquelle la souveraineté territoriale de la Guinée est reconnue). Un accord avait été conclu avec Saô Tomé, mais aucun avec le Gabon, qui partage la souveraineté des eaux à l'Est de l'île. Le litige entre le Gabon et la Guinée, concerne deux républiques africaines véritablement constituées en émirats pétroliers, mais qui ont des performances pétrolières opposées. Le Gabon, fief réputé du groupe pétrolier ELF (absorbé par TOTAL et devenu TOTAL FINA), est confronté à un déclin progressif de sa production qui pèse lourdement sur ces finances publiques. Alors que la Guinée équatoriale connaît un boom pétrolier fulgurant, une raison justifiée pour conserver Mbagne.

La dispute sur Mbagne a connu un début d'escalade à partir de février 2003, avec les déclarations polémiques respectives d'autorités politiques et administratives représentant les Etats gabonais et équatoguinéen. Les calculs pétroliers sont, évidemment, une des dimensions de cette rivalité qui rentre dans les problèmes juridiques, politiques et stratégiques de démarcation entre les eaux maritimes de la Guinée équatoriale et du Gabon.

### La divergence Sao Tome-Nigeria au sujet de la zone commune de développement :

#### un litige à l'odeur pétrolière en zone off-shore

Alors que le puissant Nigeria et la modeste île de Saô Tomé s'étaient entendus pour cogérer des ressources pétrolières en off-shore à travers les accords créant une zone commune de développement, cette perspective a été remise en question. Dès lors, les divergences stratégiques et économiques entre ces deux pays du golfe de Guinée sont réapparues. La querelle entre le puissant Etat d'Afrique occidentale qu'est le Nigeria et l'Etat lilliputien d'Afrique centrale qu'est Saô Tomé, s'est dessinée autour de luttes aussi bien politiques qu'économiques, pour le contrôle d'un domaine maritime riche en richesses pétrolières entre ces deux Etats frontaliers.

Le président Fradique de Menezes, a en octobre 2002, remanié son cabinet gouvernemental, en vue de dénoncer l'accord portant création d'une zone commune de développement entre Saô Tomé et le Nigeria, accord signé par son prédécesseur Miguel Trovoada.

La remise en question de l'accord autour d'une zone commune de développement, s'explique par les réserves exprimées par le nouveau président saô-toméen à propos d'un accord aux termes très favorables au Nigeria, à propos de l'exploitation ou de l'exploitation de gisements pétroliers off-shore, dans le cadre d'un partage de concessions trop avantageux pour la compagnie pétrolière privée nigérienne Chrome Energy.

La divergence de vues entre le Nigeria et Saô Tomé a favorisé le report de l'attribution de nouvelles licences pour l'exploration et l'exploitation de champs pétroliers off-shore convoités par des grandes compagnies pétrolières comme Exxon/Mobil ou Conoco Philips.

Le conflit autour de cette zone dont les réserves potentielles sont estimées à 4 milliards de barils, a même poussé les autorités de Saô Tomé à solliciter la protection des Etats-Unis vis-à-vis du Nigeria.

En raison du coût réduit de son exploration et de son exploitation du fait des gains attendus et également de la réduction des risques politiques liés à leur mise en production de champs off-shore, l'or noir produit en off-shore profond ou ultra profond, contribue à accroître la valeur stratégique de cette région du golfe de Guinée qui inclut plusieurs pays d'Afrique centrale. En effet, les pays disposant d'un domaine maritime ou marin dans le golfe de Guinée, sont placés au cœur d'une nouvelle province de l'exploitation pétrolière.

Le pétrole off-shore produit dans les pays d'Afrique centrale donne lieu en effet à de vives et féroces disputes concernant l'attribution des réserves pétrolières entre les compagnies multinationales intéressées par ces richesses.

Les réserves pétrolières d'Afrique centrale, comptabilisées dans celles du golfe de Guinée, sont fortement constituées autour de gisements off-shore. Ces réserves sont devenues un enjeu stratégique important, dans l'après-11 septembre 2001, suite aux crises politiques et militaires apparues au Moyen-Orient, espace traditionnel d'approvisionnement des Américains et des Européens. L'espace géopolitique d'Afrique centrale qui borde le golfe de Guinée est donc devenu un carrefour stratégique.

### LES RIVALITES DES GRANDES COMPAGNIES PETROLIERES POUR L'APPROPRIATION DES CHAMPS PETROLIERS OFF-SHORE

Les compagnies pétrolières occidentales sont activement engagées dans une compétition féroce pour l'exploration et l'exploitation du pétrole en Afrique centrale. Les rivalités entre ces puissantes compagnies multinationales pour l'appropriation des champs de pétrole, sont particulièrement aiguës en ce qui concerne les gisements off-shore dans la sous-région. Ces multinationales pétrolières participent d'un système pétrolier international soumis à la globalisation, système qui est à la fois monopolistique (dans la détermination des coûts de production) et oligopolistique (en référence aux partages de production) mettant en question les stratégies d'Open Market Policy).

#### Une compétition commerciale pour le pétrole off-shore menée par les multinationales

L'implantation des compagnies pétrolières intéressées par l'exploitation du pétrole d'Afrique centrale, est particulièrement commandée par le succès croissant d'entreprises multinationales pionnières comme Shell, Elf et Chevron qui ont favorisé l'incitation de nombreux autres opérateurs également concernés par les champs off-shore de cette région en Angola, au Congo ou au Gabon. Au rang de ces opérateurs pétroliers, on doit d'abord tenir compte de super majors d'envergure globale comme Shell, British Petroleum et Total Fina Elf en Europe ou Exxon Mobil et Chevron-Texaco aux Etats-Unis. Ensuite il existe des majors d'échelle internationale comme Conoco Phillips ou Occidental Petroleum. De petites compagnies internationales indépendantes, généralement américaines, sont également présentes comme Amerada Hess, Marathon ou Perenco. Il existe aussi des compagnies nationales issues souvent de pays du Sud comme la société malaise Petrona ou la compagnie d'Etat chinoise CNPC (Chinese National Petroleum Corporation).

Les compagnies pétrolières intéressées par la mise en production des champs off-shore d'Afrique centrale sont, bien entendu, intéressées par le potentiel considérable dont recèle les gisements off-shore d'Afrique centrale, c'est ainsi que dans un pays comme l'Angola, des gisements off-shore comme Dalia, Girassol et Kuito disposent de réserves récupérables estimées à 700 millions de barils et offrent des perspectives de gains importants.

Au Congo, Total Fina Elf, est l'opérateur détenant la concession de Moho dont les réserves de pétrole récupérables étant estimées à 400 millions de barils. En Guinée équatoriale, la super major pétrolière Exxon Mobil est l'opérateur chargé de la mise en production du champ off-shore de Jade-Zafir dont les réserves récupérables sont évaluées à hauteur de 300 millions de barils.

#### Une compétition pour le pétrole en mer déstabilisatrice des Etats

Le pétrole off-shore occupe donc une place essentielle dans la compétition pétrolière en Afrique centrale. Et cette compétition pétrolière est structurée par la position de prédominance des compagnies pétrolières dont la taille économique et financière dépasse très souvent celle des pays où elles opèrent. Misant sur une asymétrie de richesse, de puissance, de savoir et de maîtrise technologique qui les favorise par rapport aux gouvernements des Etats-hôtes, les multinationales pétrolières s'y taillent de véritables empires.

En tirant profit de ces atouts, les investisseurs pétroliers intéressés par la valorisation de ces immenses réserves de pétrole off-shore, s'immiscent dans des luttes où le pétrole sert d'accélérateur à des logiques conflictuelles, alimentant des turbulences autant politiques que socio-économiques, et provoquant des perturbations stratégiques liées à la modification des grands équilibres régionaux.

#### LE ROLE DE L'EXPLOITATION PETROLIERE EN MER DANS LA REVOLORISATION STRATEGIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE MARITIME OU LITTORALE

En raison de son potentiel pétrolier, et particulièrement en ce qui concerne les perspectives de gains associées à la découverte de nouveaux champs en mer, les pays d'Afrique centrale situés dans le pourtour du golfe de Guinée, sont désormais considérés d'une manière différente, d'un point de vue stratégique. Les Etats-Unis, à travers les vues et les intérêts de leurs milieux d'affaires et de pouvoir ont ainsi intégré ces pays pétroliers où l'off-shore est particulièrement prometteur, dans leurs stratégies de diversification des approvisionnements pétroliers.

#### L'Afrique centrale, cible des stratégies américaines d'approvisionnement pétrolier

Comme les pays d'Afrique de l'Ouest, producteur d'or noir, l'Afrique centrale est bien concernée par ces stratégies dont celle de l'AOPIG (Groupe d'Initiative sur la politique américaine) est l'emblème.

L'AOPIG a en effet publié en juin 2002, un rapport intitulé « pétrole africain : une priorité pour la sécurité américaine et le développement africain », dans lequel les importations américaines de pétrole devraient augmenter de 1,5 millions de barils par jour en 2005 à 2,5 millions de barils par jour en 2015. Et les pays d'Afrique centrale (autant que ceux d'Afrique de l'Ouest), situés dans le pourtour du golfe de Guinée et disposant d'importants champs off-shore, sont attendus comme d'importants partenaires devant permettre aux Etats-Unis de pouvoir importer 25% de leur pétrole d'Afrique subsaharienne d'ici à 2015 contre 16% aujourd'hui, selon les prévisions de l'organisme sécuritaire américain National Intelligence Council.

La réévaluation de la place stratégique des pays ouest-africain et d'Afrique centrale situés dans le pourtour du golfe de Guinée, se perçoit dans la nouvelle démarche de Washington à l'endroit des pays pétroliers de cette région. En effet, les Etats-Unis multiplie les gestes d'approche diplomatique, implante des conseillers militaires, développe leur assistance sécuritaire et envisage même d'installer une base à Saô Tomé. Ces manœuvres géostratégiques sont, de toute évidence, liées à la diversification des approvisionnements pétroliers américains.

#### L'avantage sécuritaire du pétrole off-shore d'Afrique centrale

Les Etats-Unis sont particulièrement intéressés par le développement de l'exploration et de l'exploitation pétrolières en mer, en Afrique centrale (ou occidentale), parce que les plateformes en mer peuvent être plus efficacement sécurisées par la marine américaine.

Les Etats pétroliers d'Afrique centrale situés autour du golfe

de Guinée, disposent de champs pétrolifères facilement reliables aux routes maritimes qui les achemineraient vers les marchés américains. C'est ainsi que la localisation des puits de pétrole angolais situés en mer est extrêmement avantageuse au plan sécuritaire et économique. Une fois le tanker rempli de sa cargaison, la ligne océanique Angola-Etats-Unis est directe en haute mer. La zone marine au golfe de Guinée, où se situent les Etats pétroliers d'Afrique centrale dont les plus en vue s'appuient sur le pétrole off-shore, paraît moins exposée aux menaces terroristes susceptibles de menacer les points de passage stratégiques des pétroliers considérés comme zones névralgiques depuis le 11 septembre 2001.

#### LA COMMISSION DU GOLFE DE GUINEE, UN CADRE INTEGRE DE COOPERATION MOBILISABLE POUR DEFINIR UNE STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES BIENS PETROLIERS EN MER D'AFRIQUE CENTRALE

Soumis aux calculs stratégiques et économiques des grandes puissances étatiques et de compagnies multinationales de provenance occidentale, les pays pétroliers d'Afrique centrale situés dans le pourtour du golfe de Guinée, sont tenus de mettre en place des cadres de coopération régionale. C'est ainsi qu'il convient d'envisager la participation de ces pays à la nouvelle initiative diplomatique et stratégique présentée par la création de la commission du golfe de

Guinée à Libreville en fin 1999.

La Commission du golfe de Guinée qui regroupe des pays comme le Nigeria, l'Angola, le Cameroun, le Gabon, Saô Tomé et Príncipe et le Congo-Brazzaville, entend étudier les voies et moyens susceptibles de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le golfe



de Guinée.

La commission du golfe de Guinée est un instrument diplomatique visant à instaurer un climat de confiance et de compréhension pouvant encourager la coopération et canaliser les menaces de confrontation entre les pays de cette organisation qui sont tous dotés de capacités pétrolières. Il n'est donc pas indifférent que l'un des premiers chantiers de la CCG ait été de délimiter les frontières maritimes des Etats, parce que l'essentiel des réserves pétrolières de ces Etats sont off-shore et font l'objet de revendications concurrentes entre ces nations. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de ce nouveau mécanisme mis à contribution pour la résolution de conflits frontaliers entre le Congo et l'Angola ou Saô Tomé et Príncipe contre le Nigeria. Après avoir mis en place cette structure de coopération régionale intégrée, peut-être les Etats qui en sont membres pourraient trouver intérêt à construire un véritable bloc pétrolier régional capable de renforcer leurs intérêts ainsi que leur force de représentation et de mobilisation face aux puissants intérêts stratégiques des grands Etats occidentaux ou aux appétits commerciaux, industriels et financiers d'influents compagnies multinationales pétrolières.

# L'OBSERVATOIRE DE LA ZONE CÔTIÈRE DE L'AFRIQUE CENTRALE : un projet intégrateur pour le Bassin du Congo ?

Par Jean-Bernard MOMBO<sup>1</sup>, géographe, CERGEP<sup>2</sup>/LANASPET<sup>3</sup>, Université Omar Bongo (Gabon)

## L'HISTORIQUE DU PROJET OBSERVATOIRE DE LA ZONE CÔTIÈRE

Le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) dans le Bassin du Congo a débuté en 1998, exécuté par l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (A.D.I.E.). Dès son lancement, le PRGIE a envisagé des actions et projets sur : les forêts, la diversité biologique, la gestion de la zone côtière, l'environnement urbain et périurbain, le développement rural et la télématicité et la diffusion des données. Ces actions et projets répondaient par consensus aux besoins nationaux déjà exprimés et identifiés, et s'intégraient dans un objectif logique de cohérence régionale, sectorielle ou thématique.

La Composante Gestion de la Zone Côtière avait pour projet identifié, la mise en place d'un Observatoire de la Zone Côtière, une initiative gabonaise, au sein du PRGIE. Conçu comme un outil stratégique de gestion et d'échanges de l'information, l'Observatoire Côtier sous-régional devait se concrétiser par la réalisation d'un Système d'Information Géographique et de base de données environnementales, d'un module d'aide à la décision et par la mise en place d'un réseau d'échanges sur Internet portant sur la Zone Côtière.

Cette initiative est née d'une volonté commune de diverses entités publiques, privées et associatives (ONGs) d'initier une réflexion sur le devenir et la pérennité de la zone côtière du Gabon, de prime abord, et par la suite étendue à celle de la Guinée Equatoriale et à l'Afrique Centrale entière.

Au cours de l'année 1998 le Gabon a proposé, aux autres pays membres du PRGIE disposant d'une façade maritime, d'entreprendre une vaste réflexion concertée sur la mise en valeur, la gestion durable et le suivi des écosystèmes côtiers. Cette réflexion devait aboutir à la mise en place d'un Observatoire de la zone côtière, conçu comme un outil technique de collecte et de gestion de l'information environnementale côtière. Celui-ci devait être à même de fournir un ensemble d'informations techniques, socio-économiques et politiques à l'adresse des opérateurs économiques et écologiques des états côtiers de l'Afrique Centrale.

A cet effet, devait être menée en 1999 une étude préliminaire de faisabilité concernant la problématique environnementale côtière, les attentes des différents acteurs publics et privés intéressés, le degré de motivation des gouvernements d'Afrique Centrale à promouvoir les pratiques de gestion intégrée de leur zone côtière, et la valeur ajoutée

d'une approche régionale dans la mise en œuvre d'un tel projet, eu égard aux défis environnementaux côtiers actuels.

## LES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX DE LA ZONE CÔTIÈRE

Le projet Observatoire Côtier a été proposé, par les responsables gabonais de l'ADIE, suite à la rencontre des principaux acteurs intervenant dans l'exploitation ou la conservation des ressources côtières gabonaises. Ces entretiens ont permis de mettre à jour la spécificité de la zone côtière qui, au carrefour de défis environnementaux divers, joue un rôle essentiel dans le développement économique du pays. Globalement pour l'Afrique Centrale et en particulier pour le Gabon, apparaissent les défis environnementaux majeurs suivants.

### Les défis relatifs à l'activité humaine

D'une part, il y a « la pression de l'activité humaine », liée à l'explosion démographique en Afrique. Les conséquences sont multiples : la détérioration des milieux naturels ; les conflits et problèmes sociaux ou d'usage relatifs à l'utilisation des ressources, de l'eau et des terres ; les pollutions anthropiques côtières ; l'érosion des sols ; l'intensification de la pêche et l'utilisation des filets non homologués, avec pour conséquence la diminution des stocks de ressources halieutiques et une menace sur les pêcheries marines ; les problèmes juridiques, la réglementation inadéquate ou inappliquée ; l'absence de politiques côtières locales et nationales nécessaires à une prise de décision, faute d'informations fiables utiles à un développement durable.

D'autre part, se précise « la pression urbaine ». L'explosion démographique et l'urbanisation accélérée des villes côtières, des décennies 80 et 90, posent deux problèmes : primo, la dégradation de l'environnement et l'augmentation des risques et de catastrophes et, secundo, l'insuffisance des équipements, des structures et services urbains, d'où la détérioration des conditions et du cadre de vie, l'insuffisance d'accès à l'eau potable, la difficile gestion des déchets solides et liquides, d'où la pollution des nappes superficielles, l'érosion des sols, le déboisement dû à la production et à la consommation du charbon de bois et du bois de chauffe.

### Les défis liés à l'exploitation des ressources naturelles

L'exploitation forestière intense et sélective, dont a été l'objet la région côtière depuis 1900 et durant l'époque coloniale, a laissée des marques indélébiles sur les paysages naturels (le déboisement, l'érosion des sols,...) auxquelles

1 B.P. 2684 Libreville (Gabon). E-mail : [jb.mombo@netcourrier.com](mailto:jb.mombo@netcourrier.com)

2 Centre d'Etudes et de Recherches en Géopolitique et Prospective de l'Afrique subsaharienne.

3 Laboratoire d'Analyse Spatiale des Environnements Tropicaux.

s'ajoutent les conséquences de l'industrie de transformation du bois (scieries).

La pression de l'industrie pétrolière se manifeste à travers les activités d'exploration et de production et de l'industrie du raffinage. Les conséquences sont la contamination des sols, des nappes superficielles, des eaux de surface et de l'air, et la dégradation des écosystèmes naturels.

### Les défis liés à l'insécurité juridique et institutionnelle

La question juridique, certainement le plus difficile à gérer, a néanmoins été identifiée à plusieurs reprises comme génératrice de revendications et, en conséquence, de tensions politiques entre les différents pays. A titre d'exemple, les deux pays concernés initialement par ce projet exploitent - ou à défaut prospectent - activement les ressources côtières. Le litige frontalier actuel entre le Gabon et la Guinée Equatoriale, ou « le contentieux maritime équato guinéo-gabonais » (RIEUCAU J., 2001), lié aux retombées économiques de l'exploitation pétrolière dans la baie de Corisco (Îles Mbanié, Cocotiers et Conga), illustre la nécessité d'un système juridique solide au niveau sous-régional ; à l'instar du contentieux entre le Nigeria et le Cameroun, au sujet de la presqu'île de Bakassi, « réglé » récemment au niveau international. Les outils juridiques de gestion de ce type de conflits sont à l'heure actuelle mal maîtrisés par les Etats concernés, d'où le recours à la Cour internationale de justice de la Haye ou à l'arbitrage de l'ONU ainsi qu'à l'évaluation géopolitique et géostratégique de ces conflits.

Pour remédier aux conflits, l'élaboration de stratégies et de politiques trans-sectorielles se heurte à une mauvaise gestion et circulation de l'information et de la connaissance sur l'environnement côtier. Dès lors, celles-ci ne sont pas à même d'être utilisées pour documenter et rendre plus rationnelles les opérations de planification et de suivi environnemental de la zone côtière.

Les institutions ou les structures nationales rencontrées à l'heure actuelle ont fait état de carences observées dans la circulation, l'exploitation, et la production d'informations à caractère technique (c'est-à-dire relative aux données de base et aux méthodes de gestion et de conservation des ressources côtières), économique (c'est-à-dire relative à la consommation domestique ou à l'exportation de ces ressources, en vue de documenter la définition de stratégies commerciales) et politique et réglementaire (visant à porter à la connaissance des différents acteurs les décisions politiques, les textes de lois, et autres informations de nature générale à même d'affecter ou d'orienter le développement des écosystèmes côtiers sur le long terme). Tout en relevant de la souveraineté des Etats, la délicate question des attributions et des compétences des institutions gérant l'environnement mérite de s'inspirer des modèles prévalant dans le monde, qui ont eu des résultats favorables en totalité ou en partie au développement économique et social.

### EN QUOI L'OBSERVATOIRE COTIER EST-IL UN PROJET PERTINENT ?

Le projet trouve toute sa pertinence dans une meilleure gestion de la connaissance relative aux ressources naturelles, par le renforcement des capacités nationales à

mieux produire, mieux gérer, mieux diffuser cette connaissance et mieux l'intégrer dans les processus de développement.

### Au niveau national

La région côtière gabonaise concentre environ 70 % de la population nationale et de la population nationale urbaine, et l'essentiel de la vie économique et politique du pays. En

1999, une concertation sur la zone côtière, des acteurs et gestionnaires tous azimuts, a réaffirmé l'excellence de l'initiative pionnière du Gabon



relative au projet d'Observatoire de la Zone côtière de Afrique Centrale. Cette structure, incontestablement pertinente, a été reconnue comme étant un outil efficace dans la collecte de l'information côtière, une plate-forme de travail spécialisée et une nécessité nationale et sous-régionale. L'initiative d'une centralisation de l'information côtière, et non une diversification de structures de gestion de celle-ci, a été largement défendue.

### Au niveau sous-régional et régional

Pour la sous-région de l'Afrique Centrale, la Composante Côtière présente un double intérêt : économique et écologique. Encore inexistant, le Système d'Information Géographique de la Zone Côtière devrait permettre une collecte et une gestion de l'information, sous le contrôle et la gestion des Etats côtiers du Bassin du Congo.

L'importance sous-régionale du projet a été mise en évidence, eu égard aux retombées positives d'un SIG sur la Zone Côtière de l'Afrique Centrale, dans le cadre des échanges, de la circulation et de la diffusion des informations, et en tant qu'outil d'aide à la décision. L'un des principaux atouts de l'Observatoire est celui d'être une sphère de travail communautaire et d'intégration pour les pays côtiers du Bassin du Congo.

Au niveau du Golfe de Guinée, cette initiative renforcera l'action des sept principales structures suivantes :

- la Conférence ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique,
- l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC),
- la Commission du Golfe de Guinée (CGG); un cadre de concertation pour la coopération et le développement, la prévention, la gestion et le règlement des conflits des pays du Golfe de Guinée ;

- la Commission Régionale des Pêches (COREP) ;
- le Comité Régional de la Commission Océanographique Intergouvernementale (C.O.I.) de l'UNESCO pour la région océanique de l'Atlantique du Centre-Est (I.O.C.E.A., Central Eastern Atlantic of Intergovernmental Oceanographic Commission) ;
- le projet ODINAFRICA (Ocean Data and Information Network for Africa), un Réseau pour l'harmonisation des informations et de données océanographiques en Afrique ;
- le projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG), dans lequel l'Afrique Centrale est actuellement partie prenante. En vue de réhabiliter les écosystèmes côtiers (meilleure gestion et sauvegarde des richesses), y sont développées les thématiques suivantes : la pêche et la diminution des stocks halieutiques, la dégradation des habitats, la biodiversité, les mangroves, l'érosion côtière, la gestion intégrée de la zone côtière, la pollution, les aspects institutionnels et juridiques.

### Au niveau international

La pertinence du projet, au niveau international, est plus que jamais soutenue par les quatre principaux éléments suivants :

- les activités de la C.O.I. de l'UNESCO ;
- les océans dans les programmes d'actions en vue du développement durable (Conférence de Rio, Juin 1992) ; les nouvelles stratégies de gestion et de mise en valeur des mers, des océans et des zones côtières aux niveaux national, sous-régional et mondial sont : la gestion intégrée



et le développement durable des zones côtières, y compris la zone économique exclusive, la protection du milieu marin, l'exploitation durable et la conservation des ressources biologiques marines en haute mer, l'examen des incertitudes fondamentales concernant la gestion du milieu marin et les changements climatiques, le renforcement de la coopération et de la coordination internationales notamment au niveau régional, et le développement

- durable des petites zones insulaires ;
- le Rapport de la Commission Mondiale Indépendante sur les Océans (CMIO), avec : 1998 « année de l'Océan », la Déclaration de Lisbonne (Portugal) et l'Exposition Mondiale sur « l'Océan, un patrimoine pour le futur », et la proposition de la création d'un Observatoire mondial des affaires de l'Océan ;
- la bataille pour le contrôle des océans, un enjeu mondial très important pour le 3ème Millénaire.

### L'ETUDE GABONAISE DE FAISABILITE DU PROJET

La composante Gestion Côtière a toujours constitué pour le Gabon l'une des activités les plus importantes du PRGIE de l'ADIE. La côte gabonaise est la plus étendue de toute la sous-région du Bassin du Congo, soit 885 km de long, et l'une des plus importantes Zones Economiques Exclusives (ZEE) qui est quasiment équivalente à la superficie du pays (265 000 km<sup>2</sup>). Elle abrite environ 70 % de la population nationale. Elle renferme une diversité exceptionnelle d'espèces animales et végétales et constitue un habitat privilégié. Elle est le siège d'intenses activités industrielles et d'exploitation des ressources naturelles.

A l'origine, il y a eu l'élaboration d'une ébauche de Plan national d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures sur les côtes gabonaises. Dans le cadre du PRGIE, il a été jugé indispensable d'apporter un des compléments stratégiques à cette première initiative, afin de mieux asseoir la planification multisectorielle utile à la gestion de la zone côtière gabonaise.

La composante Gestion Côtière a visé la mise en place d'un Observatoire sous-régional de l'environnement côtier; c'est-à-dire, un outil de gestion et de communication de l'information, moderne et performant, au service des opérateurs de la zone côtière et des décideurs. Ses trois principaux objectifs sont de :

- créer un Système d'Information Géographique de la Zone Côtière conçu pour fonctionner en réseau et constitué de divers moyens (humains, matériels et logiciels informatiques) mis à la disposition des principaux centres identifiés, afin de permettre la collecte, la gestion et la diffusion de l'information sur l'environnement côtier ;
- élaborer un module d'aide à la décision sur la mise en œuvre des procédures utilisées dans la résolution des problèmes liés à la gestion de l'environnement côtier ;
- organiser un Forum d'échanges sur Internet, dans le cadre d'une famille thématique intitulée « Zone côtière ».

A la fin de la décennie 90, la zone côtière du Gabon a fait l'objet d'un état des lieux, d'une analyse de la probléma-

tique côtière, d'une investigation bibliographique préliminaire et d'une ébauche de répertoire des acteurs/gestionnaires. A cet effet, la pertinence avait été reconnue et le projet encouragé pour son aboutissement.

Les quatre points essentiels suivants ont été relevés :

- le niveau primaire de la connaissance et de la gestion de la zone côtière ; le retard flagrant relatif à la connaissance et à la gestion de leur frange océanique accusé par le Gabon et les autres pays du Bassin du Congo ; dans le cadre de l'Action 21 (Sommet de la Terre, Roi de Janeiro, 1992), le Gabon et ses voisins présentent quelques bonnes données, mais il y a beaucoup de lacunes, en ce qui concerne l'océan Atlantique, la mer et la zone côtières et leurs ressources biologiques ;
- le déficit flagrant dans la gestion, la diffusion, la circulation et les échanges d'informations environnementales côtières ;
- l'utilité et la nécessité de la concertation, dans la phase de lancement, comme partie intégrante du processus de l'étude de faisabilité ;
- la pertinence d'un Observatoire côtier, un outil de travail utile à tous et source de synergies relatives à la gestion intégrée des écosystèmes côtiers.

Le travail amorcé dans le cadre du Gabon, la zone pilote, doit être poursuivi et consolidé, afin de permettre une extension plus maîtrisée du projet vers les autres Etats côtiers de la sous-région. Ayant une dimension géographique sous-régionale à l'origine, ce projet doit en effet s'étendre au Cameroun, à la Guinée Equatoriale, au Congo, à la République Démocratique du Congo, et à Sao Tomé et Príncipe, afin d'atteindre la dimension de projet intégrateur d'Observatoire de la Zone Côtière de l'Afrique Centrale.

La première phase de l'étude de faisabilité a été menée au Gabon. Celle-ci visait essentiellement à mettre en évidence les défis et les problématiques liées à l'utilisation des ressources côtières gabonaises, la multiplicité des intervenants, leur niveau d'interaction et de coordination, et la nécessité d'appréhender la gestion du littoral gabonais de façon intégrée et participative. Un service Observateur Côtier, visant à réaliser des bases de données et la cartographie de la zone côtière, a vu le jour au Ministère gabonais chargé de l'Environnement.

#### POUR UNE GESTION INTEGREE DES ECOSYSTEMES COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

La volonté du Gabon demeure inébranlable vis-à-vis de l'initiative d'un Observatoire de la Zone côtière sous-régional. Bien que l'ADIE, devenue Agence, soit dans une phase transitoire complexe, la poursuite et la concrétisation

des projets du PRGIE, à l'instar de l'Observatoire côtier, restent d'actualité.

La seconde phase du projet Observatoire de la zone côtière dans sa phase pilote pour le Gabon devait impliquer l'intervention d'une expertise locale et internationale spécialisée dans la conception et le développement d'un système d'information géographique, et être orientée selon l'approche de la problématique côtière des pays du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée dans son processus en cours. La réalisation de la Phase II est envisagée avec deux axes complémentaires : la collecte, en Europe (France, Portugal, Italie, etc.) et au-delà, des données bibliographiques, et l'implication plus étroite des organismes nationaux publics et des opérateurs privés pétroliers particulièrement et internationaux disposant déjà d'une expertise avérée dans ce domaine.

La gestion des écosystèmes et des ressources côtières constituent incontestablement un sujet pertinent, dans un contexte de multiples enjeux et de défis complexes. L'Observatoire jouera un rôle clé dans la dynamique de la coordination des initiatives, de la concertation et des échanges, et impulsera une coopération agissante entre les différents acteurs publics, privés et associatifs et entre les Etats en Afrique Centrale. En effet, du projet il faut attendre une plus grande transparence de l'information ; la facilité d'accès et de circulation de la connaissance aux niveaux international, national et local ; l'intégration de cette connaissance dans les processus de prise de décision, le comblement des carences en information, par le biais d'opérations de collecte et d'analyse de données ciblées sur des besoins concrets, et sur des productions de qualité.

A visée finale transfrontalière « Cameroun-Guinée Equatoriale-Gabon-Congo-République Démocratique du Congo-Sao Tomé et Príncipe », cette initiative favorisera des synergies relatives à une intégration sous-régionale, à une géostratégie et à une sécurité maîtrisées du patrimoine côtier et marin des pays de la CEEAC et de la CEMAC, avec des retombées positives pour l'ensemble de la sous-région. L'Observatoire côtier devra faciliter aussi la mise en place d'un Plan d'urgence sous-régional en cas de déversement d'hydrocarbures sur les côtes de l'Afrique Centrale.

La mise en place d'un Observatoire côtier demeure une nécessité, en tant que « projet sous-régional de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Côtiers d'Afrique Centrale ». Enfin, une nécessaire « gestion intégrée » devait favoriser la mise en valeur des ressources naturelles, dans le respect des contraintes environnementales globales, en vue d'un développement durable dans un contexte géopolitique sous-régional stable et sécurisé.

#### ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE .....

- ADIE / PRGIE, Bassin du Congo - Gabon, 2000 - Etude de Faisabilité de l'Observatoire de la Zone côtière dans le Bassin du Congo. Etude pilote du Gabon - Phase I - 137 pages.
- Centre pour notre Avenir à tous, 1993 - Sommet de la Terre 1992, Programme d'action, version grand public.
- CNUED, Genève, 1992 - Partenariat Mondial pour l'Environnement et le Développement.
- Global Environment Facility - REGION AFRIQUE CENTRALE. Projet Régional de Gestion de l'Information sur l'Environnement - Document de Projet, Décembre, 1977 - The World Bank. 104 p. (Rapport n° 17 006-AFR, Groupe Environnement, Région Afrique).
- NGUEMA R. M., 2004 - Les mécanismes et enjeux de l'urbanisation du littoral gabonais - Kilombo, revue du CERAFIA, Libreville, Mars 2004, n° 2, p. 145-164.
- RIEUCAU J., 2001 - Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du Golfe de Guinée. Prétourisme dans une unité géopolitique instable - Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, n° 216, Octobre-Décembre 2001, p. 417-452.

## LA SURVEILLANCE DES CÔTES D'AFRIQUE CENTRALE PAR DES ÉQUIPES DE GARDES-CÔTES : un impératif pour la sécurisation maritime de la sous-région

Par Fweley DIANGITUKWA<sup>1</sup>, politologue et écrivain congolais (Suisse)

Il existe trois formes de puissance : terrestre, maritime et nucléaire. La première a cessé d'avoir une influence considérable depuis la montée de la puissance maritime, car celle-ci a la capacité d'être partout sans beaucoup d'entraves. Puisque la puissance nucléaire n'est possédée que par quelques pays, la puissance maritime reste finalement celle que recherche toute puissance moyenne qui voudrait défendre son territoire et par ricochet, participer au destin du monde.

Si aucun pays africain ne possède l'arme de dissuasion – le nucléaire – aucun pays n'a la capacité de concurrencer les flottes américaine, britannique, russe, française et autres. Du coup, l'Afrique, et en particulier l'Afrique centrale, demeure hors jeu ou hors compétition dans la stratégie du développement international. Elle dépend des puissances économiques pour commercer avec le reste du monde.

Il existe des routes terrestres comme il existe des routes maritimes et des voies aériennes. Celles-ci nécessitent une mobilisation et une capacité de surveillance pour assurer leur bon fonctionnement et lorsqu'un pays n'a pas les capacités financières nécessaires, les routes commerciales africaines sont occupées et exploitées par d'autres. Ne possédant pas les trois sources de puissance et n'ayant aucun moyen de concurrencer les compagnies de navigation et les compagnies d'aviation de grandes puissances, les pays africains doivent s'unir et s'organiser afin de minimiser les risques de domination planétaire née avec la mondialisation.

Partout, les États s'intègrent et les firmes deviennent transnationales. Les espaces économiques se développent de façon accélérée et l'Afrique centrale tend à devenir la partie du monde la plus arriérée, c'est-à-dire la moins développée. Que faire devant une telle réalité ? Il faut certes agir, mais agir de façon concertée pour ne pas disperser les efforts en les gaspillant inutilement. Seules des actions concrètes, inscrites dans une politique réfléchie, cohérente, rationnelle et globale, sortiront les pays de l'Afrique centrale de l'impasse et la géopolitique régionale peut être d'un bon secours dans cette démarche, car une théorie géopolitique bien réfléchie est une arme politique redoutable et un instrument managérial.

### L'IMPORTANCE DU SOCLE MARIN DANS LA GÉOPOLITIQUE MONDIALE

Les pays qui se sont développés au cours de l'histoire ont presque tous eu un socle marin. Les îles et les pays littoraux, c'est-à-dire ayant une large ouverture sur la mer

ou sur l'Océan, sont plus enclins à se développer que les pays intérieurs ou enclavés. L'histoire économique le démontre sans effort : la Phénicie, la Grèce, l'empire romain, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, le Japon, les États-Unis ou encore l'Afrique du Sud pour citer un pays africain.

### La dialectique puissances maritimes/ puissances terrestres

L'Allemagne bismarckienne avait mené des guerres contre ses voisins, pour obtenir un accès vers les mers qui lui ont permis une ouverture sur les mers nordiques et sur le monde. Puis, un développement de ses navires marchands a entraîné un développement national. L'Angleterre et les États-Unis sont devenus des puissances grâce à leur état insulaire et ceci permettant cela, ils sont devenus maîtres des eaux internationales. En revanche, la Russie (l'URSS) et la Chine n'ont jamais réussi à se hisser au rang de première puissance à cause du manque d'accès aux mers chaudes pour la Russie et par manque d'une géopolitique précoce tournée vers les mers du Sud pour la Chine. C'est justement pour leur refus de devenir des puissances que l'Angleterre et ensuite les États-Unis ont toujours ceinturé ces pays – le heartland en s'appuyant sur le rimland –, par une politique d'endiguement (containment), conseillée par G. Kennan en 1947, continuellement repensée et renouvelée. Le heartland (le cœur du monde ou l'URSS) est le pivot du monde suivant la théorie géopolitique de Sir Halford Mackinder. Pour Mackinder, la domination du monde est promise au heartland. C'est autour de ce concept clé, selon ce penseur, que s'articulent toutes les rivalités et toutes les stratégies du monde. L'alliance de la Russie et de l'Allemagne était la hantise permanente de l'Angleterre, elle était d'autant plus vive à la fin du XIXe siècle que Guillaume II, affichant une Weltpolitik, proclama que l'avenir de son pays était sur l'eau. Depuis, l'Angleterre n'a cessé de naviguer et elle a été suivie dans cette aventure par les États-Unis. A la même époque, l'amiral Mahan, le théoricien du rimland<sup>2</sup>, a théorisé la stratégie navale des États-Unis en fonction de leur rôle à venir sur la planète ; il a insisté notamment sur l'importance du Pacifique et il est devenu l'un des doctrinaires américains<sup>3</sup>.

Toute la pensée géopolitique tourne autour de la question de l'eau. Mackinder oppose l'eau à la terre et trouve la domination du monde dans le heartland, tandis que Mahan accorde une grande importance au rimland qui a permis aux Américains d'acheminer armes, troupes et

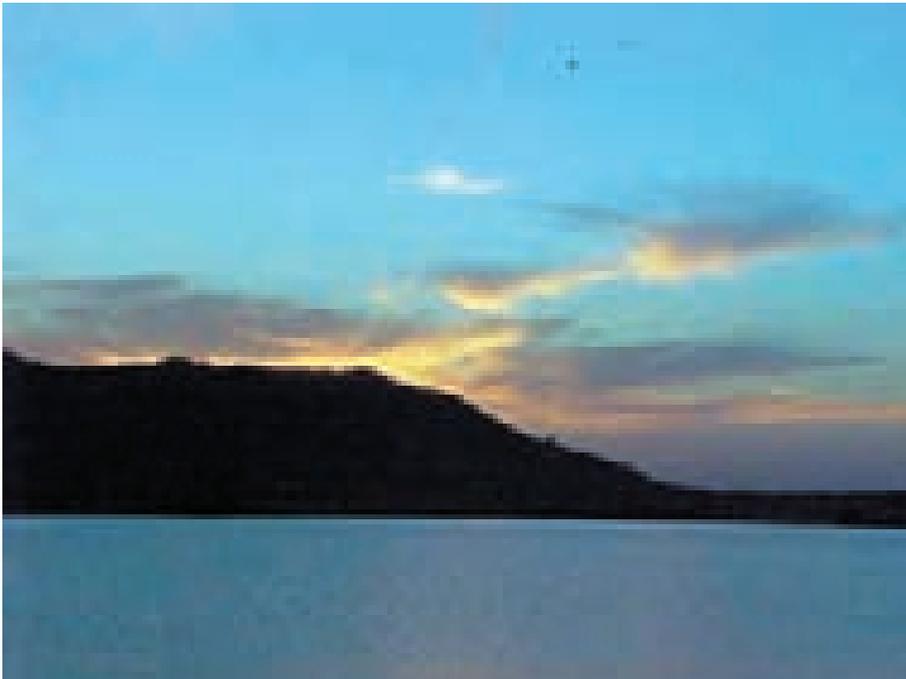
<sup>1</sup> Cet article reprend quelques idées contenues dans un ouvrage de Fweley Diangitukwa à paraître aux éditions L'Harmattan et intitulée : « Géopolitique, intégration régionale et mondialisation. Plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale ». Ancien professeur à Schiller International University/American College of Switzerland à Lysin et ancien chargé de cours au département de science politique de l'Université de Genève, Fweley Diangitukwa est l'auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, *Qu'est-ce que le pouvoir ?*, Paris, L'Harmattan, 2004, 276 pages.

<sup>2</sup> Le rimland est une région intermédiaire entre le heartland et les mers chaudes du Sud. Lorsque les nomades mongols qui parcouraient les prairies de la plaine centrale furent remplacés par le pouvoir organisé de l'État russe, le même schéma s'est perpétué. L'empire a cherché l'accès aux mers chaudes du Sud et il a trouvé les routes barrées au XIXe siècle par la force maritime britannique qui s'était étendue le long du littoral eurasiatique. La position impériale britannique reposait sur un encerclement maritime de la masse eurasiatique.

<sup>3</sup> Lire Claude Manzagol, *La mondialisation. Données, mécanismes et enjeux*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 136

vivres sur le théâtre d'opération en Europe, de vaincre le Japon et de gagner la guerre. A partir de Mahan, le pivot n'est plus, comme chez Mackinder, le heartland, mais bien le rimland qui est devenu la charnière, l'enjeu, la zone d'affrontement pour la domination du monde. Pour empêcher l'URSS de s'étendre, et dans le but de contrôler le rimland, les Américains ont soutenu la guerre en Corée du Sud, ils ont « donné » la bombe nucléaire à l'Inde et à l'Israël, ils ont financé les quatre dragons afin d'accélérer le développement économique d'aires bordières et afin que ces pays ne tombent pas dans l'idéologie communiste que le président Truman qualifia de peste dont il faut préserver le monde. Les États-Unis ont ainsi soutenu et armé tous les pays autour du rimland.

Sachant que les forces terrestres sont vulnérables, les États ont toujours recherché la sécurité des eaux et c'est pour cette raison que les grandes puissances ont investi les Océans de leurs flottes aux dimensions gargantuesques, gigantesques et titanesques. Ainsi, ce sont les puissances de la mer qui dominent le monde. Et les pays d'Afrique centrale devraient en être conscients pour se projeter aussi dans l'espace.



#### L'avantage stratégique planétaire des puissances maritimes : l'approche de James Fairgrieve

Pour le géographe britannique, James Fairgrieve (1870-1953), les puissances maritimes sont toujours prédominantes, étant inattaquables sur terre et sur mer (forces navales). L'importance de la mer doit être soulignée, comme James Fairgrieve l'a fait. Le pays qui a un accès direct à la mer a un avantage incontestable par rapport à celui qui n'en a pas. Non seulement il ne doit pas négocier avec un pays tiers pour accéder à la mer, mais en plus, il élargit son territoire terrestre et il trouve des facilités pour son commerce avec l'étranger. Le besoin de la mer a poussé

l'Allemagne et la Russie au XIXe siècle à nourrir des visées expansionnistes en direction des mers chaudes. De 1964 à 1982, sous Brejnev, l'URSS a bâti une puissance maritime en acquérant une grande influence (avancée en mer Noire, appuis syriens en Méditerranée proche-orientale, présence en Baltique). Aujourd'hui, après la dislocation de l'URSS et malgré la perte d'une grande partie de ses anciens débouchés maritimes, Moscou cherche encore des sorties vers les mers chaudes. Il réduit les frictions avec l'Ukraine pour ne pas se couper des accès essentiels à la mer Noire. Il prend contact avec les pays riverains de la mer Baltique, il renforce ses attaches en Sibérie orientale et cela malgré le prix exorbitant d'un tel projet (longue distance). Donc, pour James Fairgrieve, les puissances de la mer avaient l'avantage de pouvoir opérer aussi bien sur terre que sur mer. Le besoin de contrôle de l'espace fait qu'aujourd'hui, pour des raisons stratégiques ou pour leur potentiel de richesse, les mers et les océans sont convoités, surveillés en surface et en profondeur. Devenus des enjeux géopolitiques, ils sont la cause de nouveaux conflits. Avec la volonté de s'assurer le contrôle de pôles maritimes, les États riverains tendent à s'approprier les îlots et les mers intérieures. Nombreuses sont ces mers isolées et comme retenues par un chapelet d'îles. Elles sont devenues partout, avec les détroits qui les séparent, de véritables enjeux géopolitiques. Elles sont à l'origine, à cause de la volonté d'appropriation, des rivalités permanentes entre États voisins, comme la Russie et le Japon pour les îles Kouriles du Sud, la Chine et le Japon pour les îles situées entre Kyushu et Taiwan, au sud de l'archipel nippon, c'est encore le cas entre le Nigeria et le Cameroun pour la péninsule de Bakassi qui contient du pétrole. L'Amérique pare son manque d'îles par la création d'îles flottantes ou artificielles, tandis que l'Alaska, prolongé par les îles Aléoutiennes, demeure une position stratégique de haute importance<sup>4</sup>.

#### Une mise en exergue de l'importance mondiale de la maîtrise de la mer : l'approche d'Alfred Mahan

« L'amiral américain Alfred Mahan (1840-1914) est l'un des premiers à avoir mis en avant l'importance de la 'maîtrise des mers' (Sea Power) dans la géopolitique contemporaine. C'est grâce à lui, que les États parviennent à se hisser au plus haut dans la hiérarchie des États. Il a été le premier à conceptualiser la stratégie maritime. Selon lui, la faiblesse de la politique navale française est avant tout liée aux caractéristiques de la position géographique de la France et à son attirance alternée pour la terre (puissance continentale) et pour la mer. Si la France ne réussit pas à s'imposer sur les mers, cela tient avant tout

<sup>4</sup> Lire Catherine Kaminsky, *La géopolitique et ses enjeux*, Paris, Milan, 2002, p. 19. Pour aller plus loin, lire Olivier Geffroy, « La coopération navale : pour une Europe puissante », in *Revue Relations Internationales & Stratégiques*, no 23, automne 1996, pp. 44-56.

à l'absence d'un effort de long terme pour se constituer une véritable flotte et surtout d'une vraie stratégie »<sup>5</sup>. En revanche, l'Angleterre a eu une politique continue de se rendre maîtresse des mers. Ceci explique le retard de la France<sup>6</sup> par rapport à l'Angleterre. « Comme puissance maritime, l'Angleterre a eu cette supériorité sur la France et la Hollande »<sup>7</sup>. Donc, première observation, la position géographique est un facteur clé qui détermine la stratégie à suivre : « La situation peut, ou porter à la concentration des forces, ou nécessiter leur dispersion. Ici encore, les îles britanniques ont un avantage sur la France, cette dernière touche à la Méditerranée, aussi bien qu'à l'Atlantique. La position, bonne en un sens, est, en fin de compte, une cause de faiblesse militaire sur mer [...] De même la situation des États-Unis, entre les deux océans, serait une cause de grande faiblesse ou une source d'énormes dépenses si un important commerce maritime s'effectuait sur les deux côtes. Une grande part de l'avantage de concentrer ses forces sur ses rives a été sacrifiée par l'Angleterre, quand elle a fondé son immense empire colonial ; mais le sacrifice était sage, car la perte a été moindre que le bénéfice [...] Le développement de ses colonies entraîna l'accroissement de sa marine de guerre ; son commerce maritime et sa richesse s'accrurent encore plus vite »<sup>8</sup>. Donc, seconde affirmation, la situation géographique d'un pays peut favoriser la concentration de ses forces. « Elle peut aussi lui donner les autres avantages stratégiques de la position centrale et une bonne base pour les opérations de guerre contre ses ennemis »<sup>9</sup>. Sur cette observation, il conclut que « la grande force de l'Angleterre a été de savoir s'assurer le contrôle des voies de communication maritimes, grâce notamment à une habile politique de points d'appui (Gibraltar, canal de Suez, Aden, Ormuz, Singapour, Le Cap, Malouine) aux secteurs clés des grandes routes maritimes »<sup>10</sup>. Alfred Mahan trouve de nombreuses similitudes entre l'Angleterre et les États-Unis : « association avec la puissance navale britannique, opposition aux prétentions allemandes sur les mers ; vigilance face à l'expansion prévisible du Japon dans le Pacifique ; enfin défense coordonnée des Européens et Américains contre les peuples d'Asie. Pour atteindre ses objectifs, la maîtrise des mers est nécessaire »<sup>11</sup>. Comme l'Angleterre, « les États-Unis tirent leur prospérité de la sécurité que leur assurent leur insularité et de la liberté de commerce sur les océans. La maîtrise des mers apparaît donc incontournable à la pérennité et surtout au renforcement de l'influence mondiale des États-Unis. [...] La Russie là encore ne le laisse pas indifférent. Elle apparaît pour l'amiral Mahan comme une menace potentielle, que viendra rejoindre la Chine, elle aussi considérée comme un danger. Il en conclut

logiquement à la nécessité d'une alliance des flottes des puissances maritimes »<sup>12</sup>. Les thèses de Mahan ont trouvé un champ d'application opérationnel et de grande ampleur lors de la Seconde Guerre mondiale. Les victoires navales, la 'maîtrise des mers' par les alliés sur tous les grands théâtres maritimes du globe, ont été la condition des succès terrestres qui mirent fin à la lutte. C'est aussi de lui que la Grande-Bretagne mais aussi l'Allemagne s'inspirèrent dans leur élaboration de la politique des grandes puissances. En Allemagne, l'amiral Von Tirpitz vit, dans les thèses de Mahan, « les justifications historiques et stratégiques à la nécessité de construire une flotte importante susceptible d'étendre aux océans la puissance du Reich »<sup>13</sup>.

### L'AFRIQUE EST UN CONTINENT EN CERCELE ET SOUS-SURVEILLANCE MARITIME : UNE REALITE STRATEGIQUE FORTEMENT RESSENTIE EN AFRIQUE CENTRALE

Lorsque l'on suit de très près l'itinéraire des routes maritimes autour du continent africain, on s'aperçoit aisément que l'Afrique est un continent surveillé à partir des eaux. Tout îlot qui est en dehors du continent et qui émerge au-dessus de hautes mers et au-dessus des Océans est une possession étrangère, de la même façon tous les points stratégiques qui rapprochent l'Afrique des autres continents appartiennent aux puissances étrangères et ils sont parmi les endroits les plus surveillés du monde : Djibouti (France), Canal de Suez (Grande-Bretagne et États-Unis), détroit de Gibraltar (Royaume-Uni), Ceuta (Espagne)<sup>14</sup>. Les eaux internationales autour de l'Afrique sont occupées par la flotte des grandes puissances, car celui qui contrôle le rimland ou l'anneau maritime autour du continent africain contrôle fatalement l'Afrique. L'absence d'une flotte maritime africaine renforce l'exclusion de l'Afrique dans toutes les compétitions maritimes. A cause de l'histoire des pays africains et de leur totale dépendance en armements militaires, il suffisait d'encercler le continent pour contrôler facilement les pays, car il devient ainsi possible d'observer tout ce qui y entre et tout ce qui en sort. Cette situation ressemble à celle d'une villa sous-surveillance. Les soldats qui sont constamment plantés à l'entrée de la villa, connaissent parfaitement tous les secrets et ne peuvent jamais avoir peur de ses habitants.

### La surveillance militaire et commerciale des contours maritimes de l'Afrique par des puissances extérieures

Les puissances qui se sont hissées au plus haut de la hiérarchie des États et qui ont des prétentions sur l'Afrique,

5 Pascal Lorot, *Histoire de la Géopolitique*, Paris, Economica, 1995, p. 35. L'œuvre maîtresse d'Alfred Mahan, *Géographie politique*, a été publiée en 1897. Cet ouvrage a exercé une grande influence sur les contemporains de l'auteur, ainsi qu'auprès de ses continuateurs universitaires.

6 La France, qui est un vieil État et une vieille nation unie par un idéal et une histoire partagée, n'est pas en quête de son espace. Ses frontières fluctuent certes en fonction des guerres et des desseins, mais elle est une, solidement implantée dans son sol et tournée vers le reste du continent. C'est probablement la raison pour laquelle l'enseignement de la géographie scolaire et universitaire n'y apparaît véritablement qu'à partir de 1871, en réaction à sa défaite face à la Prusse. En cette année 1871, devant la Prusse, la France voit son territoire amputé de ses provinces de l'Est. Metz et Strasbourg sont annexés. Dès lors, à l'instar de la Prusse, la France renforce l'unité nationale et mobilise la fibre patriotique des jeunes Français en leur signifiant clairement là où se trouvait la « ligne bleue des Vosges ». Ici encore l'enseignement de la géographie a été un outil ou un instrument d'unification.

7 Pascal Lorot, *Histoire de la Géopolitique*, op. cit., p. 36

8 Ibid., p. 369 Ibid., p. 36

10 Ibid., p. 37

11 Ibid., p. 37

12 Ibid., pp. 37-38

13 Ibid., p. 38

14 Toutes les îles autour de l'Afrique sont des propriétés étrangères : Archipel de Madère : Portugal ; îles Sauvages : Portugal ; îles Canaries : Espagne ; île de l'Ascension : Royaume-Uni ; île Sainte-Hélène : Royaume-Uni ; île Inaccessible : Royaume-Uni ; île Tristan da Cunha : Royaume-Uni ; île Nightingale : Royaume-Uni ; île du Prince-Edouard : Afrique du Sud mais en fait États-Unis/Royaume-Uni ; île Marion : Afrique du Sud mais en fait États-Unis/Royaume-Uni ; île de la Réunion : France ; île Europa : France ; île Bassas da India : France ; île Jua de Nova : France ; île Tromelin : France ; île de Mayotte : France ; îles Glorieuses : France.

imposent leurs points de vues en contrôlant militairement et maritiment le pourtour de l'Afrique. En occupant les eaux internationales au large de l'Afrique, des pays comme le Royaume-Uni et la France ont élargi leur territoire national et ils manifestent quotidiennement leur puissance et leur capacité de dominer l'Afrique. Un pays comme la France risquera de ne plus être une puissance mondiale, le jour où elle perdra l'Afrique si ce pays ne diversifie pas ses sources de puissance. Est-ce pour cette raison que la France s'accroche à l'Afrique comme un bébé qui refuse de quitter le sein de sa mère ?

Devant l'impossibilité d'accéder au cœur du continent africain (heartland) à cause des conditions de vie difficiles, il a été jugé plus simple de l'encercler et de le surveiller extérieurement. Les théories géopolitiques



expliquent mieux les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne avait préféré occuper les points stratégiques autour de l'Afrique et ne s'était pas beaucoup immiscée à l'intérieur.

Il est permis d'affirmer que les théories géopolitiques ont eu une prétention de prédiction sur le fonctionnement du monde dans la mesure où les grands décideurs et les grands penseurs s'y réfèrent encore aujourd'hui.

#### **La nécessité de former des Garde-côtes en Afrique centrale : une exigence technique de sécurisation maritime**

A l'heure où l'on parle de la lutte mondiale contre le terrorisme, de la piraterie et du crime organisé<sup>15</sup>, les côtes africaines ne sont pas sécurisées et les routes maritimes de cette partie d'Afrique sont occupées par les compagnies étrangères. Cette carence est renforcée par l'absence d'une école régionale de formation des Garde-côtes. Une telle formation peut facilement voir le jour dans chaque région d'Afrique, s'il y a une volonté de coopération entre les pays en matière de sécurité maritime. Il en est ainsi

pour la pêche en haute mer et pour l'exploitation de toutes sortes de richesses sous-marines au large de l'Afrique centrale. L'Afrique est régulièrement spoliée parce que les pays ne s'organisent pas et parce que chaque État souhaite réussir tout seul là où ailleurs les nationaux ont déjà compris que seule l'union fait la force. La dépendance des États africains – et finalement des peuples – aux puissances étrangères empêchent de revendiquer des droits même lorsque que ceux-ci sont parfaitement établis. Alors que « le Japon s'impatiente des incursions des navires dans sa zone économique exclusive, ligne médiane dont le tracé n'est pas reconnu par la Chine »<sup>16</sup>, on voit mal comment les pays de l'Afrique centrale peuvent se plaindre contre la violation de ses zones en haute mer qu'ils ne surveillent pas. Ceci incite à une prise de conscience et à une prise en

charge collective des conflits liés à la gestion des mers, littoraux et lacs que des États se disputent.

Il est possible de créer une école régionale des Garde-côtes de l'Afrique centrale (GCAC) sur le modèle des Garde-côtes japonais (GCJ). Les GCAC seront chargés de la sécurité et de la sûreté maritimes. Des compagnies maritimes étrangères puisent, depuis les côtes et la haute mer, souvent sans contrôle étatique suffisant, des quantités considérables de pétrole. La pêche est également faite sans un contrôle suffisant. Les GCAC auront la tâche de rétablir l'ordre le long des côtes et sur la haute mer. A l'avenir, ils assureront la sécurité à l'intérieur des eaux territoriales et dans les eaux internationales en collaboration avec d'autres experts internationaux afin de lutter contre les risques induits par la piraterie, le terrorisme en mer et afin de sé-

curiser des zones pétrolières. Ils pourront travailler dans un premier temps avec les experts étrangers, par exemple, avec « les marines du porte-avions USS Emory S. Land qui sillonnent, depuis mars 2005, le golfe de Guinée pour entraîner les soldats gabonais, camerounais, ghanéens puis santoméens à la sécurisation des frontières et à la lutte contre la contrebande »<sup>17</sup>. Ils les remplaceront dans le futur ou coopéreront avec eux lorsqu'ils auront acquis l'expérience et la maîtrise.

#### **L'importance du volet pétrolier dans la perspective de sécurisation des côtes et routes maritimes en Afrique centrale**

Pendant que le reste du monde s'organise, l'Afrique centrale reste dans l'expectative. En tout cas, elle ne fait pas grand'chose pour sécuriser ses côtes et ses routes maritimes régionales. Mais il n'est pas encore trop tard pour mettre sur pied des patrouilles maritimes conjointes et un dispositif de lutte régionale contre la piraterie. Le volet pétrolier est très préoccupant dans ce domaine. Des pays

15 Sur ce thème, voir Jean-François Gayraud, *Le monde des mafias. Géopolitique du crime organisé*, Odile Jacob, 2005

16 De Montbrial (Thierry), Defarges (Philippe Moreau) (sous la dir. de), *Ramses 2006 : rapport annuel mondial. 60 ans après la guerre, un monde en reconstruction*, (publication de Ifri), Paris, Dunod, 2005, p. 75

17 *Jeune Afrique. L'intelligent*, hors-série no 8, 2005, pp. 43-44

qui ont une large frontière naturelle avec l'océan Atlantique, comme l'Angola, le Congo-Brazzaville, le Gabon, Cameroun, doivent jouer un rôle important en investissant davantage de ressources financières et humaines dans la formation des Garde-côtes et dans la sécurité maritime au niveau régional et ils le feront dans leur propre intérêt en tant que nations côtières. Il existe des obstacles à aplanir parmi lesquels la mise en place d'un cadre solide de coopération, le manque de savoir-faire, l'absence de fonds et d'équipements. L'absence de coopération entre les pays de l'Afrique centrale permet une exploitation éhontée des richesses naturelles des pays de cette région, en particulier le pétrole et le gaz naturel. On a beaucoup parlé du pétrole koweïtien et irakien pillé par des compagnies étrangères, du coltan volé en RD Congo par le Rwanda et l'Ouganda avec la complicité des États étrangers et des firmes transnationales<sup>18</sup>. A part quelques coups de colère du président Omar Bongo contre la compagnie pétrolière ELF-Aquitaine<sup>19</sup> qui exploite à vil prix le pétrole gabonais, la presse africaine et la presse étrangère parlent très peu du pétrole africain devenu une propriété privée des compagnies étrangères et de quelques élites politiques locales ou étrangères. Une meilleure gestion de la dominante pétrolière peut structurer la région côtière de la même façon que la dominante minière de l'économie a structuré le territoire de l'Afrique australe. Si les pays de l'Afrique centrale désirent jouer un rôle moteur pour protéger leurs richesses et leur pétrole, il est important qu'ils travaillent ensemble en commençant par former les Garde-côtes qui s'occuperont de la sécurité maritime en empêchant les actes de piraterie en mer. En Afrique centrale, les problèmes sont nombreux en ce qui concerne la sécurité maritime<sup>20</sup>, mais le plus urgent est sans doute l'absence de cadres compétents. Les Garde-côtes devront travailler avec les services de renseignement de chaque pays en matière de collecte et d'échange d'informations. La formation des Garde-côtes est indispensable pour la sécurité des eaux et des richesses de la région.

#### **Une école sous-régionale des gardes-côtes, pépinière pour une intégration économique et sécuritaire de l'ingénierie et de l'industrie maritimes**

L'amélioration des liens entre les pays côtiers de l'Afrique centrale passe par la création d'une école africaine des Garde-côtes. Des étudiants en provenance des pays membres viendraient se former et partager ensemble le souci sécuritaire de la région. En mettant en avant l'idée de s'appuyer sur un réseau régional des Garde-côtes, les pays de l'Afrique centrale tireront des profits économiques énormes par la réduction des actes de piraterie en mer et sur les côtes. La formation des Garde-côtes sera une première étape qui permettra dans le futur de surveiller et de défendre les itinéraires de navigation passant par la région. Il est de notoriété publique que les routes maritimes sont vitales pour l'économie de chaque nation. En mettant leurs efforts ensemble, les pays de l'Afrique centrale pourront songer à créer une industrie commune du transport maritime dont les États membres seront les

actionnaires. Si l'Afrique n'a pas de marine de guerre, elle peut au moins se doter d'une marine marchande qui sera protégée par les Garde-côtes de la région. Les richesses marines et sous-marines ne seront mieux protégées que si elles sont surveillées en permanence.

En accord avec l'Angola, qui est un producteur pétrolier significatif plus fortement à attirer vers l'Afrique centrale en insistant sur ses affinités culturelles avec ses voisins immédiats du Nord, il faut construire une raffinerie pétrolière en rassemblant tous les producteurs côtiers du pétrole afin d'approvisionner les pays de la région avec un produit raffiné directement dans la région. Le raffinage du pétrole angolais, congolais, gabonais, guinéen équatorien est encore assuré en Europe et aux États-Unis par des compagnies pétrolières occidentales qui, en complicité avec les décideurs nationaux, profitent des retombées financières<sup>21</sup> au détriment des populations locales. En mettant leurs efforts ensemble, les pays de l'Afrique centrale sont capables de raffiner localement le pétrole de la région et de le commercialiser en tant que produit fini.

#### **PERSPECTIVES STRATEGIQUES, POLITIQUES ET TECHNIQUES POUR UN DEVELOPPEMENT REGIONAL INTEGRE DES INDUSTRIES MARITIMES OU PARA-MARITIMES**

Dans le souci d'un développement régional et sur le modèle de l'école régionale des Garde-côtes de l'Afrique, il est possible de créer à Inga (non loin de l'Océan atlantique) une école supérieure interafricaine de l'électricité. Cette école formera des ingénieurs électriciens de haut niveau pour tous les pays côtiers de l'Afrique centrale. Il est également possible de créer une Université communautaire dans laquelle toutes les informations utiles relatives à la région de l'Afrique centrale (bases de données, thèses de doctorat et dissertations, publications, vidéos, DVD, etc.) seront réunies. A l'heure actuelle, il est plus facile de mener des recherches sur l'Afrique depuis les États-Unis ou les universités européennes que sur le continent qui manque cruellement de la documentation sur les domaines qui le concernent, car tout a été pillé et les élites africaines participent parfois inconsciemment, hélas, au pillage des richesses culturelles et intellectuelles africaines.

L'intégration régionale facilitera la construction d'oléoducs et de gazoducs. Un tel projet peut recevoir, comme dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, un financement de la Banque mondiale s'il est bien présenté. C'est par la cohérence et l'originalité que les Africains échapperont à la domination économique des pays développés et c'est par les mêmes moyens qu'ils éviteront l'exploitation de leurs ressources naturelles et humaines par des pays qui n'appartiennent pas à la configuration politico-géographique de l'Afrique centrale. Les États intégrés défendent mieux et plus facilement leurs intérêts et leurs droits. Dans le cas contraire, l'État qui s'estime plus fort ou plus puissant s'impose sur l'État qu'il juge faible en s'appropriant ses ressources.

<sup>18</sup> Lire le Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Documents produits par des experts des Nations Unies.

<sup>19</sup> Affaire ELF, Omar Bongo : « Ma vérité », in *Jeune Afrique. L'intelligent*, no 2208, 43e année, du 4 au 10 mai 2003

<sup>20</sup> La République démocratique du Congo a une école de navigation située à Kinshasa-Kalamu. Cette école doit être déplacée à Moanda pour la rendre plus efficace et pour faciliter la coopération régionale en matière de sécurité maritime.

<sup>21</sup> Dans le système actuel d'exploitation, « les peuples nigérian, angolais, congolais et autres, ne disposent même pas de l'énergie dont ils ont besoin alors qu'ils en exportent des volumes considérables ! », in Collectif (sous la direction de Pascal Boniface), *Les défis de l'Afrique*, Paris, Dalloz, 2006, p. 196

# PREVENTION ET RESOLUTION DES CONFLITS DE L'EAU DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD :

## Analyses et perspectives

Par Elie MVIÉ MEKA, historien, Université de Yaoundé I (Cameroun)

Le Bassin Conventionnel du Lac Tchad (BCLT), élément du bassin de drainage, s'inscrit dans une zone aride, soumise à des conditions climatiques très aléatoires. L'eau y est rare et constitue un véritable enjeu de survie. Les enjeux politiques, géopolitiques, économiques sociaux, sanitaires et environnementaux y sont considérables. Les usages multiples de l'eau, souvent mis en concurrence, relèvent davantage du « domaine public » que de « l'intérêt public », et de la coopération (Wolf, 1998). Les changements climatiques, et leurs corollaires, disparition des zones humides, baisse de la quantité/qualité de la ressource en eau, les dégradations anthropomorphiques, menacent la sécurité et exacerbent les tensions et conflits (Gliet, 1993) entre les communautés d'une part et les Etats d'autres part. Ces incidents violents et récurrents enregistrés entre les ethnies rivales<sup>1</sup>, les éleveurs et les agriculteurs d'une part, les Etats membres de la CBLT d'autre part expliquent son identification comme un bassin à risque<sup>2</sup> (BAR), tant son potentiel de conflits d'intérêts<sup>3</sup> est élevé. Une approche prospective de prévention incline vers une dynamique consensuelle de coopération. Cette réorientation s'inspire de nombreuses recommandations internationales et autres instruments internationaux applicables en matière de gestion de l'eau et des écosystèmes des bassins internationaux et lacs. Nous procédons par une définition dynamique de l'objet de l'étude (I) permettant de caractériser les facteurs de tensions (II) justifiant la création de la Commission du Bassin de Lac Tchad (CBLT) dont la relecture permet de reformuler une modalité de coopération plus hardie de prévention et de résolution des conflits (III) de l'eau au sein de la CBLT de manière à réconcilier la terre, la société et son environnement (IV).

### LE BASSIN DU LAC TCHAD : DEFINITIONS ET ASPECTS TERRITORIAUX

Le bassin hydrographique, difficile à définir, est à la fois un « espace géographique » et un « espace de réseaux multiples ». Compris entre le 6ème et le 24ème degré de latitude Nord° et le 7ème et le 24ème degré de longitude Est, ce bassin correspond à toute une région et couvre 8% du continent en s'étirant jusqu'aux rivages du désert sur 2 400 000 km<sup>2</sup> .

#### Approches de définition

Le bassin du Lac Tchad est, en effet, déterminé par la ligne de partage des eaux courantes qui donnent au lac sa surface en eau et prolonge les frontières de la région à plusieurs milliers de kilomètres au-delà du BCLT défini par la frontière territoriale, sorte de ligne de contact physique et aussi

point de segment de ligne, à la fois source de conflit et de coopération (Prescott, 1985.p.5) entre les huit Etats (figure n°1). Ce bassin de drainage est aussi un bassin polygone : chaque Etat dispose d'une portion du bassin international. Ce Bassin est également une unité physique au sein de laquelle les changements s'opèrent : facteurs climatiques et non climatiques.

#### Aspects territoriaux et humains

Ce cadre est fondamental pour les analyses scientifiques de risques, d'enjeux, de vulnérabilités d'origine biophysiques, hydrologiques socio-économiques, humaines. Il offre une lecture féconde de la gestion de l'eau dans l'étude des relations internationales et de l'identification du bassin à risque du lac Tchad. Ce bassin versant international, d'une surface de 25000km<sup>2</sup> en 1963, ne dispose plus d'eau en saison sèche que sur 1350km<sup>2</sup>, résultat depuis 1970, des effets pervers combinés des fluctuations climatiques, de la sécheresse et de vastes projets d'irrigation. La pluviométrie moyenne annuelle baisse de 10% dans la zone tropicale humide à plus de 30% dans le Sahel pour se situer entre 150mm au nord et 1600 au sud. Par ailleurs, le débit moyen des grands fleuves de la région a diminué de 40 à 60%. Dans ce milieu aride, exception faite des plaines inondées<sup>5</sup>, le seuil d'évaporation (2300mm par an) réduit de manière drastique les charges des eaux souterraines.

Il arrive que les inondations, enrichissent de vastes zones destinées aux cultures vivrières, à la pêche, aux pâturages à la faune et à la flore, dans les zones humides d'une part et, provoquent l'érosion et l'appauvrissement des sols en région aride. C'est sur cette aire de compétition que les 22 millions (1991) de personnes ainsi réparties s'acharnent : Nigeria 13,8 ; Tchad 5,0 ; Cameroun 2,8; République centrafricaine 0,7; Niger 0,2; pour survivre. Cette population très inégalement répartie a une densité de 22 hbts/km<sup>2</sup> et variant entre 1,5 habitants au km<sup>2</sup> au nord et 37 sur les rives du lac. D'ici 2020, avec un taux de croissance annuel oscillant entre 2,4 et 2,6 %, la population avoisinera 37 millions d'habitants (UNEP, 2004). Les abords du lac Tchad se définissent alors comme une zone à risque dont le potentiel de conflits et de tensions reste particulièrement élevé.

#### LES CAUSES POTENTIELLES DE TENSIONS ET DE CONFLITS DE L'EAU

La combinaison des facteurs explicatifs est valorisée par l'historiographie en la matière. La combinaison des facteurs hydro climatiques, socio- économiques et politiques organise la conflictualité autour de l'eau et influence la gestion de l'eau et de la territorialité en relations internationales

1 Central Intelligence Agency (CIA), *The World fact book-field listing-Disputes- International*, <http://www.Cia.org/cia/publications/factbook/fields/2070html>.

2 *Transboundary Freshwater Disputes Database*, Oregon State University (OSU), 2002.

3 <http://www.Brainyatlas/fields/2070.html>.

4 Classé au 3ème rang pour son étendue après celui du Congo et du Nil

5 Selon *The World Conservation Union (IUCN) (1987)* le bassin du Tchad détient la plus vaste zone humide en milieu sahélien soit 10 millions hectares pour le seul Tchad. Les plaines inondées les plus significatives en termes de taille, de valeur écologique sont celles des fleuves Chari, Logone et de Yobe et particulièrement celles de Sategui -Deressia au Tchad, les Yaérés au Cameroun et du Tchad de Hadejia-Nguru au Nigeria.

les. Deux approches sont ici convoquées.

#### L'approche de GLEIK : l'interdépendance des facteurs de tension

Au delà des trois clés sus-évoquées, l'inventaire des causes de conflit de l'eau (Gleik, 1993) suggère quatre indices majeurs :

- Le ratio de la demande en eau par personne, comme l'indique le taux de prélèvement annuel de l'eau par personne, par pays et par an dans les pays de la CBLT est de : 50 à 100 m<sup>3</sup> pour le Cameroun et le Nigeria, de 25 m<sup>3</sup> pour la République Centrafricaine, 250 à 500 m<sup>3</sup> pour le Niger, et de 20-50 m<sup>3</sup> pour le Tchad. Ce taux de prélèvement en eau se dégrade du fait de la réduction du Lac, de l'accroissement de la population et du bétail, et du stress en eau de plus en plus élevé ;
- Le pourcentage de l'eau d'origine extérieure d'un pays en attendant la réalisation du projet de transfert des eaux du fleuve Oubangui (bassin du Congo) vers le lac. Il est à noter que, le Bassin Nord, source du Barh el Ghazal, est en phase d'étiage chronique et que celui du Sud s'alimente du Logone et du Chari, du Mayo-Kebbi par les lacs Fianga et Tikem ;
- Le degré de dépendance en hydroélectricité et projets hydro agricoles.
- L'inégale distribution de la ressource en eau (Asthon, 2000) ou sa rareté (Homer-Dixon, 1994). La plupart de ces indices fournis par le système d'information géographique (SIG) répertoriés par l'échelle de E. AZAR, (1980) ont été actualisés et reformulés par Yoffe et Larson (2002) traduisent le haut degré d'interdépendance des huit Etats riverains du bassin du lac Tchad. L'indice d'aridité compris entre 0,01 et 0,2 au nord et 0,2- 0,5 ou 0,5 -0,5 dans les plaines inondées ou yaérés, la construction des ouvrages de maîtrise de l'eau sont des facteurs qui déterminent les Etats voisins à vouloir « marquer leur territoire » à travers les rapports de pouvoir, de puissance et de dynamiques territoriales. L'espace de variabilité est donc fonction de la capacité d'adaptation du pays dans son ravitaillement en eau. Un tel indice faible mis en rapport avec les multiples usages de l'eau (domestique, économique, sanitaire, religieux esthétique etc...) consacre non seulement l'existence d'un lien étroit existant entre hydro climatologie et conflits politiques, mais aussi souligne, la validité sémantique et pragmatique du concept de sécurité environnementale dont la sécurité humaine est la forme achevée et inclusive englobent l'environnement, les ressources naturelles et les conflits violents d'une grande variété.

#### Approches de T. STAATY et de DZUREK : la hiérarchisation analytique des causes complexes du conflit

Thomas L. Staaty (2000) invoque la méthode analytique pour affecter les mêmes paramètres aux revendications de souveraineté et de frontières. Ce processus analytique hiérarchique permet une approche rigoureuse comparative de nombre d'aspects qualitatifs et quantitatifs des conflits en même temps qu'elle fournit, une lecture claire pour une meilleure appréciation de son application toujours modulable. Chaque conflit est apprécié à partir d'une échelle de 22 variables subdivisées en quatre groupes. Les résultats de chaque groupe sont mis en facteur. Le résultat final est calculé et utilisé pour classer par causes les différents conflits. Daniel J. Dzurek s'en inspire pour évoquer cette pluralité et complexité des causes et y intégrer aussi d'autres facteurs d'intensité tels que : la taille du territoire, la valeur des ressources disponibles, les voies d'accès au commerce,

les facteurs historiques, les intégrismes religieux l'absence de respect des droits de l'homme, de démocratie politique, les irrédentistes dégradant l'environnement sociopolitique. A cette liste peuvent s'ajouter la qualité des relations interétatiques, la stabilité politique dans chaque Etat, l'analyse de l'IDH (PNUD), la multitude ou l'inexistence des traités bilatéraux ou multilatéraux plurisectoriels. On peut penser qu'une telle diversité de causes, certes non exhaustives, favorise la formation d'une culture de prévention, et a, implicitement activé la création de la CBLT.

#### LA COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD, UN ORGANE DE REGULATION DES CONFLITS

Sa création de cet organisme est une initiative du Président François N'garta Tombalbaye (1962). La signature de la Convention le 22 mai 1964 à Fort-Lamy (N'djaména) par les quatre Chefs d'Etat fondateurs, consacre la naissance de la CBLT. La République Centrafricaine rejoint la Commission en Mars 1994 et élargit l'espace de la CBLT en le portant de 427 300 à 967 000 km<sup>2</sup>. L'admission du Soudan, comme Observateur, lors du Sommet du 28 Juillet 2000 permet à la CBLT d'étendre sa compétence juridique sur 1035000 km<sup>2</sup>. En somme, 20% de la superficie totale du Bassin du Lac Tchad est concerné par l'appellation de Commission du Bassin du Lac Tchad, avec des surfaces ainsi réparties (42% Tchad, 28%, in Niger, 21% Nigeria, 9% Cameroun).

#### La vocation de la CBLT

Sa vocation première est de réguler et de contrôler l'utilisation de l'eau et des autres ressources naturelles du bassin ; d'entreprendre, de promouvoir et de coordonner les projets de développement et de recherche sur les ressources naturelles ; d'examiner les plaintes et de promouvoir la prévention et la résolution des conflits à travers la dynamisation de la coopération régionale. Il ne s'agit donc plus ici d'établir le bilan admirablement résumé par Oyebande (2003) de cet organisme ayant en premier une mission de développement et de réglementation telle que son organisation en comités technique et administratif l'indique clairement. Qu'en est-il du mécanisme de la résolution des conflits ?

#### Un mécanisme passif de prévention et de résolution des conflits

La CBLT, à sa création, accorde une mince disposition à la prévention et à la résolution de conflit. En effet, l'organisme multilatéral qui, d'un point de vue formel, valorise le règlement pacifique des conflits, par la médiation, la conciliation, la négociation, l'arbitrage s'en remet à d'autres institutions internationales comme l'UA (l'OUA), l'ONU, la CIJ (Haye) pour la résolution de conflits. On peut penser que, le Comité technique et le Sommet des chefs d'Etat disposant du pouvoir de décision le plus large, constituent implicitement des mécanismes de règlement et de prévention de différends. Leur renforcement (1973) fait de la CBLT, un forum de « dialogue » pour la prévention, la résolution de conflits. Cette évolution positive participe d'une prise en compte de la globalité de la sécurité, du principe de précaution. C'est le sens de l'élargissement de ses domaines de compétences (contrôle de l'armement de petit calibre, gestion des frontières...) et du développement d'une culture de prévention à trois segments au dépens d'une culture de réaction aux effets négatifs.

### Trois vecteurs actifs de prévention et de résolution des conflits

Si la prévention suggère la médiation et l'emploi de la diplomatie préventive en vue de d'éviter l'escalade, la résolution oriente vers la négociation, un accord de manière à éviter l'escalade. La CBLT fait usage des deux méthodes. Nous distinguons **trois types de prévention**.

**La prévention structurale** : elle s'attaque aux racines et causes annexes du conflit et cherche à pallier à la faiblesse institutionnelles tout en sauvegardant les efforts de développement économique et social de manière à maintenir un certain équilibre entre pauvreté et conflit violent. L'accord cadre signé entre le CBLT et l'AID le 26 juin 1976 à N'djamena participe de cette lecture.



**La prévention opérationnelle** : généralement appliquée dans le court terme cette méthode a été appliquée dans la prévention de l'escalade militaire entre le Cameroun et le Nigeria dans leur opposition sur les îles de Darak. La pratique fait appel par des moyens politiques, de bons offices, à la persuasion, à la médiation ou la négociation, à des sanctions ou des menaces. Dans ce cadre, les frontières aquatiques précises ont été déterminées entre le Tchad, le Cameroun, le Nigeria et le Niger. De même, l'accord de Moundou (1970) entre le Tchad et le Cameroun règle le problème du niveau de prélèvement d'eau du Logone à des fins d'aménagement hydro agricole. Sous l'égide de l'Autorité du Bassin du Niger, le Nigeria et le Cameroun ont conclu un protocole d'accord à l'issue de la réunion de Janvier 2000. Il porte sur l'échange d'information sur les ouvrages hydrauliques et les données hydrologiques quotidiennes, des actions coordonnées sur les lâchers à partir des barrages et autres retenues d'eau, la concertation

et l'accord préalable avant la construction de tout nouvel ouvrage hydraulique. Il est également explicite sur la conception et la mise en œuvre éventuelle de projets conjoints pour l'intérêt réciproque des populations rurales des deux communautés, l'inventaire des ouvrages existants, etc

**La prévention systématique** : cette approche cherche à réduire les conflits et les tensions à l'aide des mécanismes généraux c'est-à-dire ne relevant pas d'un Etat en particulier. Elle joue sur la prévalence globale des conflits entre Etats. L'arsenal juridique de droit international s'appliquant à la gestion des bassins, fleuves, lacs, fleuves aquifères prend toute sa place dans cette recherche irénique du développement. Notons la Convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau partagés à des fins autres que la navigation Les conventions et accords bilatéraux :

le Protocole d'Accord entre le Cameroun et le Nigeria (janvier 2000). De plus le rôle dévolu aux divers bailleurs de fonds, organisations internationales (PNUE, PNUD), organisations non gouvernementales. et autres expertises.

**De la résolution des conflits** : elle s'évalue sur deux registres

**Le registre local** : il s'emploie à privilégier les sanctions civiles au lieu des pénales. Dans le lac Iro (lac Tchad), pour éviter l'escalade des 600 cavaliers-éleveurs armés, venus venger leur frère tué par les agriculteurs le 2 décembre 2004, le conseil des sages a privilégié une indemnisation de 100 bœufs. La collecte dans tout le village ne réunit que 78 bœufs et 02

chevaux remis aux plaignants pour clore l'incident.

Le registre international: le cas de la l'affaire de la péninsule de Bakassi opposant le Nigeria et le Cameroun portée devant la C I J et jugée le 10 octobre 2002 en faveur du Cameroun.

### QUELLES PERSPECTIVES DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE DYNAMIQUE ?

Les délimitations situées sur les fleuves qui se jettent dans le lac restent entièrement à faire d'autant plus que la tâche est plus compliquée lors des inondations et de l'apparition des îles submersibles<sup>6</sup>. Les nombreux indicateurs sus évoqués traduisent les menaces de l'espace- CBLT tout en soulignant la nécessité de prévenir toute « guerre de l'eau » et, de créer un cadre de facilitation de la coopération en matière de gestion des eaux internationales. C'est le sens profond des multiples recommandations de Africa Vision 2020, du Conseil Mondial de l'eau, du IIIème Forum Mon-

<sup>6</sup> <http://grida.no/climate/vitalafrica/francais/14.htm>

Pays	Tchad	Niger	Centrafrique	Nigeria	Algérie	Soudan	Cameroun	Libye
Superficie du Bassin en km <sup>2</sup>	1.079 200	674 200	218 600	180 200	90 000	82 800	46 800	4 600 12300(1)
Superficie en %	45.18	28.23	9.15	7.54	3.77	3.47	1.96	0.19 0.51 (1)

Figure n°1 : Bassin du Lac Tchad : superficie 2 388 700 km<sup>2</sup>

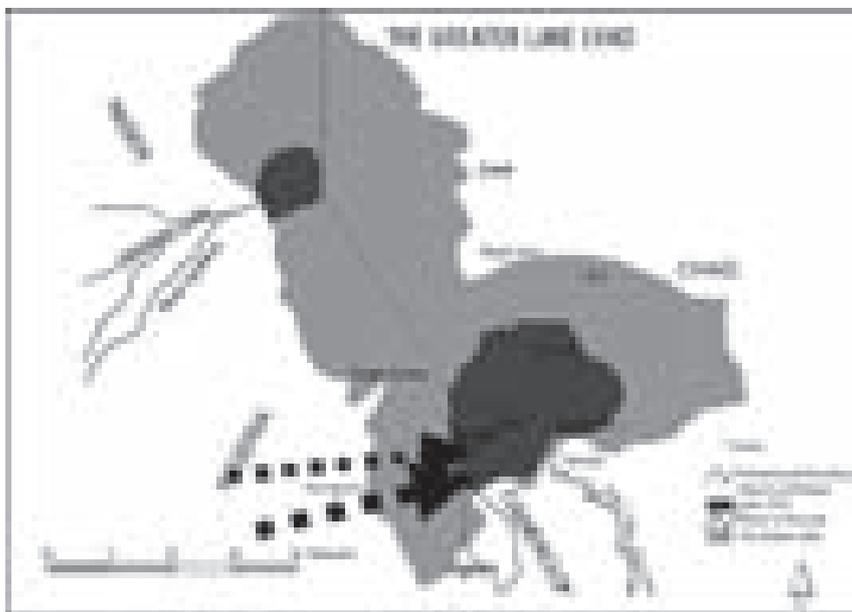


Figure 2.  
Fonds de carte CBLT/LCBC Remote Sensing Unit. Mai 2002.  
Pêcheurs Nigériens en direction du Cameroun

dial de l'eau à Kyoto, de l'UNESCO.

**L'institutionnalisation d'une coopération facilitant la gestion des eaux internationales**

La médiation d'un tiers, source de justice et d'équité, peut être d'un grand apport pour la prévention de conflits de l'eau dans l'optique d'une gestion concertée de l'eau. Le Projet Ghemis<sup>7</sup> (projet de gestion hydro-écologique du Niger Supérieur) offre à ce titre une grande valeur d'exem-

plarité pour son système d'alerte. Celui-ci aide non seulement à empêcher l'apparition des litiges mais aussi à favoriser indirectement le processus de planification en transformant un plan-programme au départ national d'utilisation des eaux en un concept plus large tenant compte des droits et intérêts des autres riverains.

**La construction d'une approche particulière, légitimant une gestion concertée**

Cette voie privilégie une approche participative à tous les niveaux dans les choix politiques et réglementaires, la détermination de la valeur économique de l'eau, de sa transformation finale comme un droit humain et moins comme un enjeu vital. Cela suppose le renforcement de la capacité institutionnelle de la CBLT (structurelle, opérationnelle, financière, politique.) De la sorte, d'importants problèmes tels que l'insuffisance des échanges transfrontalières d'informations, la faiblesse de la volonté politique, l'absence de participation des communautés locales et l'incapacité à construire un grand ensemble d'Etats transfrontaliers, seront résolus. De toute évidence, l'accès aux ressources financières, le développement des capacités institutionnelles, le renforcement et la vulgarisation de l'outil et de l'information scientifiques viendront, dépassant les effets opportuns d'appels de fonds, de la culture de réaction pour une culture de prévention et d'anticipation. Et ces moyens permettront alors aux multiples acteurs de la CBLT d'établir avec pertinence la définition des priorités en matière de protection des écosystèmes du bassin concerné, de lutte contre la pauvreté et de développement dans une optique de sécurité humaine.

7 Ce projet embrasse plusieurs secteurs : hydrologie, écologie, économie, éducation, santé, législation. Il correspond à une approche participative et intégrée qui permet une harmonisation des interventions dans les zones sensibles du bassin. Un plan de communication vient en appui pour vulgariser les stratégies et les connaissances auprès des groupes-cibles et garantir l'adhésion de tous les acteurs aux objectifs du projet. Cinq volets d'activités sont ainsi exécutés à savoir : renforcement des capacités techniques et de concertation ; création des centres d'informations et de documentation (CID) dont la vocation est de centraliser, traiter et diffuser toutes les données concernant la zone d'intervention avec l'appui de la base de données à gestion informatisée et d'un système d'information géographique assisté d'un modèle de simulation hydrologique et hydraulique ; la mise en place d'un réseau d'alerte et de suivi hydro-écologique ; la formulation des programmes à court, moyen et long terme notamment l'harmonisation des législations en matière de gestion de bassin, l'information et la sensibilisation des populations sur les objectifs du projet, le contrôle des actions entreprises.

**Références bibliographiques: (ouvrages et articles) .....**

Ashton, P. J. 2002. *Avoiding Conflicts over Africa's Water Resources*. *Ambio*. Vol 31 No.3, May. Pp236-242  
 Daniel J. Dzurek, *What Makes Some Boundary Disputes Important*, *Boundary and Security Bulletin*, (IBRU), Winter 1999-2000  
 Gleik, P. (1993) *Water and Conflict: Fresh Water Resource and International Security*, *International Security*, 18(1) 79 -112.  
 Homer - Dixon, T. (1994) *Environmental Scarcities and Violent Conflict*, *International Security* (Summer)  
 Ohlsson, L. (1999) *Environment Scarcity and Conflict. A Study of Malthusian Concerns*. Department of Peace and Development Research, University of Göteborg.  
 Oyebande, L. ; Amani, A. ; Mahé, G. and Diop, I. N.. 2002. *Climate Change, Water and Wetlands in West Africa: Building linkages for their Integrated Management*. Working Paper. IUCN-BRAO. Ouagadougou. Avril  
 Thomas L. Saaty (2000) *Models, Methods, Concepts and Applications of the Analytic Hierarchy Process* (with L.G. Vargas), Kluwer Academic Publishers, Boston, 2000.  
 Wolf, A.T.; Yoffe, S.B.; and Giordano, M. (2003). *International Waters: Identifying Basins at Risk*. *Water Policy* No.5 pp29-60  
 Wolf, A.T. (1998) *Conflict and Cooperation along International Waterways*, *Water Policy* (1) 251-265  
 Yoffe, S.B. & Larson, K.L. *Basin at Risk : Event data methodology and findings*. Review online at [www.transboundarywaters.orst.edu](http://www.transboundarywaters.orst.edu).

## L'ACCÈS À LA MER, UN DÉFI À VARIABLES MULTIPLES POUR LA CENTRAFRIQUE

Par Dieudonné MOZOULOUA<sup>1</sup>, socio-anthropologue, URSAD/Université de Bangui (Centrafrique).

Oser traiter de la question relative à la mer dans la sous-région de l'Afrique centrale pour la RCA, pose inexorablement la problématique de l'enclavement existant de ce pays. Devenu en effet une question séculaire par l'intérêt stratégique et vital qu'il suscite, l'enclavement du pays et les perspectives de son désenclavement se trouvent au centre de nombreux débats au point d'en faire une condition nécessaire et suffisante du retard du pays en matière de développement et de gouvernance dans la sous-région. Et l'accès au littoral maritime, perçu d'emblée comme synonyme de désenclavement, est présenté dans cette optique, comme une panacée pour le démarrage du développement national.

On assiste donc de ce point de vue à une forme de fétichisation géopolitique à outrance du (phénomène) littoral maritime, débouchant, forcément, sur une espèce de monisme explicatif du développement (ou de son alternative) posé a priori et omniprésent dans l'argumentaire scientifique ainsi que dans la conscience collective centrafricaine contemporaine.

Quoique qu'il en soit, l'enclavement de la RCA constitue une réalité évidente à laquelle on ne peut se soustraire, et qui se présente dans l'histoire récente de la Centrafrique, comme un véritable défi national aux effets pervers, sur tous les plans (économique, politique, diplomatique, stratégique et géostratégique).

En dépit de l'importance vitale de la question, la situation sur le terrain piétine. Et du coup, la question se réduit ainsi au simple débat pléthorique ou scolastique, sans qu'une ébauche d'analyse structurée, ne soit mise en chantier ou consolidée, afin de stimuler et guider les actions éventuelles à envisager à ce sujet.

Dès lors, une préoccupation se profile à l'horizon, celle de savoir qu'elle est la nature exacte du phénomène « enclavement » pour la Centrafrique, préoccupation à même de mieux cerner les enjeux qui l'entoure ?

La présente réflexion qui tente de cerner, à sa mesure, les contours de cette question jusque-là peu élucidée, structure le débat autour de deux points fondamentaux évoqués ci-dessous, pour une meilleure compréhension à la hauteur du défi à relever. Il s'agit de l'enclavement saisi dans sa dimension géographique et institutionnelle.

### MER, RIVAGE ET ENCLAVEMENT GÉOGRAPHIQUE DU CENTRAFRIQUE

L'enclavement de la RCA est un fait réel que l'on ne saurait dénier, dans tous les cas et surtout pas à l'état actuel des choses, d'autant plus que le territoire centrafricain se trouve entièrement coupé de la mer, réduisant ainsi la configuration de son cadre géographique au seuil de l'hinterland de l'espace continental de la sous-région de l'Afrique centrale.

#### Une configuration spatio-territoriale sans accès direct à la mer ni aux rivages marins

On peut noter à ce sujet pour illustration que le poste du

pays le plus rapproché de la mer se trouve être la localité de Beloko, située à plus de 800 Km du port de Douala sur l'Atlantique, si l'on prend pour mesure, le principal axe routier, la nationale n° 1, assurant l'essentiel du trafic entre la RCA et le Cameroun. Mais par rapport à Bangui, la capitale (un marché de 600 000 consommateurs), qui absorbe la part la plus importante des échanges commerciaux extérieurs, il faut compter au moins 1 450 kms du port maritime de Douala. À côté de ce dernier, Bangui accède également à la mer par le port maritime de Pointe Noire de la République du Congo, via le port fluvial de Brazzaville, qui assure le point de rupture de charge vers la Centrafrique grâce à la voie navigable sur le fleuve Congo et la rivière Oubangui. Le port de Matadi, via Kinshasa, assure également un rôle similaire, avec des avantages considérables (pour les deux axes Bangui-Kinshasa-Matadi et Bangui-Brazzaville-Pointe Noire) par rapport au trafic routier avec le Cameroun, en terme de volume et de coût, à distance égale d'ailleurs, qui sépare Bangui à Pointe Noire (1796 Kms) et à Matadi (1556 kms). Aussi, l'axe Bangui-Karthoum sur l'océan Indien, jusqu'ici entièrement à l'état virtuel sinon, en veilleuse, pourrait offrir des perspectives intéressantes, bien que n'étant pas envisageables à l'heure actuelle, moins encore à l'ordre du jour, par-delà sa position hors de l'espace de l'Afrique centrale.

En plus de la distance, les contraintes de navigation liées à l'étiage aigu en saison sèche (sur la voie fluviale), les troubles militaires et l'inconséquence des politiques de coopération bilatérales, constituent des facteurs restrictifs à l'accès à la mer pour la RCA. Il faudrait y ajouter celles liées aux multiples et intempestives interférences à des fins inavouées des puissances impérialistes mondialistes, qui s'acharnent à soumettre l'exploitation de cet espace à un schéma dicté par les intérêts hégémoniques occidentaux.

Visiblement, la RCA s'installe alors de ce point de vue, dans un espace sous-régional entièrement encerclé dans tous les points cardinaux par les pays voisins, érigés de gré ou de force en une espèce d'obstacle (ou de dépendance dans le meilleur cas) à l'accès à la mer.

Dans un tel contexte, la dépendance quasi exclusive de l'axe Bangui-Douala (Limbé) sur la nationale n° 1 s'est avérée fatale.

#### Les conséquences socio-économiques et géo-économiques d'un accès dépendant à la mer

On constate dès lors que le débat sur la mer et rivage glisse très vite sur les aspects relatifs à l'accès à la mer en soulevant en même temps, sans doute, la réflexion sur les enjeux qui résultent inexorablement d'une telle perspective en terme d'échanges commerciaux à grande échelle qui affectent de façon assez considérable la vie économique de la RCA.

En effet, pour une économie centrafricaine désintégréée et en état de ruine avancée, caractérisée par une capacité de production quasi nulle, l'importation des biens manufacturiers de consommation courante et d'équipement reste à l'heure actuelle la seule issue de substitution (provisoire)

<sup>1</sup> mozulua@yahoo.fr

pouvant aider à juguler la pression de l'extrême pauvreté qui sévit dans le pays, en attendant une probable reprise, du reste de plus en plus hypothétique. Mais, le marché sous-régional où le Cameroun s'est érigé en premier fournisseur des biens manufacturiers de première nécessité<sup>2</sup> à la RCA (11 048 692 milliards de F CFA, suivi de très loin par le Gabon avec 1 724 247 de F CFA, devant le Congo Brazzaville avec 1 397 702 milliards de F CFA), ne saurait satisfaire à l'heure actuelle les attentes des populations en proie à l'indigence et menacées de ravage par la précarité excessive de la vie quotidienne. Des immenses quantités de marchandises de consommation de masse et de seconde main en provenance des pays d'Outre-mer, qui déferlent actuellement dans les villes des pays d'Afrique subsaharienne, n'arrivent qu'au compte-gouttes à Bangui et coûtent extrêmement cher (3 à 5 fois plus). L'extravagance des prix en vigueur dans le marché et les formes de spéculations auxquelles elle donne lieu, résultent des



restrictions des échanges commerciaux, imposés par les contraintes de l'enclavement et l'accès mitigé à la mer.

#### Un enclavement favorisant une polarisation autour de Douala comme plate-forme commerciale et maritime

Les restrictions qui découlent tiennent avant tout, à l'éloignement du port de Douala, lieu de déchargement et de rechargement des marchandises en provenance des pays d'Outre-mer en direction de Bangui, lieu d'arrivée. Ce facteur géographique (lié à l'éloignement) exerce une influence réelle sur le mode et les moyens de transport et de communication qui, dans ce cas de figure, repose exclusivement sur la voie routière. A ce niveau, l'économie centrafricaine souffre terriblement des effets prohibitifs

qui affectent de manière remarquable le volume et le coût de transport en véhicules sur une route, la nationale n°1, qui présente une physionomie fragmentaire, entrecoupée par un tronçon de vieux bitume brisé (de Yaloké à près de Bossemptélé soit 70 Km) et sur un autre tronçon non bitumé difficilement praticable (de Baoro à Beloko-Garoua Boulay / Cameroun soit 220 km environ). Les barrières de pluie appliquées pendant l'hivernage, en plus des nombreux embourbements des véhicules de transport et les couches de poussière épaisses soulevées en saison sèche, constituent de véritables entraves à la libre circulation des biens et des personnes, qui peut prendre jusqu'à 10 jours, selon le constat de F.C. Nkoa<sup>2</sup> et les témoignages des usagers. Heureusement, cet axe routier, Bangui-Douala, n'est pas infesté sur le territoire centrafricain, par des brigands à mains armées, communément appelés « coupeurs des routes » ou « Zaraguina » en Sango, langue nationale, qui perturbent la sécurité des réseaux routiers dans ce pays.

En effet, les tentatives de désenclavement par la voie aérienne jusqu'alors timides et irrégulières, ne rassurent guère<sup>3</sup>. Là aussi, la RCA reste entièrement tributaire de l'extérieur, notamment du Cameroun (allusion faite à Cameroon Airlines, compagnie qui, décidément, n'arrive pas sinon, très péniblement à combler le vide permettant de sortir du sinistre laissé par la liquidation controversée de Air Afrique, victime d'une conspiration internationale. Et l'absence de création d'une zone franche Bangui-Douala (ou tout au moins la jonction ferroviaire Bangui-Meiganga, localité camerounaise située à une centaine de km de Garoua Boulay), traversée par un chemin de fer moderne, un tel état de chose, il faut le souligner, contribue au maintien du pays à la situation

d'enclavement géographique tant déplorée. Il en résulte que la RCA se trouve ainsi coupée de reste du monde, sinon condamnée à l'isolement quasi-total sur tous les plans, avec des effets inhibiteurs considérables sur son développement.

Mais l'enclavement géographique ne constitue pas l'unique facteur fondamental de l'isolement économique du pays, comme d'aucuns pourraient penser, loin s'en faut. Il faut absolument y ajouter aussi la dimension institutionnelle de l'enclavement.

#### MER, RIVAGE ET ENCLAVEMENT INSTITUTIONNEL DE LA RCA

Au-delà de l'enclavement géographique (en tant que donnée essentielle imposée par les contingences naturelles) par rapport à l'accès à la mer, se dresse comme une véritable forteresse pharaonique, l'enclavement institutionnel, imposé plutôt par les imperfections des formes d'organisations sociales instituées par les hommes.

2 NKOA F.C., *Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC : obstacle ou atout à l'intégration régionale ?*, Enjeux, n°22, Janvier-Mars 2005, pp. 21-26.

3 Trois compagnies d'avion seulement desservent la RCA en vols réguliers : Toumaï Air Tchad, Cameroon Airlines et Air France.

### La retraduction institutionnelle des contraintes d'un accès dépendant à la mer

Les contraintes douanières excessives en vigueur en Centrafrique constituent une entrave majeure aux initiatives internes visant à ouvrir le territoire national à la mer. Contrairement à la théorie, les impositions douanières touchent également la circulation des marchandises (avec effets sur la circulation des hommes) au sein de la zone CEMAC. La prolifération des taxes qui résultent de l'excès de harcèlement fiscal (impôts excessifs) étouffe l'émergence de nouvelles initiatives économiques locales, rend moins opérationnelles celles qui existent et favorise la multiplication des réseaux de fraude et de spéculation. Pire, l'Etat centrafricain qui souffre cruellement d'importants manques à gagner (en guise d'effets boummerang), continue, curieusement et contre toute attente, à persévérer dans cette voie à la fois dangereuse et suicidaire.

Ce qui est aussi curieux à ce niveau, en effet, est que après 45 ans d'indépendance le budget de l'Etat centrafricain (129 milliards de F CFA, prévision pour l'exercice 2006) reste largement tributaire des impôts et des droits de douane (51 milliards de FCFA, soit 35,5%), à côté de l'exportation du diamant et du bois (et subsidiairement du coton en baisse vertigineuse: 44 000 tonnes en 1979, contre 3 500 tonnes en 2005) en ce qui concerne la mobilisation des recettes intérieures. On se trouve alors devant une conception archaïque et passiste du rôle de l'Etat qui se cantonne au statut de simple percepteur d'impôts au détriment de l'investissement dans la création d'entreprises et d'industries modernes, génératrices de richesses abondantes et variées, de qualité. Par ailleurs, on se trouve devant une situation où trop d'impôts non seulement tue l'impôt, mais aussi le secteur de l'économie de proximité, pourtant redynamisant dans un contexte libéral, marqué par le désengagement des Etats africains<sup>4</sup>. Leur économie est désormais privatisée et ou libéralisée, au détriment des paysans et prolétaires du continent, mais au profit des multinationales d'origine occidentale, tristement célèbres pour leurs activités dévastatrices et paupérisantes des tissus sociaux en Afrique.

### Les entraves administratives et procédurales à l'accès à la mer

Parlant de tracasseries, certains commerçants importateurs déclarent que l'obtention des documents d'importation (DE15, DE6 ou le titre de transit) au port de Douala, ferait l'objet d'une lourdeur administrative indescriptible entretenue, pouvant retarder celle-ci jusqu'à une semaine, abstraction faite des « pourboires », inhérents à toutes ces démarches et aux frais de séjour induits. La disparition des marchandises et pièces de véhicules importées, stationnées à la gare (portuaire) de Douala serait également monnaie courante, en plus des risques de vol à mains armées, œuvre des brigands opérant à bord de jeep 4 x 4, pendant la nuit sur le tronçon routier compris entre Douala et Awaï, localité camerounaise, située à 60 km de Yaoundé. Au demeurant, François Colin Nkoa a déploré l'existence de près d'une vingtaine de points de contrôle de divers services administratifs (police, gendarmerie,

eaux et forêts, douanes, municipalité, paysage aussi) entre Douala et Bangui, qui induisent un coût variant de 250 000 à 300 000 FCFA par voyage soit parfois jusqu'à 40% de la valeur de la marchandise transportée<sup>5</sup>. Le coût induit mis en cause ici, intègre aussi les « pourboires » forcés et les casses, engendrées par les secousses, dues au mauvais état de la route. On peut déplorer également le racket, lié à la nécessité de survie ou au réflexe de gain facile, des forces de l'ordre très promptes à subtiliser les documents de mise en route en exigeant de l'argent aux ressortissants d'autres pays de la CEMAC, en aller comme au retour, même en cas de séjour régulier sur le territoire camerounais. Ce qui est aussi le cas en RCA, où malheureusement ces pratiques sont calquées sur le modèle du voisin, par nécessité et par représailles, sinon aussi par une certaine habitude acquise d'argent facile.

### L'insuffisance des stratégies économiques de correction de la continentalité par l'intégration régionale institutionnelle

On se rend donc à l'évidence que le dynamisme économique interne (absent en RCA sinon, très timide) reste le seul facteur efficace pour conférer à ce pays la capacité de rivaliser au sein de l'espace CEMAC avec le leadership du Cameroun, en alimentant les échanges commerciaux à l'échelle sous-régionale, avec une volonté ferme de l'ouverture à la mer pour apporter à la civilisation universelle son argument dans le débat du monde moderne. D'autant que l'intégration sous-régionale, de même que le désenclavement, doit être perçue, surtout pour la RCA, non pas en tant que donnée acquise (ou perdue) d'avance, mais plutôt comme la résultante d'un processus volontariste débouchant sur des victoires économiques conséquentes obtenues par l'ardeur au travail bien fait. Mais en réalité, la RCA ne semble pas bien assimiler cette leçon de base, élémentaire et fondamentale, en ne livrant au Cameroun, en guise d'exportation, que les produits de valeur marchande très dérisoire (1 602 388 milliards de Fcfa en 2003).

Cette note nous permet de souligner qu'à ce sujet, les structures institutionnelles de la CEMAC offrent aux pays membres un potentiel considérable pour leur développement économique, dont le spectre peut reprendre son rayonnement jusqu'aux ports maritimes accessibles au sein de la sous-région et au-delà (Khartoum). Outre les perspectives intéressantes qu'offre l'union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC avec la BEAC comme institution principale), l'union économique de l'Afrique centrale constitue le volet de la CEMAC le plus important au regard des missions précieuses qui lui sont dévolues : la suppression des barrières douanières et des contingentements, le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières, la convergence et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec une politique monétaire commune et la coopération multiforme en matière d'industrie, de tourisme, de transports, de formation professionnelle, d'énergie, d'agriculture<sup>6</sup>. Ainsi, au lieu de végéter dans les lamentations sans issue (telle que « le Cameroun racle tout dans la CEMAC »), la RCA devrait se mettre à l'école camerounaise, à l'instar

<sup>4</sup> A ce sujet, les pays dits développés surfinancent leurs économies (voir le fameux financement des agriculteurs par exemple), mais ils prêchent en Afrique la politique de « ne faites pas ce que je fais, mais ce que je dis ». La seule alternative crédible qui s'offre à nos Etats, est de financer aussi notre agriculture en toute responsabilité, au lieu de multiplier des plaintes sans issue.

<sup>5</sup> F.C. NKOA, *op. cit.*

<sup>6</sup> F.C. NKOA, *op. cit.*

du Tchad<sup>7</sup>, pour exploiter à son profit les atouts précieux que propose la CEMAC aux Etats membres. Car c'est la mise en valeur des offres actuelles qui induirait la correction des imperfections, s'il y en a.

A ce propos, la RCA bénéficie d'ailleurs d'une chance extraordinaire qui reste curieusement jusque-là inexploitée. Elle abrite sur son sol le siège de la CEMAC<sup>8</sup>, dont la direction est assurée de droit et de façon permanente par les ressortissants camerounais. Ce qui lui offre d'immenses opportunités en terme de contacts de proximité avec les responsables de cette institution supranationale et avec le Cameroun voisin à un haut niveau, par le Secrétaire Exécutif de la CEMAC interposé.

interne développé par les populations camerounaises (rurales et urbaines vouées aux grandes ambitions)<sup>9</sup> habituées à se lever et travailler tôt pour terminer tard. Les autres pays de la CEMAC devraient s'en inspirer pour opérer le décollage économique interne et dans la sous-région au lieu de se réfugier dans la résignation sans issue (RCA) ou de s'enfermer dans une tour d'illusions du rôle de leadership (non mérité) sur des bases à la fois factices et fictives (Gabon).

En plus, la RCA dispose d'un argument supplémentaire sinon ultime, qui pourrait paraître à ce niveau comme une dernière cartouche de réserve. Il s'agit, en tout état de cause, de la présence dans son sous sol des matières et



De toute façon, il est inconcevable d'imaginer à ce stade un Cameroun se monter réticent vis-à-vis des sollicitations de la RCA pour accéder à la mer à travers son territoire, même si, à l'heure actuelle, le mythe du leadership semble porter le Cameroun sur le terrain de l'hégémonie, propre à une puissance économique sous-régionale. Ce rôle de leadership (bien mérité d'ailleurs) paraît normal au regard de la tendance positive en terme de dynamisme

pierres précieuses abondantes et variées telles que le diamant de joaillerie, l'or, le mercure, etc. Un tel argument éminemment économique pourrait servir d'élément de négociation (pour ne pas dire de conviction, en vue d'accéder à la mer par Douala) permettant de minimiser au maximum et à tout moment, toutes les velléités éventuelles d'hostilité de la part d'un Cameroun qui n'en dispose pas suffisamment et qui en est très intéressé.

<sup>7</sup> Malgré son climat aride et désertique, le Tchad opère la conversion progressive de ses ambitions belligérantes dans le travail économique productif et exporte en RCA, pourtant bien dotée en terres fertiles, haricot, oignon, ail, huile, poissons fumés, etc.

<sup>8</sup> S.J. PRISO-ESSWE, *L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage du leadership ?* Enjeux n° 22 Janvier-Mars 2005, pp. 27-30.

<sup>9</sup> On peut noter à ce sujet que le principal terme mobilisateur électoraliste du Président Paul Bia est « le Cameroun pays de grandes ambitions ». Ce qui se justifie en partie.

## LA PLACE DES RIVAGES FLUVIAUX DANS LES STRATEGIES DIVERSIFIEES D'ACCES A LA MER : L'HORIZON D'UN DESENCLAVEMENT TRANSACCIONNEL

La RCA n'aurait aucun intérêt à s'acharner contre le Cameroun pour accéder au port maritime, comme on pourrait en avoir l'impression. Il serait par contre judicieux, pour elle, ainsi qu'il est signalé ci-dessus, d'envisager la rentabilisation d'autres options, d'autant plus que le Cameroun ne constitue pas l'issue exclusive d'accès à la mer, même s'il en demeure, à l'heure actuelle, la principale.

### Les enjeux de l'exploitation des rivages oubanguiens: la transition vers les débouchés maritimes de Pointe-Noire et de Matadi

Dans cet ordre d'idée en effet, le renforcement des capacités de la Société centrafricaine de transport fluviale (Socatraf) s'avérerait indispensable. Bénéficiant désormais du soutien de la Société centrafricaine des voies navigable (S.c.v.n.), dotée d'un arsenal de balisage conséquent et performant, la Socatraf peut rendre navigable, en toutes saisons (y compris en saison de basse marée), le lit de la rivière Oubangui, en assurant ainsi la jonction permanente sur Brazzaville et Kinshasa. Ces deux capitales d'Afrique centrale assureraient de ce fait et de façon régulière, le rôle des principaux points de rupture de charge entre les ports de Pointe Noire et de Matadi, en direction de Bangui. Une telle option répondrait de manière significative à une double nécessité, de diversification des possibilités d'accès à la mer et de réduction de la dépendance excessive vis-à-vis du port de Douala, en plus des impératifs de rentabilité (en terme de volume et de coût de trafic) que comporte la voie fluviale Oubangui-Congo par rapport aux restrictions contraignantes qu'impose la voie routière : faible quantité de biens et personnes en circulation par occasion (un véhicule de 50 tonnes, le poids lourd le plus élevé contre une barge de 500 tonnes de Socatraf, sachant qu'un seul bateau peut en transporter 5 à 6 par occasion), coûts exorbitants des trafics, tracasseries de tous ordres, etc. Les structures des prix suivantes illustrent mieux ces propos en ce qui concerne notamment les produits pétroliers par litre : super 60 Fcfa, mazout ou gazoil 60 Fcfa et pétrole lampant ou jet A1 65 Fcfa sur la voie fluviale contre respectivement 120 Fcfa, 120 Fcfa et 140 Fcfa, bref le double ou plus. Il en est de même du coût de sac de ciment rendu Bangui (tous les coûts compris) qui revient à 6 400 Fcfa par la voie fluviale et 6 900 Fcfa par la voie routière.

### Les contraintes politico-économiques récurrentes entravant le trafic fluvial RCA-Congo-RDC

Revenant sur la nécessité d'intensification du trafic fluvial pour la RCA, il conviendrait de rappeler à cet effet que l'option Bangui-Matadi via Kinshasa est expérimentée depuis des décennies en raison de sa rentabilité, notamment pour les produits pétroliers. Cette option était même devenue, par la force des choses, l'unique issue pour toutes les marchandises pendant la période de rupture de trafic sur la voie ferrée Congo-Océan, imposée par la guerre de 1997 à Brazzaville et dans la région du Pool. Les produits pétroliers pompés à Matadi par la multinationale Sep Congo, à travers l'oléoduc, sont recueillis à Kinshasa pour le compte de Total (monopoliste privé français de distribution en RCA, depuis la liquidation de la société nationale), par les bateaux centrafricains, avant de repartir au port de Brazzaville pour monter le convoi de retour.

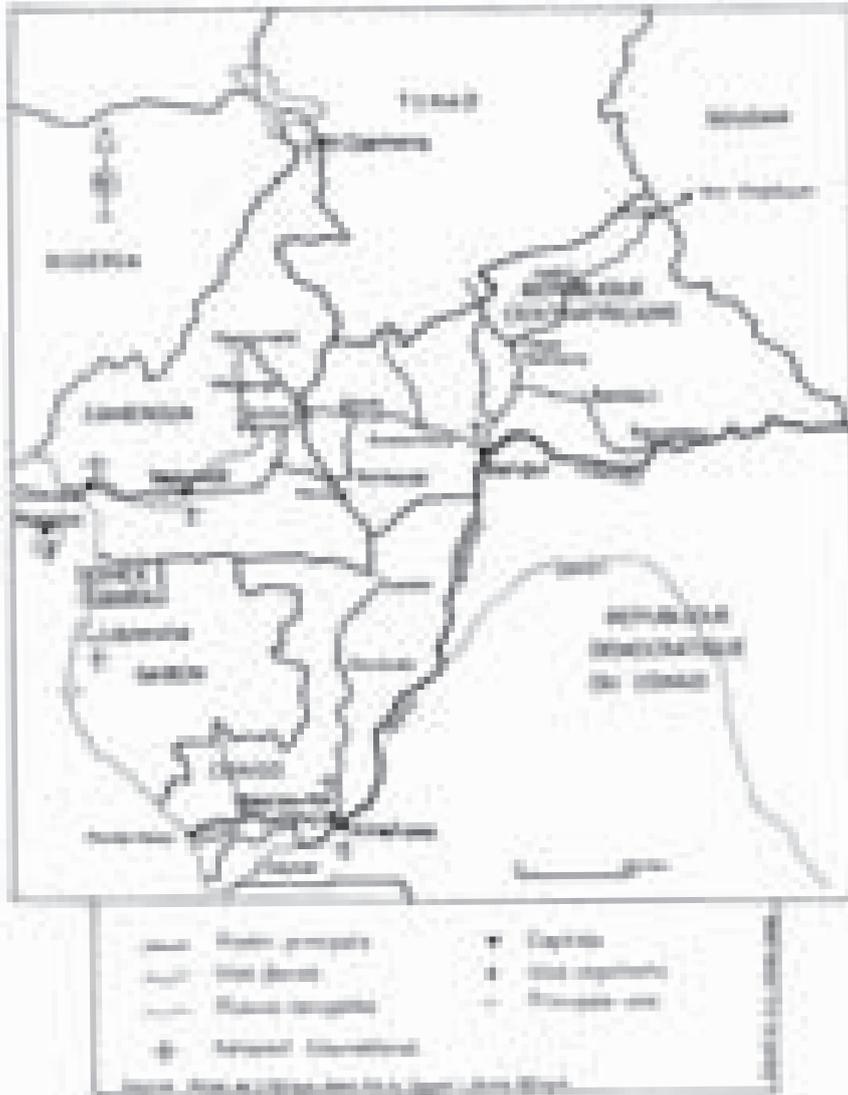
Il est évident que là aussi, des accords de coopération bilatéraux existants (en plus de la plate-forme CEMAC RCA-Congo Brazzaville) sont une source active garantissant le succès, si on y associe une réelle volonté agissante, dans un contexte transfrontalier actuel, caractérisé par le retour progressif de la paix dans le bassin du Congo. Grâce aux accords en vigueur et à la position géographique de partage naturel de l'Oubangui et du fleuve Congo par la RCA et les deux Congo, la circulation sur cette voie navigable de 1 996 km exactement, est acquise pour les trois pays voisins. Les bateaux en déplacement sur ce trajet remontent les deux capitales les plus rapprochées du monde (Kinshasa et Brazzaville), jusqu'au port de Bangui pour décharger du ciment, de la farine de froment, du sucre à canne, des véhicules et divers biens manufacturés de consommation courante. En revanche, les pousseurs de Centrafrique effectuent le transport de bœufs sur pieds (264, 020 tonnes), bois de sciage (2 843, 469 tonnes) et divers (miel, arachide, maïs, pièces détachées : 3 840, 123 tonnes) à Brazzaville et à Kinshasa, soit un total d'exportation de 1,650,321 tonnes en 2005, et au retour ils ramènent les produits pétroliers (35 000 tonnes), du ciment (10 050 tonnes), les poteaux en bois (320,240 tonnes) et les divers (6 412, 500 tonnes), soit un total d'importation de 51 782,24 tonnes assuré par la socatraf pour la même année.

La Socatraf, qui travaille en partenariat avec l'Agence congolaise de transport (A.c.t.) de Brazzaville et l'office national de transport (Onatra) de Kinshasa, et dont les enjeux dans ce secteur d'activités s'agglutinent exclusivement sur cet axe, aurait tout intérêt à maximiser la rentabilité de ce tronçon. Il s'avère en réalité qu'elle ne l'exploite que très peu, à cause, sans ou juin-janvier, en saison favorable), de l'irrégularité de l'entretien de la voie navigable, du nombre insuffisant des bateaux en activité (9 pousseurs en 2005, tous de petite taille), de l'absence des bateaux courriers réguliers assurant la circulation de toutes sortes de marchandises et des personnes, ainsi que des troubles militaro-politiques de dernières années dans les deux Congo. A cela, s'ajoute l'étroitesse de la Socatraf (en ruines), victime des ravages liés aux nombreuses mutineries dans la capitale et des actes de vandalisme et de pillages successifs des dépôts, des entreprises et industries (principaux clients de Socatraf) situés naguère le long du fleuve, du confluent de Mpoko à Bimbo (en aval), en passant par Kolongo, au quartier Pétévo jusqu'au commissariat du port en amont de Bangui.

Devant cette mise à sac systématique des structures économiques de base en général et portuaires en particulier, et au regard aux capacités de la Socatraf dès lors très amenuisées, l'axe routier Bangui-Douala (Limbé) est devenu, sans équivoque, un axe quasi-exclusif pour l'accès de la RCA à la mer, en dépit des multiples restrictions et tracasseries ci-dessus évoquées.

Mais, il ne faudrait pas perdre de vue que l'option destinée à rendre économiquement rentable la navigation fluviale, option hautement stratégique pour le devenir glorieux de la RCA, se trouverait tout de suite pondérée sinon, phagocytée par la main basse de la France sur la Socatraf au-delà de sa tactique cynique de contenir ce pays dans ses strictes limites d'enclavement dans ses terres fermes, en étouffant dans l'œuf, entre autres, depuis l'époque de Bokassa et même bien avant, toutes velléités de coopération technique fructueuse entre la RDCongo et la RCA. Reposant sur une rivalité absurde, liée à un certain héritage politique colonial belge et français, la France agite sans cesse un épouvantail aux yeux des Centrafricains.

## LES VOIES BRASÉES À LA MER DE LA RCA



cains, en proclamant l'insécurité totale sur le territoire du Congo Démocratique en face de Bangui, présentant la RDC comme une terre inconnue, dangereuse et infréquentable. Du coup, la Centrafrique tombe dans le piège de la méfiance tendu par la France, notamment aux moments les plus propices de coopération avec un pays voisin et frère plus peuplé, dynamique (et semi enclavé), en se privant ainsi d'un flux d'énergies utiles à son développement.

Décidément, on se retrouve ici devant les manœuvres dilatoires liées à la stratégie traditionnelle à la France, qui s'obstine à veiller sur chaque périmètre de son ex-empire colonial en Afrique centrale et à maintenir son influence historique sur cet espace crucial, désormais néo-colonialisé et mondialisé au sein duquel la RCA est réduite au rôle de réservoir (mieux de réserve) des matières premières et des pierres précieuses<sup>10</sup>. D'où, il faut imposer en Centrafrique, une forme de mentalité perverse réfractaire à l'ardeur au travail, génératrice de progrès, en fa-

vorisant la quête des intérêts immédiats, propices à un aveuglement sans lendemain, au détriment des intérêts stratégiques à long terme, pouvant stimuler les ambitions d'ouverture à la mer pour s'adresser au monde.

### La nécessité de juguler le syndrome de l'enclavement comme déficit d'accès à la mer

A la lumière de ce qui précède, il sied de noter que le problème d'enclavement de la RCA (dans son acception géographique comme absence d'accès du territoire national à la mer) est aussi une question d'enclavement mental (c'est-à-dire de structures mentales étroites, dépourvues de grandes ambitions) institué dans le pays. A l'heure des technologies de pointe caractérisées par la vitesse dans l'action, où l'enclavement géographique est vaincu ailleurs, la conception fataliste de l'enclavement de la RCA telle qu'implantée et véhiculée dans le pays, ne se justifie pas. Elle relève plutôt de notre incapacité à relever les défis de notre temps. Etant entendu que le progrès des sociétés modernes et la solution des problèmes qui le jalonnent (l'enclavement en étant un) n'est par extérieur à l'homme, mais se trouve plutôt aux tréfonds des êtres humains et se fait d'abord en fonction des capacités intrinsèques des hommes en présence, de ce qu'ils veulent faire de leur pays<sup>11</sup>. Les petits pays enclavés sans ressources naturelles significatives et non viables en valeur absolue, comme la toute petite Suisse, le tout petit Luxembourg et la petite Autriche, pour ne citer que ceux-là, pourtant très développés, ont montré leurs capacités dans ce domaine en balayant d'un revers de la main, cette contrainte géographique (en se servant, bien sûr, des territoires des pays voisins) afin de bâtir leur prospérité. Plus près de nous en Afrique de l'Ouest, les cas du Burkina Faso, du Mali, du Niger, enclavés et désertiques en plus, constituent une véritable interpellation pour la RCA. De petits pays comme l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et le Malawi en Afrique de l'Est ou australe, qui ne se

plaignent pas (outre mesure) de leur enclavement récurrent, sont également des cas de conscience pour la RCA. Pour l'Afrique australe, le Zimbabwe (il s'agit bien ici de ce pays et non de celui dépeint par des médias caporalisés et instrumentalisés), le Botswana, ou la Zambie, sont connus pour leur stabilité économique relative (à des degrés différents), en dépit de leur situation d'enclavement. Là aussi, il y a une matière à réflexion pour la RCA.

D'où, le recours à l'argument d'enclavement géographique de la RCA comme une rigidité déterministe au point d'en faire une explication moniste de son retard en matière de développement, argument omniprésent dans les discours démagogiques (et mystificateurs) dans le pays et ailleurs, montre ses limites inhérentes à la conception géographiste des siècles passés, et mérite, de ce fait, une relativisation inéluctable. Autrement, tous les pays situés sur le littoral du continent africain seraient de véritables « eldorados économiques ». Et en revanche, les petits pays

10 La RCA est la seconde puissance en Afrique centrale en ressources naturelles et en pierres précieuses après la RDCongo. Mais sa population moins dense (3 800 000 sur 622 984 km<sup>2</sup>, soit 6,3 habitants par km<sup>2</sup>, PIB estimé à 701,6), est entretenue dans la débilite par une mentalité réfractaire à l'ardeur au travail, préconisée par le père fondateur B. Boganda. Il fait l'objet de campagnes de dénigrement à travers les anecdotes populaires telle que : « si vous travailler beaucoup, vous subirez le sort de Boganda », qui se traduit par la mort précoce avec risque d'être exposé seul sous le soleil et la pluie (allusion faite au monument de Boganda à Bangui).

11 MOUZOULOUA D., Le destin africain du développement. Une détermination anthropogénésique, in la revue camerounaise de sociologie et anthropologie, Vol. 2, n° 1, juin 2005, pp. 174-201.

enclavés d'Europe ci-dessus évoqués, ne seraient réduits qu'à des vastes zones de squatting (bidonvilles), attirées par la prospérité de leurs voisins situés au bord des mers.

La réalité nous montre le contraire à ce sujet relativisant une certaine conception strictement géographiste qui nous paraît simpliste dans le cas de la RCA. En effet, en dépit de l'attrait que continue d'exercer une telle conception chère à des auteurs comme Montesquieu<sup>12</sup> ou Henri Lefebvre, etc., l'argument géographiste du retard de la RCA est peu convaincant. Il convient absolument d'articuler cet argument avec l'aspect socio-mental du problème (c'est-à-dire aux facteurs anthropologiques de l'enclavement), en vue d'appréhender ce phénomène dans toutes ses dimensions.

A ce niveau, on se trouve donc loin d'un cas de figure où l'enclavement géographique apparaît comme une fatalité ou un défi en soi, moins encore comme une variable indépendante, mais plutôt comme un défi à variables multiples qu'il faudrait à tout prix inscrire dans une symbiose pour asseoir une analyse solide de nature à éclairer la lanterne des décideurs sur d'éventuelles actions de terrain à mener.

#### **ACCES A LA MER, UN DEFI A VARIABLES MULTIPLES : LA COMPLEXITE D'UNE STRATEGIE DE DESENCLAVEMENT**

Fort de ces éléments de conviction, non exhaustifs d'ailleurs, il y a lieu de souligner (pour insister) que l'accès de la RCA à la mer, constitue un défi à plusieurs variables : économiques, politiques, diplomatiques, stratégiques et anthropologiques. Ce dernier facteur (qui renvoie à la faculté de l'homme à transformer son espace) étant la variable (indépendante et) déterminante en dernière analyse.

##### **La nécessité d'un désenclavement mental**

Pour relever donc ce défi, il y a nécessité que s'opère en RCA, et à tous les niveaux, du sommet à la base, une réforme en profondeur de l'univers mental, de façon à disposer les structures socio-mentales à une posture compatible au travail opiniâtre bien fait, dans un contexte national nouveau, épris d'esprit de paix et de l'unité dans la diversité, seul gage de la construction du progrès social. Cet état d'esprit nouveau ainsi retrouvé permettrait la restructuration de l'espace économique national dans son ensemble, au sein dequel l'Etat aurait à jouer le rôle prépondérant d'assainissement de l'espace économique et d'édification des ouvrages de bases en créant un contexte favorable préalable incontournable à l'émergence des initiatives privées et de proximité.

##### **La réhabilitation des connexions routières à la plateforme maritime de Douala**

Une telle perspective conduirait l'Etat centrafricain dans l'immédiat, sinon dans le cours terme, à accélérer les travaux de réhabilitation du tronçon routier de 70 Km, situé entre Yaloké et Bossemptélé sur la nationale n° 1, principal axe actuel qui ouvre Bangui au port maritime de Douala. Ce travail devrait se réaliser simultanément (ou devrait être suivi de plus près) par la construction du tronçon de

20 Km environ entre Baoro et Beloko, localité de la RCA qui juxte la ville de Garoua Boulai au Cameroun, en direction de Douala via Bertoua et Yaoundé.

##### **L'opportunité de créer une zone franche Bangui-Douala avec une liaison ferroviaire d'accès à la mer**

Le succès de ces ouvrages ferait appel à moyen terme à la création d'une zone franche Bangui-Douala (Limbé) ou tel que noté plus haut Bangui-Menganga (localité camerounaise située à une centaine de km de Garoua Boulai à la frontière de la RCA), traversée par un chemin de fer long courrier, à l'instar de ceux qui ouvrent le Niger au port de Dakar / Sénégal, le Mali et le Burkina Faso au port d'Abidjan / Côte d'Ivoire, Kalemie / Est de la RDCongo à Dar el Salam via Kigoma / Tanzanie, Lubumbashi / sud-est de la RDCongo à Lobito / Angola, le Zimbabwe à Biéra / Mozambique, etc.

##### **La multiplicité des corridors de désenclavement**

L'option Bangui-Lisala / RDCongo sur le fleuve Congo, localité qui servirait avec Kinshasa, de deux points de rupture de charge en direction de Matadi, serait envisageable à long terme. Il en serait de même de l'option Bangui-Karthoum, via Birao (au nord de la RCA à prédominance musulmane) et Hamdafok, localité soudanaise située à l'ouest de ce pays qui sert de terminus du rail, avec ouverture du corridor en direction de Jedha en Arabie Saoudite sur l'océan Indien et la mer rouge, envisagée par Bokassa il y a quelques années, mais étouffée, semble-t-il, par la France, redoutant l'influence probable qui découlerait des contacts directs du Centrafrique en particulier et de l'Afrique centrale d'une manière générale, avec le monde arabo-islamique.

Désormais placé dans un contexte comme celui-là, la RCA serait donc impliquée dans la construction d'une nouvelle configuration géostratégique au sein de laquelle elle prendrait une part active dans le multilatéralisme sous-régional, au lieu de se résigner dans la posture actuelle, qui fait d'elle un simple appendice<sup>13</sup> d'un Cameroun bouillonnant d'initiatives.

Au terme de cette étude, l'un des premiers essais de réflexion structurée sur la question de l'enclavement géographique de la RCA (ou de sa prise en charge impliquant l'accès à la mer), il convient de dire que ce problème, fort préoccupant pour ce pays, est loin d'être une fatalité. L'enclavement n'est ni simplement une variable dépendante, ni exclusivement une variable indépendante pour la Centrafrique. Il convient plutôt pour en rendre compte, de l'envisager comme un phénomène complexe qui requiert d'être saisi comme une combinaison de variables multiples. C'est sur cette base que la RCA peut affronter les défis géopolitiques et géoéconomiques auxquels la soumet cet enclavement.

Pour affronter activement et positivement ce défi, une véritable restructuration mentale et institutionnelle est nécessaire, qui permette à ce pays d'explorer les moyens de coopération et d'intégration sous-régionales, en facilitant l'accès à la mer. En se donnant les moyens d'une telle stratégie, la Centrafrique peut alors mériter son nom, celui dont l'a baptisée son père fondateur, Barthélemy Boganda dans les années 50, soucieux d'affirmer le leadership en Afrique centrale. Il faut vaincre le syndrome de l'enclavement.

<sup>12</sup> Montesquieu a affirmé à ce sujet que le climat tempéré d'Europe est propice à la réflexion qui engendre le développement, contrairement au climat tropical et chaud d'Afrique. C'est qui est faux sur le plan scientifique.

<sup>13</sup> V. NTUDA EBODE, *Les enjeux pétroliers dans le golfe de Guinée*, in *Diplomatie*, n° 7, février-mars 2004, pp. 44-47.

## LES PROBLÈMES JURIDIQUES DES ÉTRANGERS DE LA CEMAC AU CAMEROUN : Quelques remarques de Droits de l'homme sur le statut des étrangers

Par Martine AHANDA TANA, DEA en droits de la personne et de la démocratie, lectrice au CEDIC/UY II (Cameroun)

**L**es étrangers sont-ils aussi des hommes ? Dans l'Affaire de la Barcelona Traction, la Cour internationale de justice consacra le principe relatif au traitement des étrangers en ces termes : « dès lors qu'un Etat admet sur son territoire (...) des ressortissants étrangers, il est tenu de leur accorder la protection de la loi et assume certaines obligations quant à leur traitement ». Il incombe donc aux Etats d'encadrer juridiquement les immigrés. En effet, ces derniers demeurent toujours des êtres humains au même titre que les nationaux parce que les droits de l'homme sont des principes inhérents à toute personne humaine sans aucune discrimination.

### La gestion camerounaise des étrangers : une gestion tendant à la discrimination

L'analyse de la situation spécifiquement camerounaise en matière de gestion des étrangers permet de constater que l'Etat ne se conforme pas véritablement à la lettre et à l'esprit de cette décision judiciaire internationale. A ce propos, la condition peu enviable des immigrés de la CEMAC résidant sur le territoire national est assez démonstrative. L'Etat a pourtant pris certains engagements relatifs à la protection des droits fondamentaux des expatriés communautaires : en tant que partie au traité de N'djamena, il a l'obligation de réaliser la libre circulation des ressortissants de la CEMAC sur son territoire. C'est ainsi que le Cameroun doit par exemple garantir l'égal accès à l'emploi entre les nationaux et les étrangers et veiller au respect de l'égalité de traitement entre les travailleurs.

### Les discriminations pesant sur les étrangers de la CEMAC dans le droit du travail au Cameroun

Contrairement à ces prescriptions, les étrangers de la CEMAC subissent de nombreuses discriminations dans la politique de l'emploi. En effet, tel qu'il découle de l'article 27 de la loi n°92/007 du 14/08/1992 portant code du travail au Cameroun, les nationaux bénéficient d'une priorité dans l'accès à l'emploi parce que les non-nationaux ne peuvent travailler qu'après visa de leur contrat par le ministre du travail. Par ailleurs, ces derniers ne sont généralement pas affiliés à la Caisse nationale de prévoyance sociale qui est une structure chargée de la sécurité sociale de tous les travailleurs qui relèvent du code du travail. A ce propos, nous citerons, entre autres, le cas des travailleurs migrants de nationalité tchadienne qui ne sont pas immatriculés à la CNPS. Ne parlerait-on pas alors, à juste titre, de « la camerounisation de l'emploi ? »

### La nécessité d'un respect du principe de la libre circulation des personnes : une obligation pour le Cameroun, signataire du traité de N'djamena

Une telle attitude met, assurément, en péril le principe de la libre circulation des personnes prôné par le traité de N'djamena. Aussi, nous demandons-nous si l'Etat oublie que la règle *pacta sunt servanda* consacre le principe de la Bonne foi dans l'exécution des traités ?

Le Cameroun devrait donc se conformer au droit et afin qu'il ne s'avise plus de violer délibérément les libertés fondamentales des immigrés de la sous-région, il est souhaitable que la CEMAC crée des mécanismes de contrôle plus contraignants à l'égard de tous les Etats membres.

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE .....

- 1) ABOUR (J. Maurice), *Droit international public*, 3e édition, Québec, Editions Yvon Blais Inc, 1997, 708 p.
- 2) SALMON (Jean) (Dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001, 1198 p.
- 3) *Séminaire tripartite sur les migrations des travailleurs dans les pays membres de la CEMAC*, Douala, Cameroun, 03 au 07 mars 2003. (<http://www.izf.net>).
- 4) VINCENSINI (J.J.), *Le livre des droits de l'Homme*, Paris, Edition Robert Laffont, 1985.
- 5) *Loi N°92/007 du 14/08/1992 portant Code du travail au Cameroun*.
- 6) *Traité de N'djamena du 16 mars 1994 créant la CEMAC*
- 7) MBAINAYE (Bétoubam), *Dossier sur les tchadiens du Cameroun-Première partie : « quand l'eldorado se transforme en cauchemar »*, In revue de presse tchadienne *Laltchad presse*, 09 février 2004. (<http://www.ialtchadcom/dossiერთchadiensducameroun.htm>)

Par Joseph OWONA NTSAMA, historien, FPAE (CAMEROUN)

## L'Afrique revue par la géographie critique !<sup>1</sup>

« L'information géographique » est une revue créée en 1936. Son objectif, d'après Denis Retaillé, est de « [...] rendre accessibles les connaissances produites pour la préparation de leçons, mais toucher aussi les étudiants en formation qui deviendront des enseignants et, par-dessus tout, assurer la diffusion de la recherche. » Si l'on peut arguer que cet objectif pédagogique est resté fondamentalement le même, on observera que la focale du géographe africaniste français connaît aujourd'hui un « décentrement méthodologique. » Celui-ci va se justifier par une rupture épistémologique entre la vue anthropologique du local de la géographie culturelle de l'époque coloniale, et la nécessité de saisir l'objet « Afrique » dans une dimension plus fluide à l'ère de la « globalisation. » L'urgence est donc celle de replacer l'objet d'études dans son contexte. Et d'en dégager les éléments opératoires pour une recherche géographique africaniste.

### Nouvelles optiques

Les textes présentés dans l'ouvrage représentent près de 50 ans d'études géographiques africanistes. Et ce, sur des genres aussi divers que complémentaires (recherche fondamentale, comptes rendus de thèses majeures, épistémologie géographique, etc.) pour l'avènement heureux d'une géographie africaniste critique : ici on s'écarte de la perception qui évacuait toute possibilité critique de « signification locale. » Pour ce faire,

quatre rubriques « Perspectives » [pp.11-52] ; « Espaces » [pp.53-102] ; « Développement » [pp.103-142] ; et « Régions » [pp.143-195], vont permettre d'opérationnaliser ce décentrement méthodologique.

D'un abord facile, l'ouvrage est doté de nombreuses références utiles et de cartes qui permettront aux étudiants et chercheurs de mettre à jour leurs connaissances. Au passage, on lira un excellent texte de Sylvie Brunel sur les contradictions du « modèle camerounais » [pp.134-142], tout en ruptures et discontinuités... Tout comme le texte de Suzanne Daveau qui porte sur un compte-rendu extrêmement serré de 6 thèses de géographie soutenues de 1963 à 1968 sur l'Afrique tropicale en son versant atlantique, textes qui nous en nous en apprend sur les poncifs ayant permis de consolider la vieille réalité uniformisante autour de la notion de « faciès soudanais » [pp.17-24]. L'un des meilleurs exemples du déplacement de la focale du géographe critique se retrouve dans le texte de Denis Retaillé [pp.25-44]. Dans ce texte on retrouve la vision déformante décrite par Michel Leiris<sup>2</sup>. Ce décentrement se justifie par une rupture épistémologique entre la vision anthropo-locale de la géographie culturelle d'une époque coloniale, et la vision systémique et fluide d'une géographie transversale et globale. On regrettera toutefois l'absence de médiatisation de cet ouvrage dans les milieux universitaires et de la recherche au Cameroun. Pourtant, cet ouvrage mérite d'être lu et mieux connu.

<sup>1</sup> L'information géographique. Hors série « Afrique » no.1-Septembre 2003, Paris/VUEF, 200 p.

<sup>2</sup> M. Leiris, 1934, L'Afrique fantôme, Paris, Gallimard.

## Médias et terrorisme<sup>1</sup>

Tjadé Eonè propose une analyse du binôme terrorisme-terroriste afin d'en dégager les contours sociologique et juridique. Les premiers actes de terrorisme, notamment ceux relatifs à la piraterie aérienne lors de la décennie 60, permettent de construire le corpus de cette problématique et de l'ériger en paradigme.

### Historique d'un néologisme et historicité de ses usages politiques et juridiques

Il est important de savoir, selon l'auteur, que les nombreux vides juridiques qui parsèment les Conventions internationales en la matière (Tokyo, 1963 ; La Haye, 1970 ; Montréal, 1971 et 1988 ; New York, 1979) rendent inconsistante la qualification d'un fait dont la récurrence et les impacts pluriels forgeront très rapidement le néologisme « terrorisme ». En effet, pour qu'il fasse partie intégrante de la grammaire usitée en la matière aujourd'hui, il aura fallu attendre d'abord l'année 1977 avec la Convention internationale de New York relative à la répression des attentats terroristes à l'explosif. Et, ensuite, la Convention internationale de New York, en 1999, sur la répression du financement du terrorisme. Mais le terrorisme, en soi, pose un réel problème de définition opérationnelle, même si l'on s'accorde qu'il prend historiquement sa source dans le régime de la Terreur thermidorienne ayant prévalu au cours de la Révolution française. S'armant de précautions minimales, l'auteur convoque à ce titre les approches conjointes de la Convention sur le financement du terrorisme (art.2, 1,b) et celle du CRTI (Centre de Recherche sur le Terrorisme International) qui dégagent deux vecteurs incontournables dans ce processus identificateur : la violence récurrente et les conséquences des actes violents à l'endroit d'individus d'une part, et son motif fondamental qui est politique et qui s'oppose farouchement à toutes les formes de libéralisme et de néolibéralisme, d'autre part. Pour faire la part des choses, Tjadé Eonè va proposer une grille typologique de 11 formes essentielles du terrorisme, grille qui va clore de manière fondamentale la réflexion de cette première partie cet essai écrit avec beaucoup de méticulosité.

### Ambivalence du rapport médias/terrorisme

La deuxième partie est une réflexion sur le caractère foncièrement ambivalent du rôle des médias dans le traitement de l'information relative au terrorisme. En hypothèse haute, l'auteur se pose à dessein, la question de l'exercice de la communication et de son interaction pernicieuse

avec le terrorisme, qui tend, in fine, à décrédibiliser les médias. Autrement dit « Comment en effet assimiler aussi clairement le terrorisme à la communication sans courir le risque d'être suspecté de céder à un schématisme coupable d'irréflexion ? ». La chaîne qatarie Al-Jazeera en fut l'exemple type. Pour résoudre ce dilemme, Tjadé Eonè, en théoricien critique, entreprend une interrogation sur les concepts dynamiques d'information et de communication. L'objectif de ce complexe exercice est de cerner la réalité phénoménologique qui leur est coextensive. Pour éviter des confusions qui seraient par la suite préjudiciables. Les théories linéaires de médiologues béhavioristes (Serge Tchakhotine, Carl Hovland, etc.) et néobehavioristes (Harold D. Lasswell, Michaël Buhler, etc.) sont croisées avec celles des théoriciens du systémisme, de l'interactionnisme (Norbert Wiener, Paul Watzlawick, Jacques Ellul, etc.) et de l'analyse critique de la technique pour aboutir aux conclusions selon lesquelles la communication est une relation dynamique entre un émetteur et un récepteur. Il apparaît pour Tjadé Eonè que le terrorisme ne saurait s'assimiler à un acte de communication en son acception originelle, pour la simple raison que son récepteur-victime n'est pas volontairement actif et subit toujours les conséquences d'un acte mortifère diffus. Parce que donc vicié à la base, l'acte terroriste induit un traitement médiatique dévoyé. Dès lors ce sont les fonctions souterraines et latentes du message terroriste qu'il conviendrait d'analyser. Ce que l'auteur n'hésite pas à faire en se référant à Jean Stoetzel et à Edgar Morin. L'une des conclusions de l'auteur est que les médias comme le terrorisme se servent mutuellement. Et Al-Jazeera, une fois de plus avec son traitement surmédiatisé, en constitue l'exemple parfait en ce qui concerne le clash du 11 septembre de 2001. Inversement, le terrorisme, grâce aux médias, voit son idéologie surdimensionnée grâce à des canaux informationnels tels que Internet. M.Tjadé Eonè offre donc à lire un essai stimulant sur une question d'actualité après Démopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun, avancées et reculades (L'Harmattan, 2001). Les nombreux tableaux et diagrammes ainsi que l'armature et le sens des références en fin de texte constituent incontestablement un plus. Mais l'une des questions que l'on ne manquera pas de se poser à la fin de l'essai est celle de savoir quel est (serait ?) le traitement médiatique accordé à un acte de terrorisme moins violent et moins spectaculaire, nullement mortifère, mais tout aussi émotionnellement déstabilisateur, que les attentats de 2001, à New York.

<sup>1</sup> Michel TJADÉ EONÈ, 2005, Et si le terrorisme manipulait les médias ? Chennevières-sur-Marne, Edit.Dianoïa, Coll. « Défis » [ouvrage publié avec les soutiens de la First Oil Cameroon S.A. et du Fonds Universitaire d'appui à la Diffusion de l'Information Scientifique et Technique (FUDIST) de l'Université de Yaoundé II], 156 p.

# JEUX OLYMPIQUES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Par Jean TOURNON, *politiste, Université Pierre Mendès France, Grenoble (France)*

Paris ou Londres, aucune différence ; de même avec Madrid et Moscou : toutes sont de tentaculaires capitales. A première vue, New York semble un cas différent : pas capitale des États-Unis, pas même de l'État de New York ! Et faisant partie de l'Amérique atlantique en perte de vitesse par rapport à l'Amérique du Pacifique ; mais New York est tout de même la principale ville de la principale conurbation de la première puissance économique mondiale et, à ce titre, peut entrer avec Paris, Londres, Madrid et Moscou dans la catégorie des métropoles qui ne devraient pas accueillir les J.O.

En effet, ces cinq villes sont autant de zones sur-développées, congestionnées, accapareuses de capital et de talents au grand dam du reste de leur pays, au détriment des autres villes (sauf peut-être New York) et autres populations du territoire national. Il est donc déplorable que les attentes élitistes, voire mégalomanes du CIO, amènent inexorablement la candidature de métropoles monstrueuses et contribuent fatalement à conforter les forces centripètes et ploutocratiques qui n'ont déjà que trop contribué à déséquilibrer la vie culturelle et économique des pays concernés. Déplorable également est le fait que les créations d'emplois et d'équipements censées s'écouler de la corne d'abondance des J.O., bénéficient à ceux qui sont déjà les mieux pourvus et que les habitants de ces mégapoles, qui subissent déjà des aéroports saturés, des systèmes de transports urbains au bord de l'apoplexie, de la spéculation immobilière effrénée et des afflux touristiques plus que suffisants soient amenés par les J.O. à une accentuation de leur malaise, alors que la même cause produirait ailleurs des effets principalement favorables.

Mais, direz-vous, vous n'imaginez tout de même pas les J.O. se passant dans une ville moyenne, dans une capitale régionale ? Tel est bien le double problème : ces villes sont-elles si sous-équ-

pées qu'on n'oserait pas parler d'elles devant le CIO ? Et le CIO ne peut-il penser autrement qu'en termes de palmarès des nantis ? Si manne olympique il y a, l'esprit des Jeux ne serait-il pas de la dispenser à des pays et des régions moins riches ou à une coordination de villes assez voisines ou de petits pays limitrophes ? Par exemple, il ne manquerait pas en Europe ni sans doute ailleurs, de groupements de Régions, Provinces, Cantons, etc. qui tireraient un bien meilleur parti de la responsabilité d'organiser des J.O., que des mégapoles hyperactives et polluées. Mais il faudrait, au départ, que de tels groupements bénéficient d'un coefficient de sympathie plutôt que de dédain, qu'ils sachent pouvoir être accompagnés et pas expéditivement recalés, et que la capacité d'accueil soit mesurée par rapport aux qualités d'un réseau et non en se basant sur l'opulence d'une agglomération qui se trouvera inmanquablement être la principale cité du pays, celle qui a déjà réussi à ponctionner une part disproportionnée des ressources nationales et compte maintenant capitaliser sur cela pour ponctionner une part disproportionnée des ressources internationales.

De même que les athlètes qui vont s'assembler sur un site olympique et se mesurer les uns aux autres (dans un esprit que l'on espère encore olympique) devraient idéalement pouvoir provenir de n'importe quel pays du globe et de n'importe quelle partie de la société de leur pays, de même le site qui les accueillera - eux qui, d'ailleurs, ne demandent rien de plus que des conditions convenables de séjour et d'exercice de leur sport, probablement pas dans l'espace le plus urbanisé et pollué du pays - devrait idéalement pouvoir être choisi parmi n'importe quelles régions de n'importe quel pays, pourvu que n'y sévissent ni la violence (pas plus celle de la dictature que de la subversion), ni la corruption. Il semble que le CIO aura beaucoup à faire pour concevoir puis établir cette égalité des chances.

## COUPON D'ABONNEMENT à ENJEUX

A retourner, dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE:  
 FPAE B.P.: 164 Yaoundé-Cameroun Tél./fax : (237) 223 39 01, (237) 222 31 49  
 E-mail: fpae@gcnet.cm Site: www.fpae.org

Nom ..... Prénom(s).....  
 Société ou institution ..... Fonction.....  
 Adresse ..... Tél/Fax.....  
 E-mail.....  
 Ville..... Pays.....

Abonnement annuel (4 numéros)	Nbre	Tarifs en FCFA	Tarifs en euros	Total
Personne individuelle		15 000	23	
Institution		25 000	38	
Frais de port étranger		5 000	7,5	
Montant total				
Abonnement de soutien				

- Espèces
- Chèque (Cameroun et France)
- Mandat

Date et signature

## ENTRE MERCANTILISME ET DEVELOPPEMENT : Les mirages de Hong-Kong et l'immobilisme du système commercial multilatéral (1<sup>ere</sup> partie)

Par Achille BASSILEKIN, Représentant Assistant du Groupe ACP, Genève (Suisse)

Les résultats de la conférence ministérielle de Hong Kong offrent un bilan très mitigé et démontrent que la dynamique issue de Doha, visant à consacrer enfin un cycle de négociations commerciales multilatérales au développement, en mettant les besoins et intérêts des pays en développement au centre d'un Programme de travail à l'OMC, a été définitivement compromise. De ce fait, la marge de manœuvre tant espérée par les pays en développement à travers le cycle de Doha, aussi bien pour atténuer les iniquités des règles gouvernant le commerce international que pour tirer parti des possibilités accrues et des gains de bien-être que le système commercial multilatéral génère, et promouvoir ainsi leur développement économique, s'est considérablement réduite à Hong Kong. Cette nouvelle donne obère davantage les perspectives ambitieuses de contribution du commerce à réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 dans l'hémisphère Sud. Il importe dès lors de se pencher sur les conditions du détournement presque achevé du Round de Doha de ses priorités consécutif à l'attention marginale accordée aux priorités des pays en développement.

### LA DILUTION DES PRIORITES DU CYCLE DE DOHA POUR LE DEVELOPPEMENT

Sur l'Agriculture et l'Accès aux marchés pour les produits non agricoles, seuls des paramètres généraux pour guider l'élaboration des modalités complètes sur ces deux dossiers à l'échéance d'Avril 2006 ont été convenus. Cependant, la formulation générale retenue dans la Déclaration ministérielle révèle un équilibre précaire entre les intérêts offensifs des pays développés qui ont procédé activement à la réduction de leurs droits de douane lors des précédents cycles de négociations sur l'accès aux marchés pour les produits manufacturés et les préoccupations défensives de la majorité des pays en développement qui se servent de droits de douane élevés comme instruments de protection de leur production domestique et de collecte de revenus pour l'Etat. Les attentes spécifiques des pays en développement relatives aux disciplines pro développement portant sur les crédits à la libéralisation autonome, les obstacles aux exportations sur les marchés des pays développés, la compensation des pertes de revenus résultant de l'érosion des préférences de longue date telles les protocoles commerciaux ACP- UE, n'ont pas reçu d'orientations nouvelles.

L'orientation donnée aux négociations sur l'Accès aux marchés pour les produits industriels placent les négociateurs des pays en développement devant un dilemme : devraient-ils se laisser entraîner par les vagues de cette libéralisation accrue et renoncer à des mesures de sauvegarde ou demander des concessions équivalentes à leurs partenaires développés ? Pour nombre de pays en développement, la consolidation des lignes tarifaires constitue en soi une concession. De ce fait, des réductions tarifaires immédiates ne devraient par conséquent pas leur être exigées.

S'agissant des subventions agricoles, l'engagement pris par les pays riches de démanteler les subventions à l'exportation à l'horizon 2013 est une solution marginale à la question centrale des subventions domestiques et des divers paiements aux agriculteurs qui privent d'accès aux marchés les agriculteurs des pays en développement et contribuent à la dépréciation des cours des produits de base. 2013 ainsi retenu correspond aux contraintes domestiques de l'actuelle Politique Agricole Commune européenne dont le processus de réforme arrivera à terme à ladite échéance. Il s'agit là d'une échéance lointaine au regard des conséquences dévastatrices desdits soutiens à l'exportation sur les économies des pays en développement. Cependant, en ne visant que les soutiens à l'exportation, on n'apporte pas de solution viable et lisible à la vraie pathologie qui se trouve du côté des subventions internes. Le rôle central de l'agriculture dans le cycle du développement n'est plus à démontrer. Etant donné que l'Agriculture représente la base de l'emploi quotidien, des revenus, de la sécurité alimentaire et du développement de la majorité des économies

des pays en développement, un round du développement requiert la suppression de toutes les mesures de distorsion qui faussent les échanges. Ces mesures de distorsion qui protègent les agriculteurs inefficients dans les pays développés inhibent la croissance des exportations des pays en développement et frustrent toute perspective conséquente de développement. La disparition des soutiens internes qui reste à programmer représente la contribution la plus attendue des pays développés dans le cycle du développement en cours.

Sur le Coton, les Ministres ont convenu de l'élimination par les pays développés des subventions à l'exportation en 2006, et surtout l'accès en franchise de droits et sans contingents des exportations de coton provenant uniquement des Pays les Moins Avancés. Très peu de progrès en revanche a été enregistré sur le terrain de l'élimination des subventions internes à la production, lesquelles demeurent la principale demande des pays africains promoteurs de cette initiative sectorielle. Ces subventions internes dans la cas des Etats Unis constituent 80 à 90% du soutien total accordé au coton dont bénéficient les producteurs américains (estimé à près de 3,8 milliards de dollars en 2004) leur permettant de vendre le coton sur les marchés internationaux à des prix inférieurs au coût de production réel.

Le programme de travail sur le traitement spécial et différencié qui reste une préoccupation cardinale des pays en développement, parce qu'il s'agit de remédier aux contraintes spécifiques auxquelles ils font face dans la mise en œuvre des Accords et normes de l'OMC hérités des cycles précédents, et corriger les iniquités normatives héritées du GATT, n'a pas reçu d'impulsion nouvelle. Depuis le lancement du cycle de Doha, aucun résultat concret n'a été enregistré sur le traitement spécial et différencié, à l'exception de l'adoption à Hong Kong de cinq propositions des PMA axées sur des accords particuliers.

En examinant lesdites propositions des PMA, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents de leurs exportations, celles-ci ne contiennent pas toujours une véritable valeur économique et commerciale. Non seulement l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents n'a pas obtenu la consécration juridique contraignante attendue par les PMA, mais en plus cet accès vise tout au plus 97% des produits originaires des PMA. Latitude a donc été laissée aux pays développés d'exclure de ces importations des produits sensibles de leur production domestique ainsi que ceux sur lesquels les PMA se retrouveraient plus compétitifs. Ce résultat en demi-teinte a été obtenu à l'arraché en dépit des réticences américaines qui considéraient cette mesure comme une volonté d'imposer sur le plan multilatéral l'initiative Européenne « Tout sauf les armes ». Le négociateur européen Peter Mandelson ne se fit pas prier pour révéler, lors d'une conférence de Presse à Hong Kong le 14 Décembre 2005, qu'une augmentation de 50% des exportations totales des PMA sur le marché américain ne représentait exactement que trois jours d'importations globales américaines sur une année civile.

Le principal domaine contentieux avant et pendant la Conférence Ministérielle de Hong Kong est resté le texte des futurs travaux sur la libéralisation du commerce des services. Le texte soumis aux délégations à Genève avant la Conférence Ministérielle n'avait jamais obtenu l'aval des Pays ACP, du Groupe Africain, des PMA ainsi que de plusieurs autres pays en développement, représentant plus de 2/3 des membres de l'OMC. En gardant à l'esprit que les négociations plurilatérales dont le lancement a été autorisé par les Ministres seront sanctionnées par la fixation de standards définitifs pour accélérer la libéralisation, les pays en développement qui décideraient de ne pas prendre part à ces négociations revêtiront la camisole de force confectionnée à leur insu par les pays développés.

L'«Aide pour le Commerce» envisagée comme mesure d'accompagnement aux conséquences de la libéralisation est présentée par ses promoteurs comme ce joyau qui renforcerait les capacités d'offre et l'infrastructure liée au commerce des pays en développement. Elle devrait entraîner l'accroissement du commerce des pays en développement et leur faciliter la mise en œuvre des accords de l'OMC. Force

est de constater que le texte de la Déclaration ministérielle ne contient pas les attentes spécifiques des principaux demandeurs de cette aide que sont les économies fragiles et vulnérables des pays du G90. Ceux-ci insistent, au regard de leurs difficultés économiques structurelles et conjoncturelles, pour que cette « aide pour le commerce soit mise en œuvre de manière à répondre aux leurs priorités de développement, à créer et à renforcer leur compétitivité, à renforcer leur développement humain et à s'approprier l'espace politique nécessaire pour faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral ». Aucun écho non plus à leur souhait de recevoir cette aide sous la forme de dons et qu'aucune conditionnalité n'y soit attachée.

La libéralisation du mouvement temporaire des fournisseurs de services contractuels, des professionnels indépendants et autres travailleurs (mode 4) des pays en développement vers les marchés du travail des pays développés est une demande pressante des pays en développement. Une étude récente a démontré qu'un accroissement de 3 % des contingents de fournisseurs de services contractuels de pays en développement sur les marchés de pays développés générerait dans la richesse mondiale un bénéfice supplémentaire de 150 milliards de dollars par an. Faut-il rappeler que les transferts nets de ressources de travailleurs émigrés vers les pays en développement sont supérieurs à l'aide publique au développement reçue des pays du Nord ? A ce jour cependant, les pays développés se sont montrés réticents à assouplir les restrictions applicables au mouvement temporaire des travailleurs et ont confiné le débat sur ce sujet aux questions de sécurité et d'immigration, refusant d'anticiper sur les conséquences pour l'économie mondiale du vieillissement accéléré de leur population.

#### L'OFFENSIVE DES INTERETS MERCANTILISTES CONTRE LES PRIORITES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

En remettant le cycle de Doha dans la perspective historique des huit cycles qui l'ont précédé depuis 1947, on observe qu'au début de l'Uruguay Round (1986-1994) ont eu lieu des tractations pour étendre les négociations aux droits de propriété intellectuelle et aux services, domaines dans lesquels les pays développés ont des intérêts offensifs. En échange, les pays en développement demandaient que les pays développés ouvrent leurs marchés agricoles et qu'ils abolissent les quotas sur les textiles. Plus de dix ans après l'entrée en vigueur des accords issus du cycle d'Uruguay, les subventions agricoles se sont renforcées dans les pays développés, notamment aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne ceci suite à une exploitation judicieuse de l'Accord sur l'Agriculture qui encourage la réduction des subventions couplées à la production et légalise les subventions ayant pour objectif la protection de l'environnement et la préservation de la multifonctionnalité de l'agriculture. Les subventions agricoles totales des pays riches s'élèvent globalement aujourd'hui à plus de 300 milliards de dollars par an. On constatera cependant que ces subventions concentrées sur un nombre de produits sensibles maintiennent la compétitivité de leur production sur des produits identiques compétitifs exportés par les pays en développement.

A partir du moment où les principaux pays développés font croire que leurs subventions agricoles actuelles sont légales et qu'ils concèdent en réduisant leurs soutiens à l'exportation, ils s'estiment dès lors fondés à solliciter des contre-concessions des pays en développement renforcer leurs exportations de produits manufacturés par des injonctions réductions de droits de douane et par un meilleur accès aux marchés pour le commerce des services. Il importe de signaler que le tarif appliqué à l'importation de biens et de services est de 3,7% pour le marché Américain et de 4,2 % pour le marché de l'Union Européenne, par conséquent la formule suisse de réduction des droits de douane entérinée à Hong Kong les affectera moins par rapport aux pays en développement dont la moyenne se situe à 30 %.

A moins de deux semaines de la conférence ministérielle de Hong Kong, les associations patronales aux Etats-Unis et en Europe appellent leurs négociateurs à lâcher du lest dans le dossier agricole pour concentrer leurs énergies sur les dossiers de la libéralisation des produits industriels et des services. Aux Etats Unis, ces deux derniers secteurs représentent plus de 75% des emplois et ont permis de dégager un excédent de 50 milliards de dollars en 2004 dont 16 milliards dans les finances. Pour les Chambres de commerce américaines (AmCham) et la Coalition de l'Industrie des Services (CIS) représentant

les compagnies multinationales de services, le but final du cycle de Doha est la libéralisation des services. Cet objectif serait cependant impossible sans des concessions dans le secteur agricole notamment aux Etats Unis, en Europe et au Japon. Les statistiques ci-après donnent la pleine mesure des contributions respectives des secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie et des Services dans les échanges commerciaux des Etats Unis et de l'Union Européenne : Agriculture (0,9 % -USA ; 2,2%-UE) / Industrie (19,7%-USA ; 28,3 %-UE) ; Services (79,4 %-USA ; 69,4 % UE). Ceci explique la ténacité des pays riches sur le dossier de la libéralisation des services pour lequel un texte non consensuel fixant le cadre pour l'accélération de la libéralisation a été entériné, malgré la forte opposition de plus d'une centaine de pays membres (en développement).

Face au caractère embryonnaire de leur secteur des services, au démantèlement programmé de leur droits de douane, à la perte inéluctable des marges préférentielles de leurs principaux produits d'exportation, à la mauvaise santé commerciale des produits de base, les pays du G90 soutenus par les pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud Est ont présenté une contre proposition pour tempérer les conséquences dévastatrices de leur marche forcée vers la libéralisation des services. Ils se sont heurtés aux réticences des pays riches. C'est peu dire d'affirmer que c'est sur cette question que le cycle de Doha a changé d'orientation à Hong Kong, donnant une priorité subite à la libéralisation poussée du commerce des services et des produits industriels, lesquels représentent 80 % du commerce mondial alors que l'Agriculture ne constitue que 7,1 % des échanges internationaux. C'est curieusement face à ce hold-up que l'on reste perplexe devant le silence assourdissant des média occidentaux sur ce sujet.

En contournant ainsi les prescriptions d'une libéralisation graduelle (correspondant aux niveaux respectifs de développement des Etats membres) qui se trouve au cœur de l'architecture de l'Accord Général sur le Commerce des Services, les pays développés qui disposent d'industries très compétitives dans les services logistiques, les télécommunications, l'informatique et les services rattachés, les services financiers et les banques, les assurances, les services audiovisuels, les services de l'eau et de l'énergie, les services de santé et de l'éducation, les services légaux et la comptabilité transnationale, le transport, l'hôtellerie et l'industrie touristique etc...ont répondu aux attentes pressantes de leurs multinationales. Jusqu'à présent, ces négociations étaient essentiellement bilatérales fondées la présentation des demandes et offres. Cela permettait aux pays en développement de choisir leur propre rythme de libéralisation et de déterminer les secteurs à libéraliser ceci en conformité avec leurs priorités économiques domestiques. Pire encore, les marchés publics des services se verront traiter de la même manière que les fournitures de services par les opérateurs privés, ce qui laissera les gouvernements de plusieurs pays en développement peu soucieux de transparence à la merci des procédures à répétition devant l'Organe de Règlement des différends de l'OMC.

#### DIVISER POUR MIEUX DICTER ?

On observera que la Quadrilatérale (Etats-Unis, Canada, Union Européenne et Japon) et les pays de l'OCDE n'ont jamais résisté à la tentation de diviser le Groupe Informel des pays en développement pour faire avancer leurs priorités dans le cadre du cycle de Doha. Plusieurs exemples édifians jalonnent le cycle de Doha depuis son lancement en janvier 2002. Les PMA ont été instrumentalisés de manière régulière pour affaiblir le front uni des pays en développement, ceci par la recherche systématique d'un traitement spécial taillé à leur mesure, quand bien même la clause d'habilitation issue du cycle de Tokyo fonde juridiquement des dispositions particulières en leur faveur. Au sommet de l'échelle des pays en développement, ce sont désormais le Brésil et l'Inde qui font partie du Club élitiste des « Cinq Parties Intéressées » comprenant déjà l'Union Européenne, les Etats-Unis et l'Australie (représentant le Groupe de Cairns), lesquels poursuivent tous un agenda conforme à leurs intérêts respectifs.

Il reste décidément beaucoup de chemin à parcourir pour démanteler le large éventail des mesures protectionnistes et des stratégies de contrôle déployées par les acteurs traditionnels de l'OMC. A Hong Kong, l'extrême onction aura été donnée au programme de travail de Doha pour le développement.

(A suivre dans le numéro 27 d'ENJEUX d'avril 2006)